34me Année — N° 11,871 (6 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (6 Pages) Jeudi 5 Février 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresser tout ce qui concerne l'Administration à M. O. Randolet
25, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTION
Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE : N° 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... Bureau du Journal, 112, boul[d] de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METAUX

LONDRES, 4 Février. *Dépêche de 4 h. 30*

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant .	ferme	£ 66 17/6	10/-	-/-
3 mois.....		£ 67 2/6	10/-	-/-
ETAIN				
Comptant .	irrégul.	£ 187 7/6	62/6	-/-
3 mois.....		£ 188 10/-	60/-	-/-
FER				
Comptant ..	ferme	£ 51/9	4 d ½	-/-
3 mois		£ 52/6	6 d	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 3 février 1914.

NEW-YORK, 4 FÉVRIER

Cotons : mars, hausse 5 points ; mai, hausse 2 points ; juillet, hausse 3 points ; octobre, hausse 5 points. — Soutenu.

Cafés : hausse 8 à 10 points.

NEW-YORK, 4 FÉVRIER

	C. DU JOUR	C. PRÉCÉDENT
Cuivre Standard disp.	14 50	14 75
— mars.....	14 56	14 75
Amalgamat. Cop...	77 »/»	77 3/8
Fer	15 —	15 —

CHICAGO, 4 FEVRIER

			C. DU JOUR	C. PRECED
Blé sur.....	Mai.....		93 3/4	93 7/8
—	Juillet....		88 1/2	88 3/8
Maïs sur.....	Mai.....		65 5/8	66 1/8
—	Juillet....		64 3/4	65 »/»
Saindoux sur.	Mai.....		11 42	11 —
—	Juillet....		11 30	11 17

M. POINCARÉ A L'AMBASSADE DE TURQUIE

Le Président de la République et Mme Poincaré ont assisté hier soir au dîner donné en leur honneur par l'ambassadeur de Turquie.

Une brillante réception a suivi le dîner.

A LA COMMISSION DE LÉGISLATION FISCALE

Après une longue discussion, la Commission de législation fiscale a repoussé : 1° la proposition de M. Berry qui reprenait en substance le projet de taxe successorale sur le capital, déposé par l'ancien cabinet et retiré par M. Caillaux ; 2° le contre-projet de M. Joseph Denais tendant à ajourner au décès la perception de l'impôt annuel calculé sur le nombre d'années pendant lesquelles le contribuable aurait joui de la fortune laissée par lui à ses héritiers.

La Commission a décidé ensuite de poursuivre sans interruption l'examen du projet d'impôt sur le capital présenté par le gouvernement et de siéger les mardi, mercredi et jeudi.

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

Hier soir a eu lieu le banquet de clôture du Congrès de la Fédération républicaine, sous la présidence de M. Charles Benoist.

De nombreux députés et sénateurs y ont assisté.

Au dessert, M. Charles Benoist, après avoir porté un toast au président de la République, a examiné la situation politique actuelle. Puis, il a critique le scrutin d'arrondissement, ainsi que les méthodes de travail suivies par les parlementaires. Il a également montré qu'il y avait rupture d'équilibre entre les institutions politiques et l'état social.

Il a terminé en examinant quelle devait être la forme de la lutte que devait entreprendre, aux élections prochaines, la Fédération républicaine.

Il a engagé tous les républicains à se rallier à la proportionnelle et d'en faire le terrain sur lequel la lutte va s'engager.

L'INCIDENT DE LUNÉVILLE

LUNÉVILLE. — Les officiers allemands ont quitté la ville à quatre heures, dans une automobile appartenant à un officier de dragons qui conduisait lui-même.

Les deux aviateurs qui étaient en tenue, ont été conduits à la gare frontière d'Avricourt.

Aucun incident ne s'est produit.

L'appareil va être dirigé par chemin de fer sur Strasbourg.

L'AVIATION MILITAIRE

VERSAILLES. — L'aviateur Legagneux a essayé hier, à Villacoublay, un nouveau monoplan militaire blindé de 80 chevaux à un passager. L'appareil est destiné à s'élever rapidement au dessus des dirigeables et à faire des observations sans avoir rien à craindre d'eux.

L'appareil s'élève à mille mètres en quatre minutes.

CHUTE MORTELLE D'UN OFFICIER

BELFORT. — Un capitaine de la chefferie du génie a fait hier une chute de cheval au manège d'artillerie et s'est tué.

LA DISPARITION DE M. CADIOU

Le cadavre est retrouvé

BREST. — On a découvert hier matin le cadavre de M. Cadiou, directeur de l'usine de la Grande Palud, disparu mystérieusement le 1er janvier.

Mme Cadiou, qui habite Paris, avait reçu d'une somnambule de Lille des détails tellement précis sur la mort de son mari qu'elle avait immédiatement avisé son beau-frère, M. Cadiou, qui habite Brest.

Celui-ci se rendit donc hier matin à Landerneau, et si étrange que le fait puisse paraître, en s'aidant des indications fournies par la somnambule, il découvrit vers dix heures du matin le cadavre de son frère enfoui sous cinq centimètres de terre seulement, dans un chemin creux qui se trouve à environ trois cents mètres de l'usine.

Le Parquet immédiatement prévenu se rendit sur les lieux.

Le cadavre de M. Cadiou portait deux blessures mortelles ; l'une à la tête et l'autre au cou. La tête était presque détachée du tronc.

Un docteur de Brest a procédé à l'autopsie.

Il est d'ores et déjà établi que M. Cadiou a été attiré dans un guet-apens.

Le procureur de la République a interrogé de nombreux témoins, mais jusqu'à présent aucune arrestation n'a été opérée bien que de graves soupçons pèsent sur une ou deux personnes.

Une pelle recouverte de débris humains a été retrouvée dans l'usine.

Enfin, autre détail à noter : l'ancien directeur de la Grande Palud était encore ganté.

LE RECORD DE LA HAUTEUR EN AÉROPLANE

CHARTRES. — L'aviateur H. Garaix a battu le record de la hauteur détenu par l'allemand Sablating, en s'élevant à 2,250 mètres avec cinq passagers.

CONDAMNATION A MORT

CHARTRES. — La cour d'assises vient de condamner à mort le nommé Jean Rondeau, ébéniste, qui tua à coups de revolver, en septembre dernier, sa maîtresse Maria Lanier qui voulait le quitter.

L'AFFAIRE GERMAIN

Le financier Germain qui n'était poursuivi que pour infraction à la loi sur les sociétés, va être également poursuivi pour escroquerie.

Le Parquet pour établir cette nouvelle inculpation, s'est basé sur des manœuvres frauduleuses dans l'organisation et l'administration de la *Cote*.

FIN DE LA GRÈVE DES CAPITAINES AU CABOTAGE DE MARSEILLE

MARSEILLE. — A la suite d'une entrevue entre les capitaines au cabotage en grève et le Syndicat des armateurs des chalands-remorque, une entente est intervenue et les capitaines ont décidé de reprendre le travail.

UN MUR S'ÉCROULE

Seize blessés

SHEFFIELD. — Au cours d'un match de football, un mur s'est écroulé sur les spectateurs.

De nombreuses personnes ont été ensevelies sous les décombres.

Seize blessés ont été transportés à l'hôpital, dans un état grave.

EXPLOIT D'AVIATEUR

L'*Auto* reçoit une dépêche de Londres annonçant qu'hier après-midi, l'aviateur Reyham avec l'aviateur Blackburn, comme passager, pilotant un biplan de marque anglaise, volait à une hauteur de 4,500 mètres au-dessus de l'aérodrome de Hendon quand, profitant d'un fort vent arrière, il se laissa transporter en vol plané vers l'aérodrome de Broockland distant d'une trentaine de kilomètres.

L'atterrissage à Broockland s'effectua dans d'excellentes conditions.

Le moteur n'avait pas été remis en marche.

UN AVIATEUR MILITAIRE ALLEMAND SE TUE

MUNICH. — Un sous-officier aviateur est tombé d'une hauteur de deux cents mètres et s'est tué.

LA CRISE MINISTÉRIELLE PORTUGAISE

LISBONNE. — M. de Arriaga, président de la République, a chargé M. Bernardino Machado de former le nouveau ministère.

M. Machado a accepté la mission qui lui est confiée.

LA RÉVOLUTION PÉRUVIENNE

NEW-YORK. — Selon une dépêche de Lima, l'attaque du palais a commencé à 4 h. 1/2 du matin.

La fusillade a réveillé les habitants qui se sont précipités dans les rues, en proie à une grande panique.

Les soldats tiraient des salves en l'air afin d'empêcher la foule de se masser.

Un civil a été tué par une balle.

Une grande alarme règne en ville. Presque tous les magasins sont fermés.

Le président Billinghurst a été conduit à Callao ; il sera exilé du Pérou.

LES INONDATIONS AU BRÉSIL

RIO-DE-JANEIRO. — Le gouverneur de Bahia télégraphie que les inondations ont détruit de nombreuses localités et dévasté des villes et des villages ainsi que des champs cultivés.

Les dégâts sont incalculables.

Plus de mille personnes ont péri.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
109, rue St-Lazare, 109
(Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

UN

Roman sur l'Affaire Dreyfus

On raconte que, pendant une crise célèbre, les invités de Madame Waldeck-Rousseau lisaient à l'entrée de ses salons la recommandation suivante : « On est prié de n'en pas parler ». Quinze années se sont écoulées, l' « Affaire » appartient désormais à l'histoire, et nos souvenirs de cette époque troublée, à certains égards héroïque, ont dès maintenant la saveur mélancolique des choses qui se classent décidément dans le passé. On peut donc « en parler », non plus seulement pour polémiquer et se battre, mais pour essayer de comprendre l'une des plus redoutables crises morales qui aient ébranlé l'âme française.

C'est ce que vient de faire, dans un remarquable roman, M. Roger Martin du Gard (1). Son héros, Jean Barois, d'origine catholique, a secoué jeune la foi de son enfance. Son mariage avec une jeune fille croyante ne suffit pas à le ramener vers l'Eglise ; il l'exaspère au contraire et le porte assez vite, à l'heure même où il va être père, à se séparer en fait (bien que sans divorce) de sa femme. La vie commune lui est intolérable dès l'instant qu'elle entrave le libre développement de sa personnalité.

C'est l'époque où éclate « l'Affaire ». Il se jette avec passion dans la bataille, et son amour de la justice s'accroît encore et s'irrite (on le sent bien) de sa rancune accumulée contre l'Eglise, qui a brisé son foyer. C'est l'âge héroïque des premiers dreyfusards, consciences passionnées et violentes qui savourèrent cette volupté rare de souffrir pour une idée sous le mépris de la foule. Au cœur du petit groupe, bras droit du sénateur philosophe Marc-Elie Luce (Scheurer-Kestner ou Zola sans doute), Jean Barois fonde la revue *Le Semeur*, qui sera pendant la tourmente l'organe officiel des serviteurs de la justice. Le milieu est hétérogène, mais le caractère essentiel de ces lutteurs est leur désintéressement : ils regretteront toute leur vie les joies pures et un peu exclusives de ce dreyfusisme du début.

Le succès leur sourit, la France se rallie officiellement à leur point de vue ; *Le Semeur* devient une feuille à grand tirage, qui est censée exprimer les opinions de la majorité. Jean Barois devrait être heureux. Mais — et c'est ici que le drame se dessine — le voici qui se sent au contraire, au lendemain même de la victoire, envahi par une étrange lassitude et, pour tout dire, par une invincible désillusion. Les apôtres de la première heure sont maintenant perdus dans la foule des arrivistes qui sont venus au secours de la victoire. L'atmosphère n'est plus la même : on parlait de principes, de conscience ; il s'agit maintenant d'élections, de places, de décorations. Barois assiste tristement, presque en isolé, à la translation des cendres de Zola au Panthéon. Marc-Elie Luce ne s'y est pas rendu. Quelle mélancolie quand, le soir de la cérémonie, les disciples réunis autour du maître commentent la journée ! Non, ce n'était pas cela que ces purs apôtres avaient rêvé.

Au fait, qu'avaient-ils rêvé ? Jean Barois et ses amis (comme il serait facile de mettre des noms véritables !) pensaient naïvement que leur grand effort de conscience allait renouveler les conceptions politiques et les mœurs électorales du pays. Lisez les livres de Péguy, de Daniel Halévy, vous trouverez à chaque page cette préoccupation en quelque sorte mystique. Voici donc le directeur du *Semeur* qui cherche un programme d'avenir.

Or il y a eu dans l'Affaire Dreyfus une forte et grande idée, à savoir l'impérieuse nécessité de ne jamais condamner un innocent. Y a-t-il jamais eu une doctrine politique des dreyfusards, je ne le crois pas. Cette doctrine, Barois s'épuise en vain à la constituer. Vigoureux et net tant qu'il parle *justice*, il se débat dans la platitude dès qu'il essaie de bâtir une doctrine morale et politique dont la société puisse vivre. L'échec (signalé notamment par Daniel Halévy) est évident. C'est le tournant d'une génération, et c'est aussi le tournant du livre. Barois vieillit ; sa confiance dans ses idées demeure la même ; cependant, dans un accident de voiture, il se surprend, sous le coup du péril, à invoquer la Vierge. Le passé a donc laissé en lui quelque chose de son empreinte ? Il s'en effraie. Et c'est bien en effet le passé qui le ressaisit : il va être peu à peu repris par les forces, dormantes mais non éteintes, de sa toute première enfance.

Un beau jour sa fille, qu'il connaissait à peine, demande à le revoir. Elle a vingt ans, et cette jeune affection qu'il escompte le remplit d'un sentiment de douceur : mais elle veut entrer au couvent, et, en cherchant à connaître ce père incrédule, elle a seulement entendu éprouver sa propre foi. Les croyants, paraît-il, ont de ces duretés. En même temps que cette désillusion, il en ressent d'autres. Une génération nouvelle est apparue depuis l' « Affaire » : ces jeunes ne se soucient guère d'intellectualité, ni d'apostolat, ni de science désintéressée ; ils méprisent leurs devanciers comme des naïfs ; eux, ils veulent « vivre », ils veulent « agir » ; sans être à proprement parler des croyants, il leur plaît de se soumettre à l'hygiène d'une discipline ; ils se proclament catholiques. Isolé désormais de son temps qui l'a dépassé, isolé de toute famille, le directeur du *Semeur*, mal guéri de son accident (il faut le dire), finit par rejoindre sa femme. Ce n'est pas par amour, ni par reniement de lui-même, mais par lassitude. Au plein de sa force il avait prévu cette défaite. Si je me désavoue, écrivait-il, cela ne doit pas compter ! Or il meurt assisté d'un prêtre. Le malheureux n'a le plein bénéfice d'aucune de ses attitudes : il a renié sa vie de lutteur en l'abandonnant ; il a annulé la valeur de son retour à la foi en le désavouant par avance.

Voilà un beau drame moral et qui jette de lumineuses clartés sur la crise de conscience d'une génération. Disons cependant que les conclusions de M. Martin du Gard (dont je ne méconnais pas la légitimité) pourraient prêter à des malentendus, à des commentaires inexacts. L'auteur, qui n'est pas un catholicisant du reste, n'a pas voulu démontrer la faillite de l'idée dreyfusiste, mais seulement la faillite des conséquences politiques que certains exaltés avaient prétendu en tirer. La distinction doit être faite, comme quand il s'agit de la Science. Il n'a pas non plus dit que le catholicisme fût l'aboutissant normal de la crise morale indiquée : ce peut être une des solutions de cette crise (des exemples connus le prouvent), mais gardons-nous de généraliser.

En réalité, après quinze années, l'observateur impartial voit que les premiers dreyfusards étaient des apôtres désintéressés, passionnés de leur doctrine de justice, capables de souffrir pour elle. Mais il voit en même temps que ce n'étaient à aucun degré des politiques et qu'ils eussent été incapables de toute œuvre constructive. Leur tort était du reste de croire que ce fût leur devoir d'édifier une société nouvelle. Autre avait été leur fonction : dans l'instant qu'ils songeaient à bâtir, ils n'étaient déjà plus que des témoins du passé.

La contribution de M. Martin du Gard à l'histoire psychologique de notre époque est donc précieuse. Je ne saurais trop conseiller la lecture de ce livre, plein de vie et de talent, à ceux qui se sont passionnés dans la célèbre bataille.

ANDRÉ SIEGFRIED.

(1) *Jean Barois*, par ROGER MARTIN, du Gard (éditions de la *Nouvelle Revue Française*).

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 4 février.

Après d'interminables pourparlers, après une série d'ajournements plus ou moins justifiés, la convention franco-monégasque est enfin venue, ce matin, en discussion. C'est, en effet, le 22 juin 1909 que M. Joseph Thierry, alors président de la Commission des douanes, fit adopter par la Chambre un projet de résolution invitant le gouvernement à dénoncer les arrangements de 1865 et de 1889, qui avaient donné naissance à des abus, à des fraudes portant un grave préjudice au commerce français.

La nouvelle convention, que la Chambre a ratifiée ce matin, n'est sans doute pas parfaite, et les orateurs qui ont pris la parole, M. Gillette-Arrimondy, M. Thierry, M. Latrolie, le rapporteur lui-même, M. Henry Simond, n'ont pas eu de peine à en montrer les lacunes, mais elle offre néanmoins des avantages indiscutables.

Ces avantages, M. Thierry les a clairement mis en lumière et, tout en formulant les réserves qui s'imposaient, tout en faisant appel à la vigilance du gouvernement pour que, par la stricte application des garanties nouvelles, nos droits et nos intérêts soient sauvegardés, il a conclu à la ratification de la convention.

Le président du Conseil a, d'ailleurs, déclaré que le champ restait ouvert à des négociations éventuelles et c'est dans ces conditions que, après le retrait de la demande de renvoi déposée par M. Gillette-Arrimondy, le projet a été adopté.

Ce vote ayant eu lieu à mains levées, M. Pourquery de Boisserin vint, au début de la séance de l'après midi, en contester la régularité. A son avis, le projet comportant au profit de la principauté de Monaco, une subvention de 400,000, un scrutin était réglementairement nécessaire.

Ce scrutin, ajouta le député de Vaucluse, pourquoi n'a-t-on pas voulu y procéder ? Parce que, pour cela, la présence de 298 députés eût été indispensable et que, à la séance du matin, il n'y en avait pas plus d'une quarantaine, et avec un droitier M. de Pomereu, avec deux socialistes MM. Ellen-Prevot et Mauger ; il qualifia de « scandaleux » ces séances matinales auxquelles personne ne vient...

M. Dron, qui présidait, répondit que le vote à mains levées était parfaitement valable, puisque aucun crédit n'était directement engagé et l'incident quelque peu tumultueux, fut déclaré clos.

Alors, on revint au projet concernant la nomination des instituteurs. Ce projet, on le sait, a pour but d'enlever au préfet le droit de nomination des instituteurs et des institutrices pour le confier à l'inspecteur d'académie, lequel devrait prendre l'avis d'un comité composé des inspecteurs primaires, des directeurs et directrices des écoles normales et des représentants élus des instituteurs et des institutrices au conseil départemental.

A ce système M. Abel Lefèvre en oppose un autre, maintenant au préfet le droit de nomination sur la proposition de l'inspecteur d'académie, après avis du comité consultatif institué par le projet.

C'est à ce dernier système que s'est rallié le ministre de l'instruction publique. Nous verrons demain si la Chambre le suivra ou si elle adoptera la réforme que lui propose sa commission.

T. H.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 4 février

(Séance du matin)

La séance est ouverte à 9 h. 15, M. ETIENNE préside.

La Convention avec la Principauté de Monaco

La Chambre discute le projet de loi portant approbation de la convention douanière, signée le 10 avril 1912, entre la France et la principauté de Monaco.

M. SIMON, rapporteur, parle en faveur du projet qui met fin aux fraudes qui durent depuis longtemps.

L'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à midi 10.

(Séance de l'après-midi)

M. DRON préside.

La Convention de Monaco

A propos du procès-verbal de la séance du matin, un incident assez vif est soulevé par M. POURQUERY DE BOISSERIN.

Ce dernier rappelle que la convention votée à la précédente séance avec la principauté de Monaco, comporte, au profit de la principauté, une subvention annuelle de 400,000 francs.

Or, ce projet aurait dû donner lieu, réglementairement, à un scrutin public, auquel on n'a pas voulu procéder. Pourquoi ? Parce qu'un vote régulier exige la présence réelle de 298 députés.

Or, les députés présents le matin étaient au nombre de 40.

Les séances du matin sont un scandale, personne n'y vient.

MM. DE POMEREU, ELLEN PREVOST et MAUGER : « Il est intolérable de nous faire siéger pour les banquettes et de voter des projets importants, quand ceux qui décident les séances du matin n'y viennent pas. »

La Nomination des Instituteurs

Cet incident fort vif terminé, on aborde la discussion du projet de loi sur la nomination des instituteurs.

M. ABEL LEFEVRE, continuant son discours dans la discussion générale, expose les raisons pour lesquelles, à son avis, la nomination des instituteurs par les préfets ne présente plus les dangers qu'elle offrait sous le régime de la loi de 1834.

Des circulaires récentes et la loi de 1913 donnent aujourd'hui aux instituteurs des garanties qui doivent les rassurer, surtout si l'on y ajoute le Comité consultatif institué par le projet en débat auprès de l'inspecteur d'académie.

L'action du préfet, dans les conditions où elle est limitée par la loi, ne peut plus être malfaisante. Elle peut être utile à l'école et bienfaisante dans certains cas pour la cause de l'instituteur.

M. PATUREL, estime que le retrait de la nomination des instituteurs aux préfets constitue un progrès. Mais ce serait, à son avis, un recul de remettre la nomination aux inspecteurs d'académie.

L'inspecteur d'académie n'a pas une indépendance complète vis-à-vis du Préfet.

Si l'on retire la nomination aux préfets, on doit la remettre aux recteurs qui ont une indépendance suffisante.

M. ELLEN PREVOT, rapporteur, indique les points de contact qu'on peut relever entre le projet de la Commission et le contre-projet de M. Abel Lefèvre.

Il constate que l'organisation corporative des instituteurs réalise, dans l'ensemble, un pourcentage d'associés tel qu'aucune autre organisation ne peut offrir un exemple semblable.

Un jour viendra où il n'y aura plus qu'une Amicale professionnelle par département, groupant la totalité des instituteurs et des institutrices.

La loi de 1834, qui a remis la nomination des instituteurs aux préfets, était une loi politique.

A plusieurs reprises, sous la République, des hommes considérables, Bardoux, Jules Ferry, Paul Bert ont songé à remettre la nomination des instituteurs soit à leurs chefs hiérarchiques, soit aux recteurs.

Au reste, les préfets eux-mêmes seraient fort heureux d'être dessaisis de la nomination des maîtres de l'enseignement public, et nombre d'entre eux se bornent à entériner les propositions des inspecteurs d'académie.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE dit quel est son regret du dissentiment qui le sépare provisoirement de la Commission.

Répondant aux exemples qu'on a invoqués, il rappelle que Paul Bert demandait, en 1886, la nomination des instituteurs par le préfet.

Au reste, des souvenirs appelés à cette tribune ce qui résulte, c'est que certains hommes qui, dans l'opposition, insistaient pour la nomination par les recteurs, ont sous la charge du pouvoir changé d'avis. Et ce sont des hommes comme Paul Bert, comme Jules Ferry, de ceux dont l'admirable désintéressement fut connu de tous.

Comment, dans ces conditions, s'étonner que le ministre de l'instruction publique soit de leur dernier avis, surtout si l'on se souvient que lui-même n'a jamais modifié le sien ?

M. Abel Lefèvre et M. Ellen Prevot ont grandement raison d'être d'accord pour proposer l'heureuse réforme à la faveur de laquelle les instituteurs vont collaborer aux travaux de l'autorité qui nommera leurs camarades

Mais quelle sera cette autorité ?

En fait, c'est déjà l'inspecteur d'académie qui nomme les stagiaires sortant de l'école normale.

Si le préfet, déjà ligoté par les circulaires de 1906 et la loi de 1912 ne peut même plus parapher une proposition, qu'arrivera-t-il ?

A l'heure actuelle, l'inspecteur d'académie propose et le préfet signe.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION : Il nomme.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : Il peut tout au plus arrêter une nomination.

L'inspecteur d'académie, à l'écart de la politique, connaît son personnel et sa valeur pédagogique.

Mais la vie est compliquée : il peut arriver qu'un instituteur, excellent dans une commune et très méritant par lui-même, soit impossible dans telle autre commune pour des raisons d'entourage ou d'amitié politiques.

Comment l'inspecteur d'académie en sera-t-il informé.

M. LE RAPPORTEUR : Par l'inspecteur primaire.

M. LE MINISTRE répond que ce fonctionnaire est débordé de besogne administrative.

Et c'est ainsi que, si le préfet est entièrement dessaisi, l'inspecteur d'académie, enfermé dans son cabinet et mû uniquement par un sentiment de justice, peut signer une nomination qu'il regrettera le lendemain.

Je suis, dit le ministre, autant que tout autre, hostile aux interventions politiques.

Mais, bien souvent, celles qui s'exercent auprès des préfets sont provoquées par la nécessité d'apaiser ces conflits douloureux qui s'élèvent quelquefois entre les municipalités et les instituteurs, secrétaires de mairie.

M. TOURNADE : Ils ne devraient jamais l'être.

M. LE MINISTRE : Cette interruption s'explique chez un député de Paris, qui ignore les nécessités des communes rurales.

Ce sont les municipalités, et non les instituteurs, qui ont besoin que ceux-ci soient secrétaires de mairie.

Et dans ces conflits entre le maire et l'instituteur, qui interviendra ?

Est-ce l'inspecteur d'académie, qui ignore tout des municipalités ? et le préfet qui est, lui, le tuteur des communes, n'est-il pas plus qualifié et mieux armé ?

Au reste, si c'est l'instituteur, dans ce conflit, qui a raison et qui doit être défendu, sera-t-il plus ou mieux soutenu par l'inspecteur d'académie que par le préfet si c'est sur lui que s'exercent ces pressions politiques que l'on craint ?

On paraît compter beaucoup sur l'intervention et l'appui du Comité consultatif. Mais, au moins dans les départements importants, ces Comités ne pourront se réunir chaque fois qu'une nomination sera nécessaire.

Le ministre conclut en priant la Chambre de ne pas céder à des suggestions séduisantes mais subversives.

M. FERDINAND BUISSON, président de la Commission, déclare que la Commission maintient sa proposition.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si la Chambre va maintenir un régime qui a été considéré, au moment où il a été institué, comme un régime d'exception.

Sans doute, la République a imposé des idées de tolérance qui ont graduellement humanisé ce régime et l'ont rendu supportable.

C'est une considération qu'on fait valoir contre le projet.

Dans toutes les administrations, les nominations sont faites ou par le ministre ou par le directeur départemental.

Pourquoi appliquer une exception au seul personnel enseignant ?

Il s'agissait, au moment où on l'a fait, de purger le corps enseignant des instituteurs démagogues ou socialistes.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui.

En demandant que les instituteurs soient nommés par leurs chefs, on ne revendique pour eux aucun privilège.

Il convient, sans doute, que le préfet ne demeure pas étranger aux affaires de l'enseignement. Sur ce point, tout le monde est d'accord.

Ce que demande la Commission, c'est qu'on fasse la différence qui existe partout entre le statut personnel du fonctionnaire et l'exercice de sa fonction.

Il n'y a aucune raison de priver de cette garantie les membres du corps enseignant. C'est pourquoi la Commission demande qu'ils soient, comme tous les fonctionnaires, nommés par leurs chefs hiérarchiques.

Il faut qu'ils soient soustraits à toutes les influences politiques qui s'exercent autour du préfet en matière de nominations.

Les difficultés que rencontrent aujourd'hui les instituteurs laïques, ne sont plus de l'ordre qu'invoquaient Jules Ferry et Paul Bert. Aucune raison décisive n'a été produite pour maintenir une exception qu'on a promis de faire cesser depuis 60 ans.

La raison qui retient beaucoup de républicains, c'est que la réforme est demandée aujourd'hui par les adversaires des principes républicains. On ne peut pas leur faire grief de soutenir des doctrines qui ont toujours été celles du parti républicain.

L'orateur rappelle les paroles de Jules Ferry : « Cet état de choses, c'est-à-dire la nomination des instituteurs par les préfets, a pu être toléré comme une transition et défendu comme un expédient. Il ne saurait être, par une assemblée républicaine, consacré comme un principe.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

Séance ce matin.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Un discours de sir Edward Grey sur les armements maritimes

Sir Edward Grey a prononcé mardi soir, au banquet de la Chambre de commerce de Manchester, un important discours dont voici les principaux passages :

Une partie des efforts de la diplomatie britannique tendent à obtenir que les marchés commerciaux restent ouverts. En temps de paix, dans un pays vivant dans des conditions normales, la tâche est facile, mais il n'en est pas de même au milieu des révolutions et des troubles intérieurs, comme il s'en produit aujourd'hui au Mexique.

Les débouchés commerciaux de l'Angleterre au Mexique sont ruinés, mais nous n'y pouvons rien.

En Perse, nous pourrions agir ; mais nous avons à considérer la valeur des débouchés qui s'offrent et, en même temps, les conséquences qu'entraînerait l'envoi d'un détachement britannique.

Le principal objet de notre politique étrangère est le maintien de la paix dans le monde, non pas par manque de courage, non pas que l'idée de la guerre nous effraye, mais parce que nous sommes pénétrés du sentiment que la guerre entraîne forcément des conséquences désastreuses.

Voilà pourquoi nous désirons une politique étrangère britannique qui assure la paix à la Grande-Bretagne et au monde.

Un autre fardeau qui entrave l'essor de l'industrie, c'est l'énorme accroissement des dépenses destinées aux armements ; mais l'Angleterre ne doit pas supporter la responsabilité de cet accroissement, c'est là une question européenne.

Les pertes subies par le commerce du Lancashire à la suite des guerres des Balkans étaient inévitables. Les passions étaient violentes, les forces latentes en jeu étaient terribles, seule l'intervention d'une grande puissance eût pu empêcher le conflit, mais un recours à la force pour maintenir la paix eût été une entreprise hasardeuse.

Il n'en sera peut être pas toujours ainsi. Le jour viendra peut-être où, si une guerre éclate en Europe entre deux pays, les autres pourront se lancer sur la brèche sans que la pureté de leurs intentions soit mise en doute, comme cela arrive entre voisins en cas d'incendie. Mais nous ne sommes pas encore arrivés à ce point : Les puissances, en restant unies au cours de la crise balkanique ont rendu le plus grand service qu'il fût en leur pouvoir de rendre.

En toutes circonstances au milieu des crises récentes, la politique balkanique a tendu non pas à créer, mais à aplanir les difficultés.

Quant aux questions relatives aux armements, je n'ai rien de réconfortant à en dire. Les lieux communs sur l'accroissement des dépenses faites pour les armements, sur l'inutilité qu'il y a à maintenir les forces navales en état de faire face à toutes les éventualités ne serviraient à rien. Je préfère analyser les causes de ces dépenses. C'est une question bien grave, car elle ne regarde pas que l'Angleterre, elle intéresse l'Europe et le monde.

Economiser sur les dépenses navales mais développer les dépenses militaires ne change guère la situation européenne au point de vue de l'Angleterre. Pour elle, la flotte est ce que les armées sont pour les autres nations. Si elle diminuait sa force navale, les autres nations au lieu de limiter les armements, en profiteraient pour augmenter les leurs.

Elle ne peut pas la diminuer. D'ailleurs, les dépenses consacrées par d'autres pays à la construction de dreadnoughts ne sont pas provoquées par celles de l'Angleterre.

L'Allemagne suit une ligne de conduite indépendante.

Si la France, l'Autriche, l'Italie et la Russie construisent des dreadnoughts, ce n'est pas parce que l'Angleterre en construit elle-même ; si nous interrompions nos constructions navales, cela ne changerait rien et pourrait nous faire courir de grands risques, puisqu'il n'est pas certain que le reste de l'Europe nous imiterait.

On protestera au Parlement contre les dépenses navales, non pas à cause du fardeau

financier qu'elles nous imposent, mais parce que le sentiment des affaires pousse à protester contre ces dépenses improductives, susceptibles de compromettre le crédit de l'Europe et de conduire à des catastrophes préjudiciables à la civilisation et dont nous subirions, nous, le contre-coup.

Il est inutile que nous fassions aux autres nations un appel pour la limitation des armements. Ces nations ne nous entendront pas, elles considéreront que nous nous mêlons de leurs affaires intérieures.

En attendant que les autres grandes nations partagent nos sentiments, nous ne devons pas limiter nos propres armements. Le jour viendra où le fardeau financier amènera les autres nations à résipiscence.

Exploit de Suffragettes

Un incendie a éclaté hier matin au château d'Aberuchill, près de Crieff.

Un salon, contenant des tableaux et des meubles de grand prix, a été détruit.

On attribue le sinistre à des suffragettes.

Un incendie s'est également déclaré dans une maison située dans le même district et actuellement inhabitée.

ETATS-UNIS

Disparition d'un Sous-Marin

D'après une dépêche du correspondant du *Daily News and Leader*, une grande anxiété règne à Washington sur le sort du sous-marin américain *E 2* dont on n'a pas de nouvelles depuis près d'une semaine.

Ce bâtiment était parti le 27 janvier de Guantanamo (Cuba) avec trois autres sous-marins pour Galveston. Le commandant de la flottille, annonce au département de la marine qu'il ne retrouve aucune trace de l'*E-2*. On craint une catastrophe.

Les flottilles de destroyers et de sous-marins de l'Atlantique font des recherches dans les parages d'où l'on a reçu les dernières nouvelles de l'*E-2* qui était commandé par l'enseigne Dallas Laizure et portait quatorze hommes d'équipage.

L'*E 2* est un sous-marin de 42 m. 70 de longueur et de 350 tonnes de déplacement.

PÉROU

Une Révolution militaire

Une dépêche de Lima annonce qu'une révolution militaire a éclaté à Lima et que le président de la République, M. Guillermo E. Billinghurst, est tombé aux mains des révolutionnaires qui avaient attaqué le palais et qui étaient sous les ordres du colonel Benavides.

Le général Varela, premier ministre, a été tué au cours du combat qui a suivi.

M. Augusto Durand, ancien chef du parti révolutionnaire, qui est actuellement en possession du palais, formera le nouveau gouvernement.

BULLETIN MILITAIRE

Au Conseil Supérieur de la Marine

Le ministère de la marine communique la note suivante :

Le ministère de la marine n'a fait et ne peut faire aucune communication sur les sujets traités en séance secrète par le Conseil supérieur de la marine.

Les renseignements donnés à ce sujet sont inexacts.

Certaines questions importantes sur lesquelles le Conseil supérieur aurait dû être obligatoirement consulté avaient été réglées sans son avis préalable.

Le ministre de la marine, soucieux d'observer le règlement, a tenu à connaître cet avis.

Il a convoqué à la séance le vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant en chef de l'armée navale, qui, bien que membre du Conseil supérieur, n'avait pas été appelé depuis longtemps à participer à ses travaux.

Cette consultation, purement réglementaire, a été très fructueuse et permettra de mieux juger certaines dispositions prises sans l'avis du conseil supérieur et de les rectifier conformément à cet avis.

Il n'a jamais été et il ne saurait être question de retarder l'exécution du programme naval.

Cette note mettant en cause le prédécesseur de M. Monis, *Le Temps*, a cru devoir demander à M. Pierre Baudin son opinion sur les faits articulés. M. Baudin a répondu :

La note de M. Monis ne peut se référer qu'à une seule question : celle de la composition de l'armée navale dans la Méditerranée. Cette question avait fait l'objet d'une délibération du conseil d'amirauté.

L'organe de l'administration centrale particulièrement compétent était l'état-major général, et la solution a été adoptée par le ministre après un rapport du chef d'état-major général et une délibération du conseil d'amirauté.

Quant aux autres questions, elles avaient déjà été examinées par le Conseil supérieur de la marine.

Telle est la réponse sur la question de forme; sur la question de fond, je ne demande qu'à m'expliquer et j'espère que l'occasion s'en produira bientôt. J'ajoute que je n'ai jamais considéré que les avis soit du conseil d'amirauté, soit du conseil supérieur de la marine puissent en rien diminuer ma responsabilité qui reste entière.

Sur toutes ces questions, j'ai pris personnellement, en me rendant plusieurs fois à son bord, l'opinion de l'amiral de Lapeyrère, et pour les éclaireurs je me suis inspiré particulièrement de ses avis et de ceux d'autres officiers qui assistaient aux manœuvres.

La Défense du Front de Mer

Selon des renseignements officiels, voici les dispositions qui viennent d'être prises, en ce qui concerne l'importante réorganisation de la défense du front de mer de notre littoral, lorsque le Parlement aura accordé des crédits nécessaires pour la constitution du corps spécial de marins garde-côtes, et voté la loi permettant d'y affecter d'office les hommes du contingent annuel : il sera constitué à Cherbourg un personnel correspondant à l'armement de vingt-cinq batteries d'artillerie de gros et moyen calibre.

En attendant que cet effectif soit rassemblé, le service sera assuré, à partir du 1er avril prochain, par les disponibilités du corps actuel des équipages de la flotte et comprendra, en plus des gradés instruits à Toulon et arrivés à Cherbourg depuis le 1er janvier : environ treize cents quartiers-maîtres et marins.

Le ministre de la Marine se propose de demander à son collègue de la Guerre de conserver jusqu'au mois d'octobre prochain un certain nombre de lieutenants et de sous-officiers d'artillerie pour activer, avec les officiers et gradés venus de Toulon, la formation du personnel nécessaire. Le ministre, consulté sur ce qu'il compte faire des gardiens de batterie de la guerre, qui sont actuellement en fonctions dans les forts de la place de Cherbourg, a répondu que ces militaires recevront une nouvelle affectation par les soins de l'administration de la guerre.

INFORMATIONS

L'incident d'aviation de Lunéville

Il est inexact que le lieutenant Frizt Prestien et le lieutenant Hans Guernier, pilote et passager du biplan allemand qui a atterri sur le territoire de Croisemare, près de Lunéville, aient été, mardi, reconduits à la gare frontière d'Avricourt.

Les deux officiers devaient, en effet, regagner mardi soir l'Alsace-Lorraine, mais, au dernier moment, ils ont été informés que l'autorisation de quitter le territoire français était différée.

Les aviateurs allemands ont passé la nuit à Lunéville, à l'hôtel de la division de la cavalerie.

A la suite de l'enquête faite par les autorités militaires à Lunéville, rien de suspect n'ayant été révélé à la charge des officiers aviateurs allemands, le ministre de la guerre a donné un avis favorable à leur départ.

Le ministre de l'intérieur M. René Renoult, a donné aussitôt des instructions au préfet de Meurthe-et-Moselle pour que les officiers puissent regagner leur pays d'origine.

L'appareil a été démonté et réexpédié par la voie ferrée et les deux officiers allemands ont quitté Lunéville en automobile hier à quatre heures, se dirigeant vers Avricourt.

En vente

LE PETIT HAVRE ILLUSTRE

12 Pages 5 Centimes 12 Pages

Illustrations en couleurs. — Fantaisies de la plume et du crayon. — Concours avec nombreux prix.

Chronique Locale

OBSERVATOIRE DE PARIS

Paris, 4 février, 11 h. 15.

Extrêmes barométriques : 773 millim. à Belfort, 765 millim. à Brest.

Forte pression centre Europe.

Dépression Islande.

Temps probable : Vent des régions Sud, temps nuageux et assez doux.

AU HAVRE *(Centre de la Ville)*

	ALTITUDE	THERMOMÈTRE
A midi	767	+ 11 ½
A minuit	770	+ 8

PAR-CI, PAR-LA

Les Billets doux

La Banque de France va donc nous offrir de nouvelles images.

Offrir est évidemment une façon de parler. Il n'est pas dans l'intention de la grande maison, que je sache, de nous inviter à dire ce que nous pensons de ses papiers en nous les remettant gracieusement, même à titre temporaire. Ces symboles imprimés sur papier filigrané continueront de s'acheter au prix ordinaire et rien ne sera changé dans la vision aimable du billet de banque, à par la gravure qui lui servira d'enseigne.

Il est peut-être rassurant de songer qu'à une époque où les choses de l'Art sont soumises à l'anarchie des esthétiques, la Banque de France soit demeurée étrangère à l'influence des écoles nouvelles. Le Billet « cubiste » était à redouter. Peut être eut-il, lui aussi, son symbole.

La rigueur implacable des lignes, le triomphe de l'angle droit, la sévérité d'un dessin géométrique sans perspective auraient évoqué la gravité de l'idée financière et la solidité de l'argent bien acquis.

Mais il eut fallu pour cela une initiation préalable de la masse. Le cubisme, le futurisme et autres fantaisies burlesques en « isme » ne sont encore que les domaines incompris d'une intellectualité d'avant-grade, choses trop cérébrales pour servir de thèmes à des gravures pour porte-monnaie.

Les artistes de la Banque de France sont tout simplement demeurés fidèles aux vieux principes, aux traditions un peu désuètes, mais toujours vivaces, qui veulent qu'un Monsieur à demi-nu coiffé d'un casque ailé représente le commerce et qu'une Dame portant un pignon d'engrenage fasse immédiatement penser à la fortune industrielle.

Les nouveaux billets de Banque rendront hommage, par le dessin en couleurs qui les illustrera, à la noble et saine idée du Travail.

On nous a déjà avisés du caractère des personnages. Sur l'un, on verra un cultivateur ouvrant du soc le rude sillon, espoir des heureuses fécondités. Sur l'autre, on nous présentera le forgeron, près de son enclume.

Il faut garder un grand et profond respect pour l'activité humaine en général, et pour l'agriculteur et pour l'homme du fer en particulier.

Ce sont là sujets éminemment sympathiques, qu'il est impossible de désassocier du pain nourricier et du labeur utile, surtout si l'on veut bien chantonner en sourdine, en l'honneur du second : « C'est pour la paix que mon marteau travaille ».

Mais il me semble que ces bons amis abusent un peu et que depuis le temps qu'ils personnifient le Travail, de par la fantaisie de Messieurs les peintres et sculpteurs, ils accaparent l'idée au détriment des autres corporations.

Car enfin, il n'y a pas que le Forgeron du billet de France qui sache s'anoblir par le beau travail ; d'autant plus que ce brave Forgeron ne travaille même pas. Il est assis à côté de son enclume. Il regarde la Dame d'en face. Il « loupe » le gaillard, ce symbole de l'ardeur physique et de l'énergie productrice.

L'ouvrier peintre pourrait bien avoir aussi sa place dans cette glorification. Rien n'empêcherait d'accueillir, pour ne froisser personne, le maçon, le fumiste, le terrassier, le menuisier, le zingueur, tous les éléments du bâtiment, sans parler du journaliste qui travaille, lui aussi, croyez-le bien.

Peut être serait-il sage de les faire passer à tour de rôle dans le Billet de Banque, ces travailleurs divers.

A moins qu'on ne préfère en favoriser nettement un. Dès lors, quoi de plus simple que d'y associer une petite réclame en faveur de l'industrie représentée, réclame payée, bien entendu, par la maison intéressée. Par la grâce de cette invention, on demanderait à la publicité de combler le déficit budgétaire pour la grosse joie de M. Caillaux, et nous aurions peut-être l'espoir — très chimérique — d'acheter un jour 50 francs le billet qui, aujourd'hui, en vaut le double à tous les guichets !

ALBERT-HERRENSCHMIDT

Chambre de Commerce du Havre

Compte rendu sommaire de la séance du 3 février 1914

Présidence de M. JOANNÈS COUVERT, président

Statistique. — Le produit des taxes de pésage a atteint, pendant le mois de janvier 1914, 130,835 fr. 04 contre 123,858 fr. 73 pendant le mois correspondant de 1913.

Outillage Maritime. — Réduction du tarif d'usage des grues. — Conformément à la demande de la Chambre de commerce, le ministre des travaux publics, par décision du 30 janvier dernier, a homologué le nouveau tarif d'usage des engins mécaniques.

Voie charretière sur la porte Est de l'écluse Bellot-Tancarville. — Par décision du 27 janvier dernier, M. le ministre du commerce a autorisé la Chambre de commerce à affecter 150,000 francs sur les excédents des produits des péages au versement à l'Etat de la moitié des frais de construction d'une voie charretière sur la porte Est de l'écluse Bellot-Tancarville.

Projet d'impôt sur le capital. — S'associant sans réserve à la délibération prise le 26 janvier dernier par l'Assemblée des présidents des Chambres de commerce, la Chambre décide d'insister énergiquement auprès du Parlement pour obtenir la discussion immédiate et le rejet du projet d'impôt sur le capital comme attentatoire à la liberté et aux secrets les plus inviolables des citoyens.

Ecole supérieure de Commerce. — M. Lafaurie, président du Comité de direction, informe la Chambre que M. Paris, inspecteur général de l'enseignement technique, a été envoyé au Havre la semaine dernière par M. le ministre du commerce pour procéder à l'inspection de l'Ecole supérieure de commerce.

Ce haut fonctionnaire doit exposer, dans un rapport qui sera prochainement soumis à M. le ministre, les constatations qu'il a faites au cours de sa mission.

Le Comité ne doute pas que ce rapport ne soit nettement favorable à l'orientation donnée à l'Enseignement de l'Ecole.

En effet, M. Paris a paru entièrement satisfait des efforts qui sont faits par le Comité et le directeur, en vue d'élever le niveau des études, il s'est plu à reconnaître les résultats déjà obtenus.

Le Comité compte mettre à profit les observations formulées par M. l'inspecteur général, pour procéder à la modification de certains cours.

Composition des Commissions. — M. Odinet est nommé membre de la Commission de la marine, et M. Lesauvage, membre de la Commission du sauvetage et des signaux, en remplacement de M. P. Perquer, décédé.

Renvois aux Commissions. — A la Commission de l'outillage : Une lettre du Syndicat du commerce des cotons relative à l'outillage du quai de la Garonne.

A la Commission des chemins de fer : Une pétition concernant la proposition de loi Delahaye-Lemarié sur la responsabilité des Compagnies de chemins de fer.

Nos Inventeurs.

POUR SAUVER LES SOUS-MARINS

Les terrifiants accidents qui viennent de causer la perte du sous-marin anglais *A-7* et du sous-marin américain *F-2* sont venus, une fois de plus, prouver tragiquement combien il était indispensable, urgent, de doter tous les navires naviguant sous-marinement de dispositifs permettant, en cas d'accident, de reconnaître aisément l'endroit où ils se trouvent immobilisés et de leur procurer des secours rapides et sûrs.

Elles sont innombrables les inventions que cette préoccupation a fait surgir dans les esprits.

Tout récemment nous enregistrions les très intéressantes conceptions de deux inventeurs, MM. Pelliccioni et Bedour (ce dernier vient de mourir) qui, en décembre dernier, expérimentaient avec succès, dans notre avant-port, un dispositif devant permettre d'aller fixer les câbles de relevage sur les boucles d'amarrage, sans qu'il soit fait usage de scaphandriers, c'est-à-dire sans que l'on ait à se préoccuper de la profondeur des eaux dans lesquelles se trouve le sous-marin, sans qu'il faille s'inquiéter des courants qui rendent parfois impossibles les efforts des plus courageux scaphandriers.

Plus récemment encore, et avant que se produisit la catastrophe du sous-marin anglais, nous signalions à cette place le très ingénieux et très pratique appareil imaginé par un de nos concitoyens, M. A. Lamy, et destiné à permettre de ventiler les sous-marins coulés en attendant que le sauvetage des bâtiments fut effectué.

Voici maintenant que nous avons sous les yeux un projet d'appareils de sauvetage, témoignant chez son auteur des mêmes préoccupations humanitaires, s'inspirant pour la réalisation des mêmes principes et ayant pour objet de répondre aux mêmes nécessités.

Cette conception, déjà vieille de deux années, émane d'un autre de nos concitoyens, M. Emile Leroy, ancien brigadier d'artillerie, charpentier aux travaux du port, demeurant rue Demidoff, 101. Lui aussi, été frappé par l'intérêt considérable qui s'attache à tout ce qui pourra être entrepris pour sauvegarder la vie des braves qui, pour la défense de la collectivité, se risquent dans les délicats engins que sont les sous-marins.

Le 26 mars 1912, il soumettait à l'Office National de la Propriété industrielle, les plans d'un « Dispositif de sauvetage pour Bateaux Sous-marins et Submersibles ».

M. Leroy a envisagé sous ses différentes faces le problème qui se pose lorsqu'un sous-marin se trouve au fond des eaux, dans l'impossibilité de revenir par ses propres moyens à la surface.

L'inventeur a en effet recherché quels seraient les dispositifs propres à assurer soit le relèvement du sous marin par le concours d'engins mécaniques, soit l'évacuation du sous-marin par son équipage dans le cas où ce relèvement ne pourrait être effectué.

Pour le relèvement du sous-marin, l'inventeur a imaginé de placer sur les flancs des canaux métalliques que ferment des flotteurs maintenus en place par un crochet à déclic pouvant être manœuvré de l'intérieur.

Ces flotteurs sont reliés à des câbles d'acier disposés dans la seconde coque du sous-marin et fixés solidement par une extrémité aux membrures du bâtiment. En déclanchant les bouées, celles-ci doivent entraîner les câbles et, en arrivant à la surface, fournissent aux sauveteurs le moyen de saisir l'épave et de relever celle-ci.

S'agit-il de sauver les hommes ?

Pour cela l'inventeur a imaginé un organisme assez complexe que nous allons nous efforcer de décrire.

Dans une sorte de tuyau cylindrique formant corps avec le bâtiment et dissimulé à l'intérieur de la coque pour ne pas nuire à la propulsion du navire, se trouve dissimulé un tuyau en toile imperméable munie d'une armature métallique tendant à lui maintenir sa forme cylindrique dans l'eau. L'extrémité de ce tuyau est terminée par un flotteur qui, rendu libre, s'élève à la surface de l'eau en entraînant le tuyau à l'extérieur du sous-marin,

Dans ce tuyau, existe un câble avec lequel les marins peuvent, de l'intérieur du sous-marin, actionner une valve placée dans le flotteur, ce qui leur permet de s'assurer que celui-ci est bien parvenu à la surface de l'eau.

Au moyen d'une pompe les marins pourront alors aspirer l'air extérieur qui sera nécessaire à leur vitalité.

Il sera loisible également de leur faire parvenir des aliments par ce tuyau.

D'autre part, l'inventeur a imaginé sur les mêmes principes une cheminée de sauvetage. Constituée par une enveloppe souple, mais renforcée par un cerclage intérieur, cette cheminée se termine à sa partie supérieure par un flotteur métallique qui peut, la nuit, s'éclairer spontanément en venant à la surface. Ce flotteur est disposé de la même façon que les chambres-écluses que l'on utilise dans les travaux sous-marins par caissons.

De plus, cette chambre supporte une barre rigide à laquelle est fixée une échelle de corde régnant sur toute la longueur de la cheminée.

En temps normal, la cheminée repliée, et son flotteur, sont dissimulés dans un puits métallique, communiquant avec l'un des compartiments du sous-marin. Un accident survient il, un déclic libère le flotteur qui, dans son ascension, entraîne la cheminée.

Comme celle-ci, étant flexible, se trouverait écrasée, aplatie par la pression de l'eau environnante, l'inventeur a imaginé qu'au moyen de pompes disposées dans le sous-marin, l'équipage aspirerait de l'air à l'extérieur par le tube dont nous avons ci-dessus signalé la présence, tube qui devrait nécessairement être tout à la fois souple et résistant puis refoulerait cet air dans la cheminée de sauvetage. Les hommes devraient alors, dans sa pensée, utiliser l'échelle de corde et gagner le flotteur dont ils sortiraient ainsi que cela se pratique dans les écluses des caissons servant aux travaux sous-marins. La conception est séduisante, d'autres que nous jugeront si elle est pratique.

Faut-il admettre que pour une cause ou pour une autre, cette cheminée de sauvetage soit inutilisable ?

L'inventeur a pensé qu'il serait alors possible d'adapter dans la coque une sorte de logement muni d'une porte automatique. Tour à tour les hommes, préalablement munis de ceintures de sauvetage, pénétreraient dans le logement. Les pompes y comprimeraient de l'air de façon à réagir contre la pression extérieure et provoquer le lancement du marin dans l'élément liquide.

Le flotteur dont il serait muni le porterait vers la surface où il pourrait être recueilli. Tour à tour, par le même procédé, les autres marins seraient, mécaniquement, expulsés du bâtiment.

Tout cela est, évidemment, très bien imaginé au point de vue théorique, et la pensée de l'auteur de ces conceptions est certainement généreuse.

Pour ce qui est de la mise en pratique, les objections peuvent être fort nombreuses. Le tube d'amenée d'air et la cheminée de secours peuvent-ils être assez souples pour ne pas être encombrants et se développer aisément ? Peuvent-ils également avoir assez de rigidité pour résister à la pression de l'eau ? L'une de ces qualités ne doit-elle pas exclure l'autre ?

Et puis l'homme pourra-t-il supporter la forte pression que lui imposera l'air comprimé lorsqu'il lui faudra monter dans la cheminée, ou séjourner dans le logement d'évacuation automatique ? La cheminée n'éclatera-t-elle pas sous l'action de cet air comprimé ?

Autant de questions qu'aucune expérience ne semble avoir résolues.

Après avoir pris son brevet le 4 juin 1912, l'inventeur a, il est vrai, envoyé ses plans à M. Delcassé, ministre de la marine.

Celui-ci n'a pu que les transmettre à la commission d'examen spécialement instituée au Ministère de la marine pour l'étude des projets émanant de l'initiative privée. Quelles décisions a prises cette commission, à quelles études s'est-elle livrée, quels essais a-t-elle faits ? L'auteur du projet l'ignore lui même, aussi nous faut-il nous borner en signalant ses conceptions à enregistrer la générosité des sentiments qui les lui ont inspirées.

A. PETIT.

Beaux-Arts

Le Salon des Amateurs, aux Galeries

Il semblerait que l'Art, indéfini par essence, soumis à tous les caprices de la pensée, dut mal s'accommoder de la précision d'un classement. Il est peu de domaines, cependant, offrant à ce point le souci des démarcations. Les esthétiques, les écoles ont leur cercle limité avec des netteté brutales.

C'est sans doute au nom de cette inquiétude de répartir les éléments divers de l'armée artistique que l'on a pris coutume de les séparer en deux camps bien distincts. Entre le « professionnel » et l' « amateur » il est un écart assez sensible que n'effacent pas toujours la communauté des aspirations et, parfois même, l'égalité des dons.

Cette division demeure malgré tout trop artificielle pour qu'elle puisse être considérée comme indispensable. Le talent se chargera bien vite de combler le fossé, et c'est le talent qu'il importe avant tout de considérer en cette affaire.

Mettons, si vous le voulez bien, que l'amateurisme doit désigner plus généralement l'école des débutants, des artistes occasionnels.

Qu'ils fassent leur métier d'une pratique artistique suivie ou qu'ils vouent aux choses d'art l'agrément de leurs heures perdues, les uns et les autres sont des artistes lorsqu'ils ont à leur disposition des moyens assez souples pour traduire leur conception et l'imposer à l'examen. Il y a des « professionnels » qui ne resteront toujours que de piètres « amateurs », comme il est des œuvres de ceux-ci qui mériteraient d'être, en bonne place, dans la première catégorie.

Le Salon que les Galeries viennent de consacrer aux amateurs havrais, présentent donc surtout cet intérêt de mettre en lumière quelques artistes peu connus dont le jeune pinceau cherche et travaille.

Il révèle des noms à retenir, et tout particulièrement celui de Mlle Maggie Monsallier, qui donne en cette exposition une note personnelle très estimable.

J'ai particulièrement apprécié ses deux panneaux, *Plage rose, Fort de Saint-Aubin. Jersey*, d'un coloris chaud, observé ; *Devant Saint-Helier*, et son ciel, très hardi, à la Boudin, et un *Portrait*, d'une touche franche et d'une pâte solide.

Noté également, avec plaisir, une charmante petite étude de champs fleuris d'ajoncs, de M. G. Marchand, la meilleure des quatre dans le même cadre, et supérieure à son grand *Paysage*, dont la composition est moins heureuse.

M. Dumouchel porte un nom sympathiquement connu dans le monde artistique havrais. C'est le fils du peintre de marine qui a laissé quelques toiles de valeur. M. Dumouchel fils est demeuré fidèle à la mer. Il expose un *Jour de Fête à Honfleur*, avec des barques pavoisées dans la brume rose, et l'*Avant-Port de Honfleur*, où il y a des choses intéressantes.

Demandez à M. Legrand d'être impressionniste, futuriste, cubiste, ou classique sévère, parodiste, humoriste, énigmatique, exubérant, traditionnaliste ou incohérent, il sera tout cela à son heure, à son caprice.

C'est l'enfant terrible de l'amateurisme havrais et c'est un grand enfant qui a partois de l'esprit avec de la gaîté. Avez-vous oublié ses tableaux cubistes qui remplirent naguère d'éclats de rire la vitrine de Maury ?

Mais M. Legrand se plaît aussi parfois à ne plus plaisanter et sa fantaisie musclée lui permet de peindre avec adresse et sincérité. Voyez plutôt son *Vieux Port du Havre*. C'est une de ses meilleures toiles.

On remarquera encore en ce salonet, de Mlle Marie Bouet, un *Portrait* un peu sec de lignes, mais de jolie couleur, des *Œillets* frais et brillants ; de M. Michaud, des *Falaises* et des *Fleurs* qui accusent un talent observateur ; de M. Poidvin, des aquarelles *Fleurs (iris)*, des *Vieilles Maisons du Havre*, d'une exécution assez adroite ; de M. Letailleur, une *Marine* surtout notable pour son ciel ; de M. Loquay, une *Ferme à Bléville*, supérieure à sa *Nature morte* et à ses *Chrysanthèmes* ; de M. Guillaume, une *Eglise d'Ecreux*, se découpant en silhouette sur un effet de couchant, une *Nature morte*, un peu froide, et deux aquarelles, *Rue Saint-Jacques*, *Rue des Drapiers*, d'une minutie consciencieuse qui pourrait s'atténuer dans une recherche plus poussée de l'accent ; de Mlle Halleville, un pastel qui a de la vigueur et de la franchise, *Barques*.

Les *Paysages* de M. Chemin, ceux de M. Rocher, de Mlle Delamare, de M. Giot pourront également avoir des amateurs.

Le Salon se complète par une jolie exposition d'eaux-fortes en couleurs d'artistes classés qui encadrent, en quelque sorte, les débutants de la palette. On admirera les envois de MM. G. Fraipont, Waidmann, Herbeaud, Baudeux, Chabaman.

Et le visiteur se retirera sur une impression joyeuse après avoir savouré l'amusante et piquante observation que l'humoriste havrais Georges Martin à mise dans ses dessins d'un trait souple, synthétique et expressif.

A.-H.

Récompenses aux vieux Serviteurs

Voici en quels termes est signalée à l'*Officiel* l'attribution de récompenses aux vieux serviteurs, que nous avons annoncées lundi.

Des médailles d'honneur sont attribuées aux serviteurs et domestiques suivants attachés à la personne, et justifiant de trente ans de services consécutifs dans la même maison ou dans la même famille :

Mlle Marie-Julie-Celine Jacques, à Deauville ; 39 ans de services chez Mme Roccas.

Mlle Adèle-Désirée Bourguignon, à Pont-Audemer ; 37 ans de services chez M Gally.

M. Jacques Carment, à Mainneville ; 32 ans de services chez M. Pagnerre.

Mme veuve Marie Desvignes, au Havre ; 35 ans de services chez M. Degeuser.

Mme Charlotte-Euphrasie Hermel, à Fécamp ; 59 ans de servises chez M Rable.

Mlle Aimée-Claire Vimare, à Bolbec ; 50 ans de services dans la famille Audigé-Fréret.

Le délai de trente ans est abaissé à vingt ans pour ceux des intéressés suivants justifiant soit qu'ils font partie, depuis dix ans au moins, d'une soc été de secours mutuels, soit qu'ils ont fait à la caisse nationale des retraites ou à tout organisme d'assurance déterminé par la loi, des versements supplémentaires pour majorer leur pension de retraite, soit, enfin, qu'ils ont élevé 4 enfants au moins jusqu'à l'âge de seize ans.

M. Thomas-Louis Grenguet, à Deauville ; 22 ans de services chez MM. Deutsch de la Meurthe. A élevé 4 enfants jusqu'à l'âge de seize ans.

M. Eugène-Henri Loisel, à Fécamp ; 22 ans de services chez M. Rable. Membre participant d'une société de secours mutuels depuis vingt ans.

M. Jean-Baptiste-Jules Thiercelin, à Sanvic ; 21 ans de services dans la famille Quesnel. Membre participant d'une société de secours mutuels depuis vingt-neuf ans.

Manifestation de Sympathie

La fête donnée au théâtre de Cherbourg par le personnel de la station des sous-marins de ce port, sous la direction du lieutenant de vaisseau O'Neil, au bénéfice des parents des victimes du sous-marin anglais *A-7*, a été particulièrement brillante.

Le théâtre, entièrement comble, était admirablement pavoisé aux couleurs françaises et anglaises. Le vice-amiral Le Pord, préfet maritime ; MM. Nectoux, sous-préfet ; Beresford, consul anglais en cette ville, y assistaient. A leur entrée, la *Marseillaise* et le *God save the King* ont été répétés par toute l'assistance.

Le produit de la quête, qui dépasse 500 francs, a été envoyé immédiatement à l'amirauté anglaise.

Feuilleton du PETIT HAVRE 24

PETITE MAIN

Grand Roman Contemporain

PAR

Pierre SALES

PREMIÈRE PARTIE

— Je suis vraiment honteuse que Madame la marquise me remercie pour si peu de chose... Madame la marquise sait bien que rien ne me fait plaisir comme de lui être agréable.

— Alors, Alice, c'est entendu, n'est-ce pas ?

— Madame la marquise n'a qu'à m'écrire un mot et je lâcherai tout pour elle !

— A bientôt, petite... et filez donc vite maintenant : vous devez avoir tout juste le temps de prendre votre train, si vous voulez être à Paris ce soir.

Alice lui sourit avec la plus gentille émotion, la salua, puis quitta vivement le navire et prit place dans une voiture qui l'attendait.

— Eh bien ! demandait la marquise, tandis que Jacques lui baisait la main : la trouvez-vous toujours jolie cette fille ?

— Pourquoi, diable, me demandez-vous cela ?

— Répondez-moi simplement, au lieu de m'interroger, franchement, en avez-vous eu souvent d'aussi séduisantes à vous mettre sous la dent... comme vous dites à Paris ?

— Elle est fort gentille, en effet...

— Alors, il ne vous serait pas trop désagréable, mon cher, de l'avoir pour complice ?

— Quoi donc ? fit le duc éclatant de rire, c'est à cela que vous avez pensé ?...

Mais la cloche du départ sonnait, et on mettait à la porte du bateau tous ceux qui ne devaient pas partir.

— Voulez-vous filer bien vite, mon cher !

— A demain, répondit-il, en l'attirant si près de lui que les baisers s'échappaient de leurs lèvres.

— A demain, je t'adore !...

— Je t'adore !...

— Je suis à toi...

— Pour la vie...

— A jamais !...

V

LE BILAN D'UN MÉNAGE

On ne chantait plus, on ne bavardait plus, on ne riait plus, on ne souriait même plus, dans l'atelier de la rue des Petits-Champs. Et il avait suffi, pour cela, d'une bien petite chose : un simple rectangle de papier de douze centimètres de long sur huit de hauteur, avec les mots : *Banque de France*, et, au-dessous, une demi-douzaine de petites sommes dont le total s'élevait à 4.876 fr. 25 — papier fort indifféremment laissé hier par un garçon de recettes, avec la mention imprimée : *que l'on pourrait en régler le montant au guichet 26, à la Banque même, après 4 heures du soir.*

Et, quoiqu'il fût sorti précipitamment, on avait la certitude que le patron n'avait pu faire honneur, même avec ce délai, à sa signature, car il était revenu tout blême, la poitrine haletante, à la tombée du jour ; et depuis ce matin il devait être encore en courses pour se mettre... ou essayer de se mettre en mesure, pour l'instant où les différents effets lui seraient représentés par un clerc d'huissier.

S'il ne parvenait pas à payer, à cette minute, il aurait bien un nouveau délai ; mais demain, les billets seraient protestés...

— Le commencement de la fin, Mesdames ! s'était écriée la joyeuse ouvrière qui, l'autre jour, déchirait à si belles dents la patronne.

Mais elle s'était arrêtée devant la réprobation générale et devant cette juste observation de la première :

— Comme c'est gai, hein !... Nous serons bien avancées, si l'on ferme la boîte... Où nous caserons-nous, avec la morte-saison ?... Ici, encore, on travaillait, avec ces étrangères, ces Anglaises, que Madame trouvait toujours le moyen d'amener.

— Eh ! elle ne rentre même pas chez elle !

— Enfin, vous savez bien qu'elle est allée en Angleterre pour chercher de l'argent, puisque Monsieur...

— Qu'est-ce que ça prouve, ça, que Monsieur l'ai dit ?... Et puis, il peut être de bonne foi, lui... Mais vous ne sentez donc pas qu'elle va le lâcher, s'ils sont au bout de leur rouleau !... Je vous fiche bien mon billet que ce n'est pas une personne à s'emberlificoter dans des embêtements d'argent !...

— Voulez-vous vous taire, donc !... Madame est bien trop intelligente pour lâcher une maison qui marche comme celle-ci, où il y a presque toujours des commandes...

— Est-ce que vous ne disiez pas vous-même, tout à l'heure, qu'on allait fermer la boîte !

— Je disais... je disais... c'est qu'on finit par ne plus savoir ce que l'on dit, quand on discute avec de mauvaises gales comme vous !...

— Allons donc !... C'est que vous sentiez qu'il y a quelque chose de cassé !... qu'il y a un trou... pour le moins une fente par où s'en va tout l'argent... Et c'est ce que le patron aurait mieux fait de surveiller au lieu de « raquillonner » à propos d'un bout de ruban ou de vingt-cinq centimètres de dentelle !

— Je vous assure que je vous ferai renvoyer si vous continuez de mal parler ainsi de ceux qui nous font gagner notre vie !

— Ah ! ma chère, riposta l'ouvrière, s'épanouissant dans sa petite méchanceté, vous n'en aurez pas la peine, allez... Lorsque les garçons de recettes laissent dans les maisons leurs petits billets doux, au lieu des billets qu'on a signés, ça n'est jamais long la déconfiture !... Ben oui, ma pauvre Petite-Main, t'as pas besoin de faire des yeux d'escarboucle. C'est la première, mais c'est probablement pas la dernière fois que ça t'arrivera dans ta vie, va !... Pleure donc pas pour ça, grosse bête ! V'là l'été. Tiras te balader un peu sur les fortifs, ou dans la banlieue... ça ne te fera pas de mal de prendre l'air, et tu trouveras à te caser pour la saison d'hiver...

Dès les premiers mots, Pauline avait refermé ses paupières pour retenir les gros pleurs dont on se moquerait et qui n'étaient nullement causés par l'appréhension de se trouver sans place, puisque c'était déjà presque décidé avec sa maman qu'on allait l'envoyer à la campagne.

Ce qui venait de provoquer ce gros chagrin chez Pauline Bouchu, c'est que, avec son âme si aimante, si fidèle, elle s'était déjà attachée à cette maison.

Elle commençait à s'habituer aux drôleries qui s'y disaient, à la brusquerie avec laquelle on la faisait virevolter ; elle savait bien que ce n'était que passager, qu'on la mettrait complètement aux courses quand elle reviendrait de la campagne, et bientôt après au travail réel : elle serait enfin une « Petite-Main » pour de bon, participerait à la confection de ces chapeaux qu'elle voyait déjà au bout de ses doigts, qu'elle fanfreluchait, qu'elle transformait, qu'elle modelait... elle avait pour eux un cœur d'artiste... elle parviendrai sûrement à être, toute jeune, une des meilleures ouvrières, peut-être une première, et à gagner beaucoup d'argent... Il allait en falloir tant, à présent, à la maison, lorsque la famille se serait augmentée de ce petit frère, qu'elle adorait déjà !...

Et voilà que cette belle espérance était presque détruite, si vraiment ce pauvre Monsieur Roger Verneuil, ne pouvait pas payer ce qu'il devait... si les huissiers pénétraient ici... si des jugements forcaient à vendre à vil prix tout ce qui s'y trouvait...

C'est qu'elle avait déjà eu, par elle-même, l'expérience de ces tristesses : deux fois, déjà, on avait vendu la plus grande partie de leur mobilier — renouvelé ensuite au prix de quels efforts, de quelles économies !...

Etait-ce donc le lot de tous les travailleurs sur terre ? Et elle plaignait déjà de tout son cœur, ce brave M. Roger Verneuil qu'elle avait aimé dès l'instant où elle s'était trouvée en face de lui.

Il lui avait parlé si doucement, lui avait indiqué si minutieusement ce qu'elle avait à faire et même ce qu'elle ferait plus tard, si elle restait chez lui, car tout de suite elle avait voulu voir son avenir.

Et puis, comme elle avait senti qu'il la prenait sous sa protection, car il lui donnait sans cesse d'utiles indications, à tel point que l'on disait : « Non, mais ce qu'il la gobe, le patron ! »

Il rendait simplement justice à son désir de bien faire, d'arriver.

Et cet homme si bon, si travailleur, si juste, pouvait ne pas réussir !

Et au moment où les difficultés tombaient sur lui, sa femme l'abandonnait... le laissait se débattre seul au milieu des difficultés...

(A suivre)

Commission départementale

Subventions

Dans sa dernière séance, la Commission départementale a attribué diverses subventions, parmi lesquelles nous relevons les suivantes :

Ligue havraise contre la tuberculose, 330 fr.; Œuvre havraise des Colonies scolaires de vacances, 330 francs.

Subventions pour les travaux extraordinaires des chemins vicinaux ordinaires : Commune de Bolbec, 1,398 fr., pour la construction d'un aqueduc sous le chemin V. O. nº 6.

Subventions pour travaux d'utilité communale : Commune de Notre-Dame-du-Bec, 100 fr. pour réparations à la Mairie et au logement de l'institutrice.

Nécrologie

On annonce la mort de M. Paul Barre, architecte à Rouen. Agé de 75 ans, M. Barre était le doyen de la Société des architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure, où il était entré en 1869 et dont il avait été président.

Chevilliard relève tous défis

Chevilliard, qui volera au Caire ce mois-ci, nous informe, dit l'*Auto*, qu'il est prêt à se rencontrer dans un match de vols d'équilibres et de renversements avec l'aviateur qui sortira vainqueur du défi lancé par Hamel.

Voilà des émotions en perspective.

Ponts et Chaussées

Mlle Alexandrine-Jeanne-Marie Dénès, candidate ayant subi avec succès les épreuves d'admissibilité du concours ouvert le 30 janvier 1913 pour l'emploi de dame sténodactylographe auxiliaire dans les bureaux des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, a été nommée à la 7e classe de ce grade et attachée, à dater du 16 février 1914, au service maritime (1re section), bureau de l'ingénieur ordinaire du 1er arrondissement, au Havre, en remplacement numérique de M. Vernot, adjoint technique, en congé pour service militaire (emploi transformé).

Mlle Louise-Lucie-Constance Guérin est, dans les mêmes conditions, attachée au service maritime (1re section), bureau de l'ingénieur ordinaire du 2e arrondissement, au Havre, en remplacement numérique de M. Donney, adjoint technique, en congé pour service militaire (emploi transformé).

Nouvelles Maritimes

La-Savoie

Le paquebot transatlantique *La-Savoie*, venant de New-York, est entré au port hier après-midi.

Marin havrais noyé à San-Francisco

Le consul de France à San-Francisco vient d'aviser l'administration de l'inscription maritime de notre ville du décès survenu par noyade de Jean-Marie Manuel, matelot du trois-mâts *Vincennes*.

Ce navire, dont le port d'attache est le Havre, appartient à la Société des longs courriers français, de Paris.

Armé au Havre, le *Vincennes* quitta Newcastle-on-Tyne le 17 juin 1913, sous le commandement du capitaine Menginy ; il arriva à San-Francisco le 27 novembre, ayant perdu plusieurs voiles pendant du gros temps éprouvé au large du cap Horn. En même temps qu'on procédait aux réparations, le *Vincennes* chargeait pour Eureka, Orégon.

Au cours de la nuit du 5 au 6 décembre, Jean-Marie Manuel quitta le bord en même temps que plusieurs camarades pour aller en ville.

Le 6 au matin, les hommes de l'équipage trouvèrent vide la couchette de Manuel.

On se perdit en conjectures sur cette disparition, quand, vingt jours après, le 26 décembre, on retrouva le malheureux Manuel, noyé dans le port.

Jean-Marie Manuel était né à Morlaix, le 13 avril 1870. Inscrit maritime au Havre, il avait logé chez M. Rollet, 9, quai Notre-Dame.

Le trois-mâts *Vincennes* a quitté le 29 janvier dernier, San Francisco

Il est arrivé le 2 février à Euréka d'où il repartira pour l'Angleterre.

Un Abordage dans l'Avant-Port

Dans l'avant-port, mardi soir, à 6 h. 35, le steamer frigorifique *Ville-de-Dijon*, appartenant à M. de Chanaud, venant de Londres, effectuait son entrée, ayant à sa traîne le bateau-pilote *Elan-Nº-13*, qui s'était trouvé immobilisé au large par le calme. Arrivé par le travers du brise-lames, il entra en collision avec le porteur à clapets *J.-Constant-II*, de l'Administration des ponts et chaussées.

Fort heureusement, tout se borne à des dégâts matériels.

La *Ville-de-Dijon* a de légères avaries ; le *J.-Constant-II* a sa ceinture coupée. Quant au bateau-pilote, il a eu six bordés du côté tribord cassés.

Le *Dupleix*

Le nouveau cargo-mixte *Dupleix*, construit aux chantiers de la Loire à Nantes, pour le compte de la Société des Chargeurs Réunis, ayant terminé à flot ses aménagements, va, d'ici quelques jours, quitter Nantes pour aller procéder à ses essais officiels de recette. Il ralliera ensuite notre port, étant destiné à la ligne Havre-Brésil-la Plata.

Mardi, sont partis pour Nantes, 18 hommes sous la conduite du lieutenant Feurgard et de l'intendant Vidal, pour prendre armement du *Dupleix*.

Ajoutons que le *Dupleix* est identique au *Champlain* et à l'*Ango*, actuellement en service, ainsi que le *Bougainville*, en achèvement à flot au Havre. Ce dernier qui a été construit aux chantiers de Graville, et procédera d'ici peu à ses essais, après avoir passé en cale sèche pour la carène de sa peinture.

Pour l'Amazone

Mardi est entré dans notre port le steamer allemand *Palatia*, venant de Hambourg, qui avait à sa traîne le chaland *Sabia*, de 35 mètres de long, construit à Hambourg, qu'il conduit au port de Rio Grande do Sul.

A son arrivée en rade le *Palatia* démailla la remorque du *Sabia* qui fut pris par l'*Abeille-V* chargé de l'amener dans le bassin de l'Eure.

Le *Palatia*, qui appareillera à destination du Brésil, reprendra à sa traîne ce chaland qui est destiné à la navigation sur l'Amazone.

Construction d'un Port aux Iles Westmann

Il résulte du rapport de M. Alfred Blanche, consul honoraire, chargé du vice-consulat de France à Reykjavik, que durant sa dernière session, et par une loi spéciale sanctionnée le 10 novembre, l'Althing a voté une subvention de 62,500 couronnes pour la construction d'un port aux îles Westmann. Il a en même temps autorisé le ministre d'Islande à garantir un emprunt de 187,500 couronnes que le Conseil de district des îles Westmann doit contracter en vue de ces travaux.

Le port projeté, dont la dépense totale ne devra pas ainsi dépasser la somme de 250,000 couronnes (environ 350,000 francs), ne pourra être encore qu'assez rudimentaire : il consistera en une sorte de digue formant une anse abritée qui pourra être surtout utilisée par les bateaux à moteur actuellement si nombreux aux îles, cependant on assure qu'un certain espace pourra être réservé aux navires à vapeur qui seraient ainsi à même d'effectuer le long de cette digue leurs opérations de chargement et de déchargement.

On croit que cette construction sera confiée à la maison Monberg, de Copenhague, qui a actuellement l'entretien du port de Reykjavik ; toutefois il est peu probable que les travaux puissent commencer dès l'année qui vient, l'emprunt nécessaire pour couvrir les dépenses n'ayant pas encore été conclu par le Conseil de district des îles.

Les îles Westmann présentant pour les navires français une grande importance, et les armateurs accueilleront certainement avec satisfaction cette nouvelle.

L'Explosion de l'Usine Frigorifique

L'autopsie du corps de M. Frédéric Vincent, âgé de 40 ans, monteur, décédé à l'Hospice Général, où il avait été transporté à la suite de l'accident de l'Usine frigorifique, a été pratiquée hier par M. le docteur du Pasquier, médecin légiste.

Le praticien a ensuite fait connaître à M. Barnaud, juge d'instruction chargé de poursuivre cette affaire, les conclusions de ses observations.

Un Succès colossal

Le Dictionnaire de Pharmacie, illustré, édité par la Grande Pharmacie des Halles-Centrales, a eu auprès du public un succès sans précédent. En une douzaine de jours, plus de dix mille exemplaires ont été enlevés.

La première édition de 1914 de ce Guide de la santé, étant de quinze mille exemplaires, nous ne saurions trop insister auprès de nos lecteurs, tous susceptibles de s'intéresser à un livre de pharmacie et d'hygiène pour qu'ils demandent au plus tôt à la Grande Pharmacie des Halles-Centrales, ce volume de 320 pages, qui leur sera remis ou envoyé gratuitement. Il ne pourra être fait actuellement aucune distribution en ville.

Comme à Monaco

Sous le chaud soleil dont nous bénéficions en ce moment, un enfant de Castille, nommé Daniel Diez, âgé de 17 ans, se crut tout à coup transporté lundi matin dans une station climatérique de la côte du Midi. Il se crut à Monaco, sans doute, et transforma sa boite de plaisir en une roulette nouveau genre.

Ceci se passait vers dix heures et demie du matin, dans la rue de la Bourse. L'Espagnol avait trouvé un partenaire, Georges Benoît, âgé de 15 ans, garçon boulanger, demeurant 56, rue Joseph-Morlent.

Selon les numéros qui sortaient au tourniquet, le boulanger ou le marchand allongeait son billon. Et bien qu'ils y trouvassent tous deux du plaisir, il n'était pas question de plaisir ; ce dernier restait au fond de la boîte. Les deux joueurs étaient pleins « d'oublis » pour le règlement de police qui interdit ce trafic.

Aussi, lorsqu'ils aperçurent les agents cyclistes Duclos et Locard, ils se rendirent compte tous deux que la boîte de plaisir n'était en réalité qu'une boîte à malheur.

On les conduisit au poste, où ils se virent dresser procès-verbal pour jeu de hasard sur la voie publique.

La boîte de plaisir fut confisquée et envoyée au greffe. Elle appartient à Mlle Elvira Rebuelta, marchande de glace et de plaisir, rue du Petit-Croissant, 24.

Vol de Cuivre

Deux journaliers, les nommés Jean-Eugène Besson, âgé de trente-six ans, demeurant 37, rue Jules-Masurier, et Albert-Charles Brassy, âgé de trente-six ans, sans domicile, ont été mis lundi à la disposition du parquet.

On les avait arrêtés tous deux, vers trois heures après-midi sur le quai de Pondichéry, où ils venaient de voler un saumon de cuivre rouge dit « talon de botte », au préjudice de la Société Havraise de Manutentions Maritimes, hangar 5.

Malades

Vers six heures, lundi soir, une femme Anna Maitrier, âgée de 49 ans, journalière, sans domicile, est tombée malade dans la salle du Fourneau économique du quai d'Orléans.

On dut la transporter en voiture à l'Hospice Général, où elle fut admise.

***

Dans le même établissement fut transportée, vers neuf heures du soir, une femme Marie Morel, âgée de 42 ans, matelassière, demeurant rue du Petit-Croissant, 35, qui avait été arrêtée pour ivresse et tapage sur la voie publique.

Tombée malade au poste de police, M. le docteur Jousseaulme fut requis pour lui donner des soins. Il constata alors qu'elle était atteinte de congestion cérébrale.

Voulez-vous un bon **Sécateur !** Allez Coutellerie **Geminel**, 58, rue de Paris, vous aurez des outils supérieurs.

Accidents du Travail

En descendant une échelle, un manœuvre maçon, Pierre Dagorn, âgé de 23 ans, demeurant rue des Galions, 9, a glissé et s'est fait des contusions qui ont nécessité son transport à l'Hospice Général.

***

En travaillant sous le hangar X à l'arrimage de sacs de café, deux ouvriers journaliers, Henri Dufils, âgé de 27 ans, demeurant 4, rue Denfert-Rochereau, et Auguste Renault, âgé de 41 ans, demeurant 28, rue de l'Abbaye, à Graville, se sont trouvés sous un éboulement de sacs.

Ils furent, l'un et l'autre, blessés aux jambes et durent être transportés à l'Hôpital Pasteur.

***

En décrassant un foyer à bord de l'*Amiral-de-Kersaint*, un soutier, Alfred Baeyaert, âgé de dix-huit ans, s'est trouvé brûlé à la main droite. Il est entré en traitement à l'Hôpital Pasteur.

Grappilleurs

Vers onze heures, lundi soir, les préposés des douanes Gicquiau et Anthiaume ont surpris deux jeunes gens qui déclarèrent se nommer René Lepelletier, âgé de 15 ans, inscrit maritime, demeurant rue des Galions, 5 *bis*, et Ernest Renault, âgé de 16 ans, également inscrit maritime, demeurant 32, rue des Drapiers, qui portaient un sac rempli de coton. Ils reconnurent qu'ils venaient de le dérober à même des balles déposées sur le quai Lamandé. Ils voulaient le vendre chez un brocanteur.

Procès-verbal leur fut dressé et après avoir passé la nuit au poste parce qu'il avait été impossible de vérifier leur domicile, ils furent à nouveau conduit devant M. Bataillé, chef de la Sûreté.

Il y avait tout lieu de croire qu'ils devaient sinon fournir une fausse adresse, du moins une fausse identité, puisqu'il avait été possible de contrôler leurs dires.

Interrogés à nouveau, ils reconnurent, en effet, qu'ils ne se nommaient pas Lepelletier et Renault, mais Julien Allain et César Tulzo.

Etant donné ce procédé, ils ont été mis tous deux à la disposition du Parquet.

Concours Musical International

des 31 Mai et 1er Juin 1914

Messieurs les Hôteliers, Restaurateurs, qui désireraient recevoir les Sociétés prenant part au Concours sont priés de bien vouloir se faire inscrire au bureau du Concours. — Hôtel de Ville, aile Ouest.

Feu de Cheminée

Les pompiers ont été appelés lundi soir vers cinq heures, pour combattre un feu de cheminée qui venait de se déclarer chez Mme Bonneville, 19, rue Guillemard. Ils purent écarter tout danger en quelques minutes et le feu n'occasionna pas de dégâts.

M MOTET, DENTISTE, 52, r. de la Bourse-17, r. M.-Thérèse

Tribune des Syndicats

Syndicat des Maîtres d'Hôtel et Garçons navigateurs du Havre. — Les membres du Syndicat des Maîtres d'hôtel et Garçons navigateurs du Havre sont invités à assister à la réunion générale du jeudi 5 février 1914, à 6 heures précises, au siège sociale, 5, rue Scudéry.

Ordre du jour. — Procès-verbaux. Admissions. Correspondance. Situation financière. Importantes questions diverses.

Syndicat général des Ouvriers du Port (section Port). — Réunion générale aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2 du soir, dans la grande salle du Cercle Franklin.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

Conférences et Cours

Ligue Coloniale Française

(Section du Havre)

Conférence de M. le Colonel Roulet

Comme nous l'avons annoncé, la prochaine Conférence de la Ligue Coloniale Française aura lieu lundi prochain, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel des Sociétés.

L'intérêt du sujet et la valeur du conférencier nous promettent une soirée des plus agréables.

M. le colonel Roulet, de l'infanterie coloniale, officier de la Légion d'Honneur, nous conduira par le Sénégal et le Niger dans la curieuse région de Tombouctou ; il nous racontera ses hardies randonnées à travers le désert, à la poursuite des rezzous, et son occupation de la fameuse ville de Oualata.

Officier de grande valeur, doublé d'un savant et d'un lettré, M. le colonel Roulet fit toute sa carrière aux colonies : tour à tour au Tonkin, à Madagascar, au Dahomey, dans le Haut-Oubanghui, dans le Bahr-El-Gazal, où il soutint sur le Nil la mission Marchand.

Il exerça en dernier lieu le commandement supérieur de la région de Tombouctou qu'il fut chargé de pacifier et qu'il réussit à organiser économiquement.

C'est au cours de cette dernière mission et après une randonnée de plus de 700 kilomètres, à travers des pays jusqu'alors inconnus, que M. le colonel Roulet eut l'honneur de s'emparer le 27 janvier 1912, de Oualata, la ville la plus étrange du Continent Africain. Ville étrange, en effet, cette ancienne capitale du royaume de Ghana, vieille de dix siècles, centre religieux d'où l'Islam s'était répandu sur toute l'Afrique Occidentale, centre commercial où convergeaient les caravanes venues du Touat, du Maroc, de la Tunisie, de la Cyrenaïque, d'Egypte même et qui ne fut plus en dernier lieu qu'un centre actif de contrebande d'armes, un repaire réputé inaccessible des tribus nomades les plus farouches, de ces dervi-ches bleus, nos redoutables ennemis du Sud Marocain.

Grâce aux nombreuses vues qu'il a prises lui-même à Oualata et qu'il fera défiler devant nos yeux, se déchirera pour nous aussi le voile du mystère qui couvrait depuis des siècles ce dédale de ruelles, ces maisons aux belles lignes architecturales, ces cours intérieures si discrètes, ces murailles couvertes de peintures harmonieuses et ornées de sculptures taillées artistement dans la pierre, et nous vivrons à notre tour les impressions que le colonel Roulet ressentit en découvrant « cet admirable morceau de civilisation égaré en pleine barbarie, cette Athenes du désert » pour nous servir de ses propres expressions.

Cours d'Enseignement supérieur, publics et gratuits (*Faits au nom de la Ville*). — Philosophie moderne, par M. Bouvard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur agrégé au Lycée.

Nous rappelons que le cours de philosophie moderne, fait par M. Bouvard, aura lieu aujourd'hui 5 courant, à 8 h. 3/4 du soir, à l'Hôtel de Ville, dans le grand vestibule d'honneur.

SUJET :

L'Ame et le Corps. — La Mémoire et le Cerveau.

Ecole Municipale des Beaux-Arts

Dimanche 8 février, à 10 h. 3/4, cours de l'Histoire de l'Art, professeur, M. Lamotte. Entrée publique et gratuite.

Robert Fleury et l'Inquisition. — L'atelier d'Ary Scheffer. — Hippolyte Flandrin, Léon Cogniet et Tassaert. — Courbet, le réaliste, et Daubigny. — Muller et Rosa Bonheur. — Eugène Fromentin, le peintre écrivain. — Troyon et Hamon. « Ma sœur n'y est pas ». — La vie de François Millet, étude de ses œuvres, la poésie de son talent.

Communications Diverses

Les Automobiles dans les périodes d'exercice. — Les réservistes ou territoriaux possédant une automobile ou motocyclette, qui ont à accomplir une période d'exercice cette année et qui seraient désireux de faire cette période avec leur voiture ou machine, comme automobilistes, devront adresser une demande dans ce sens à M. le général commandant la 8e subdivision, au Havre.

Cette demande devra indiquer, outre les noms, prénoms, classe, numéro matricule et corps de l'intéressé, la provenance, la puissance, le nombre de places assises y compris celle du conducteur, de la voiture qu'ils possèdent et dire si elle est fermée, couverte ou découverte.

Pour tous renseignements, s'adresser au commandant du bureau de recrutement du Havre ou à la gendarmerie.

Service des Eaux. — *Arrêts d'eau* : Pour fuite sur branchement d'abonné, la conduite d'eau du passage Durécu sera fermée aujourd'hui jeudi à 9 heures du matin et pendant quelques heures.

— Pour prise d'abonné, les conduites d'eau des rues de Mulhouse et de la Vallée seront fermées aujourd'hui jeudi, à 10 heures du matin et pendant quelques heures.

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — *Téléphone nº 220.*

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Jeudi

ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée). — 1re année (Section A), de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

ESPAGNOL (Prof. M. Vassia, Vice-Consul d'Italie). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE (Prof. M. Levillain, Employé de commerce). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

DACTYLOGRAPHIE. — De 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

STÉNOGRAPHIE (Prof. M. Faraut, Employé de commerce). — 1re année, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 ; 2e année, de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2.

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux.

Le chef du service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à midi et demi, à la disposition des sociétaires sans emploi.

Burgos (*Société de Secours Mutuels*). — Aujourd'hui jeudi, Hôtel de Ville, salle H. Permanence de 6 h. 30 à 7 h. 30. Perception des cotisations.

La Méridionale. — Le 4e banquet suivi de concert et de sauterie que la Méridionale offre à ses sociétaires et amis aura lieu le samedi 7 février, à 8 h. 1/2 du soir, à la Grande Taverne, rue Edouard-Larue.

Les personnes qui n'auraient pas encore retiré leur carte sont priées de le faire de suite. Les inscriptions sont reçues jusqu'au jeudi 5 courant.

On peut retirer les cartes chez : MM. Gardes, président, 50, rue Desmalières ; Portes, vice-président, 213, rue de Normandie ; Lévy, secrétaire, 35, rue des Drapiers ; Alabert, trésorier, 17, rue de Bordeaux ; Roche, 18, place Gambetta.

Le port de l'insigne est obligatoire.

Société Havraise de Tambours et Clairons. — Ce soir, à 8 h. 15, répétition générale, obligatoire.

Demain à 5 h. 30 précises, réunion de bureau, Hôtel de Ville, salle A.

Union Fraternelle des Ouvriers Couvreurs, Plombiers. — Réunion générale demain vendredi à 8 h. 30 du soir, au siège social, Hôtel de Ville, salle B.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; Questions diverses. Urgence obligatoire.

Modern-Style. — Aujourd'hui jeudi, à 21 h. 15 précises, réunion mensuelle obligatoire, Hôtel de Ville, salle B.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; compte rendu financier des dernières matinées dansantes ; organisation du bal du Mardi-gras ; questions diverses.

Société Philharmonique. — Ce soir, à 8 h. 45 très précises, répétition générale.

SAVON DU CONGO VICTOR VAISSIER

THÉATRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Rappelons que nous aurons ce soir la 7e représentation de la triomphale *Chaste Suzanne*, l'opérette en 3 actes de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières, qui provoque du commencement à la fin l'hilarité du public et de nombreux bis et rappels. Bureaux 8 heures ; rideau 8 h. 1/2.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

MARC ANTOINE ET CLÉOPATRE

Aujourd'hui jeudi, en matinée à 3 heures, en soirée à 9 heures, représentations du plus grand chef d'œuvre cinématographique mondial **Marc Antoine et Cléopatre.**

Cette merveilleuse reconstitution historique de toute beauté, obtient à chaque représentation un succès immense, tant par son interprétation que par sa merveilleuse mise en scène et la richesse de ses décors.

Ajoutons qu'un arrangement musical spécial fait par M. Gallon accompagne ce beau film et en rehausse l'éclat.

Le programme se trouve complété par quelques vues instructives, amusantes et par les dernières actualités du *Pathé Journal*.

On peut retenir ses places deux jours à l'avance.

Bureau de location ouvert de 10 heures à midi 1/4 et de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Toute de gaieté, d'esprit et de bon goût, la superbe revue **A la Gare !** devient le *great event havrais*. On s'y amuse sans y entendre rien de choquant, aussi est-ce des salles archicombles tous les soirs.

Prochainement nombreuses scènes nouvelles et décors nouveaux.

Cinéma Gaumont

Il faut revoir

Suzanne Grandais et Léonce Perret

dans **Le Mystère des Roches de Kador**

repris à la demande générale

Allez vous divertir avec

Lamy et Levesque

dans **L'Illustre Mâchefer**

cinévaudeville désopilant

L'héroïne ouvrier sera applaudi

dans *Un drame de l'air*

Aujourd'hui, matinée à 2 h. 30, soirée à 8 h. 30.

Salle des Fêtes de l'Eure

Patronage Laïque Havrais

Comme tous les jeudis, à deux heures, il y aura aujourd'hui Matinée scolaire au Modern Cinéma, avec un programme spécial, entièrement différent de celui des grandes représentations du samedi et du dimanche. Parmi les films les plus intéressants, citons : *Le Luxembourg*, plein air. *Jalousie*, comédie, *Sports d'hiver*, documents. *Jack, le petit Dompteur*, comédie dramatique. *Domestique infidèle*, comique. *A travers le Siam*, instructif. *Pour épouser Suzette*, comédie. *Le Ménage de Dranem*, fou-rire.

Le PIANOLA

s'adapte extérieurement et instantanément au piano : c'est le PIANOLA proprement dit; ou il fait corps intérieurement avec le Piano lui-même, les deux instruments ne formant ainsi qu'un seul organisme :

c'est le PIANOLA-PIANO

Dans les deux cas, le piano reste indépendant à volonté.

AGENT RÉGIONAL;

DESFORGES

45, Rue Thiers, Le HAVRE

Auditions à toute heure

Bulletin des Sports

Football-Association

Havre Sports contre Havre Athletic Club

Dimanche prochain sur le terrain du Havre-Sports, les deux équipes du HS rencontreront les équipes correspondantes du HAC. Le premier match, entre les équipes secondes commencera à 1 h. 30. C'est encore une finale de championnat qui sera suivie avec intérêt car les équipes sont à un point l'une et l'autre, et sont actuellement en pleine forme.

Le deuxième match mettra en présence, à 3 heures, les équipes premières et c'est tout dire.

Association Sportive Frédéric-Bellanger. — Ce soir, à 8 h. 3/4, au siège social, rue Frédéric-Bellanger, réunion générale.

Ordre du jour : Formation des équipes premières et secondes ; Cotisations ; Assurance ; Questions diverses.

Havre Athletic Club. — Matches du dimanche 8 février 1914 :

Equipe 1re contre Havre-Sports (1), championnat de Haute-Normandie, à 3 heures, terrain du HS, à Sanvic. Sont convoqués : F. Cavanagh, Carré, Talbot, Six, Hutchinson, Steinhauser, Bony, Lang, Richer, Thorel, Dumont, Burckhardt, Mauger.

Equipe 2 contre Havre-Sports (2), finale du championnat de Haute-Normandie, à 1 h. 1/2, terrain du HS, à Sanvic. Sont convoqués : Drancourt, Sauquet, Fields, R. Cavanagh, Bresciani, H. Cavanagh, A. Richer, Farcis, Béquet, Beaufils, Millet, Hawes, Lehéricy.

Equipe 3 contre AS Honfleuraise (1), à Honfleur. Rendez-vous pour les joueurs suivants au bateau à 7 h. 1/2 précises : Mériel, Decoopman, Moch, Bruce, Willy, Lecœur, Gravière, Stempowski, Borgnet, Brindeau, Mevel, Avril, G. Brindeau, Lévesque.

Equipe 4 contre AS Bléville (2), à 3 heures, terrain de Sanvic. Sont convoqués : Dicquemare, Lhermitte, M. Cavanagh, Brown, Buchard, Gibon, Osswald, Beaugeard, Lafon, Duboc, Roussel, Lenoble, Cotelle.

Equipe 5 contre A A Harfleuraise (2), à 1 h. 1/2, à Sanvic.

Sont convoqués : Boudin, Noël, Baillehache, Digeon, Dumont, Delahaye, Jouen, Mérieult, Bricka, Lucas, Richard, Lang.

Equipe 6 contre équipe à désigner, terrain de la Sous-Bretonne, à 2 heures.

Sont convoqués : Delamare, Doublet, Jeanniot, Leroy, Paumelle, Parrain, Cognard, Croisier, Quoniam, Vatinel, Caveng, Collard.

Il est rappelé une fois de plus que les joueurs ne pouvant répondre à leur convocation doivent en aviser, pour les deux premières équipes, le Comité ; pour les autres équipes, leur capitaine, avant vendredi midi.

Galeries Sportives Havraises. — Réunion générale mensuelle obligatoire au siège de l'Association amicale, rue de la Paix, 23, vendredi prochain, à 21 heures précises.

Ordre du jour : Admission de nouveaux membres ; assurance ; dispositions à prendre en vue des matches de 1/2 finale et des coupes ; déplacements ; questions diverses.

Football Rugby

Havre Athletic Club. — Après sa victoire de dimanche dernier sur Evreux, le HAC est à nouveau qualifié pour représenter la Haute-Normandie dans la compétition du championnat de France, il aura à rencontrer comme match éliminatoire le Stade Nantais, le 22 février, à Paris ; aussi la Commission de rugby du club doyen va-t-elle porter tous ses efforts à former et entraîner d'ici là le meilleur quinze possible.

Dimanche prochain, l'équipe première se rendra à Compiègne matcher le Rugby Club Compiégnois, le récent vainqueur du Racing à Paris.

Les joueurs suivants sont convoqués à la gare de départ à 7 h. 1/2 du matin pour le rapide de 8 heures : MM. Ducasse, Guéroult, Gardet, J. Favrel, J. Coicadan, Chausson, Gorce, Tinel, Allen, Girardt, A. Coicadan, Baer, Nerbeuf, Boivin, A. Favrel, Lewis, Renault, M. Eloy.

Club Touriste Havrais. — Ce soir, à 9 heures, réunion générale au siège social, 51, rue Thiers. Ordre du jour : Admissions ; Cotisations ; Elaboration du calendrier touriste et sportif ; Questions diverses. — Les jeunes gens désirant faire partie de la Société sont priés d'assister à cette réunion. Sont convoqués : MM. Angu, Duménil, G. Cognard, M. Nordet, Fontaine-Leduc, A. Bazin, Arpajon.

Union Cycliste Sanvicaise. — Réunion générale aujourd'hui jeudi, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Calendrier définitif de la saison 1914 ; Cotisations ; Admissions ; Questions diverses.

Les personnes désirant profiter des avantages accordés pour toutes les promenades sont priées de demander leur inscription au siège social, 38, rue du Havre.

Joyeuse Pédale Gravillaise. — Aujourd'hui jeudi, à 8 h. 1/2, réunion mensuelle à la Mairie de Graville. Prière d'être exact.

Ordre du jour : Compte rendu de la réunion de l'USGAAH ; course cyclo-pédestre ; questions diverses et cotisations.

Lundi et mercredi prochains, cours de culture physique, boxe anglaise, lutte, course à pied et sauts.

Rendez-vous à 8 h. 1/2 à la salle.

Union Vélocipédique Havraise. — Réunion générale le 5 février, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière réunion, adhésions, calendrier sportif et touriste, affiliation, compte rendu de la réunion du Comité, paiement des cotisations, questions diverses.

Présence indispensable.

Cross-Country

Havre Rugby Club. — Ce soir mercredi, entraînement nocturne sur 4 kilomètres.

Rendez-vous à 8 h. 30, au vestiaire Loison.

Demain à 9 heures, réunion de la Commission à la Grande Taverne.

Les coureurs suivants sont spécialement convoqués en vue d'un interclub.

MM. Mouquet, Gibeaux, Sohier, Lameille, Rosay, Bazin, Bellet, Hochart, Richard, Picard.

Aviron

Rowing Club Havrais. — Les sociétaires sont prévenus que la réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise à jeudi prochain 12 courant.

Boxe anglaise

Boxing-Club du Havre. — La Fédération française de boxe a désigné le Boxing-Club du Havre pour faire disputer le championnat amateur de la Seine-Inférieure en 1914.

Il englobera avec ce département ceux de l'Eure et de l'Eure-et-Loir en leur entier et probablement celui du Calvados.

A cet effet et en vue de l'organisation de ce championnat, vendredi prochain 6 février, 21 heures, tous les membres du Boxing-Club sont invités à se trouver à la salle du ring, 45, rue du Docteur-Gibert.

Particulièrement indispensable est la présence de MM. Geo.-Asper Angot, Ch. Ferand, Marcel Debray, Esbran, Dodard, Bariau, Rufenacht, ce dernier est prié d'apporter les pièces du secrétariat.

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Vincennes, 5 Février

PRIX DE DRAGUIGNAN

Paris-Sport..... Japonica, Juignettes.
La Liberté...... Japonica, Juignettes.
La Patrie... ... Jackson, Japonica.

PRIX DE NICE

Paris-Sport..... Jockey, Jerez.
La Liberté..... Jockey, Jerez.
La Patrie....... Jette, Jézabe.

PRIX D'AVIGNON

Paris-Sport..... Kœur, Kydia.
La Liberté...... Kœur, Kydia.
La Patrie...... Kœur, Korzino.

PRIX DE NIMES

Paris-Sport..... Devin, Karénine.
La Liberté...... Devin, Karénine.
La Patrie....... Devin, Kaolin.

PRIX DE MARSEILLE

Paris Sport..... Irma, Jonson.
La Liberté ...... Irma, Jonson.
La Patrie...... Irma, Promenade.

PRIX DE MONTPELLIER

Paris-Sport..... L'Arconce, Kirghiz.
La Liberté...... L'Arconce, Kirghiz.
La Patrie....... L'Arconce, Kélat.

PRIX DE VALENCE

Paris-Sport..... Intrépide, L'Ingénue.
La Liberté...... Intrépide, L'Ingénue.
La Patrie ...... Képile, Imberbe.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre

Présidence de M. TASSARD, vice-président

Audience du 4 février 1914

FAUSSE DÉCLARATION A L'ASSISTANCE JUDICIAIRE ?

M. X... est poursuivi sous cette inculpation. Voici d'ailleurs les faits qui l'ont amené devant le Tribunal correctionnel :

M. X... ayant l'intention de divorcer avait demandé l'assistance judiciaire dans le courant du mois de juin 1912. A cet effet, il avait joint à sa demande un extrait du rôle des contributions et il avait fait à la Mairie une déclaration d'indigence dont une attestation remise par l'autorité municipale avait également été déposée par lui au parquet. L'assistance judiciaire lui fut accordée. Or, dans le courant du mois d'août, la femme du prévenu vint au domicile de son mari et trouva dans sa boîte aux lettres un relevé de compte d'une banque de notre ville, dans laquelle M. X... avait effectué un dépôt de 6,000 francs.

Ce bordereau fut adressé au bureau d'assistance qui fit convoquer M. X... et lui retira l'assistance judiciaire. Conformément à la loi, le président du bureau, Me G. Martin, informa le parquet, d'où les poursuites exercées contre M. X...

Celui-ci prétend qu'il n'a pas fait une fausse déclaration d'indigence parce que les six mille francs ne lui sont échus que longtemps après sa demande d'assistance judiciaire et qu'au moment où il s'était présenté devant le bureau, il était réellement hors d'état de faire face aux frais d'un procès en divorce.

D'ailleurs, 2,000 francs ne lui appartenaient même pas et lui auraient été confiés par un passager alors qu'il était lui-même employé sur un navire.

Le Tribunal rendra son jugement dans cette affaire le 11 courant.

IVRESSE, OUTRAGES, REBELLION

Le 2 février dernier, le sieur Saquier, émettait quoiqu'en état avancé d'ivresse, la prétention de se faire servir à boire au débit Lorcher, 30, rue Frédéric Sauvage. M. Lorcher ayant refusé, Saquier essaya de pénétrer de force dans le débit.

Un instant après arrivaient deux gardiens de la paix, les agents Bultey et Delaune qui eurent toutes les peines du monde à arrêter l'ivrogne.

Pendant qu'ils le conduisaient au poste, le sieur Joseph Latour, 31 ans, essaya de dégager l'individu arrêté qui faisait d'ailleurs une rebellion acharnée. Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'aide de trois militaires, MM. Paul Pougin, élève officier, Georges Nerpech, soldat, et Emile Camper, soldat au 129e d'infanterie, que les deux agents purent mener à bien leur tâche.

Les deux inculpés récoltent un mois de prison chacun.

LES JOYEUX MAÇONS

Le 21 novembre, ils se rendaient tous deux, le maçon, Alphonse H..., et le manœuvre Emile D..., chez M. Bonnart, débitant, pour faire des réparations dans la cave de ce dernier.

Mais la cave de M. Bonnart est, paraît-il, fort bien garnie, et les deux maçons l'apprécièrent tout particulièrement, à tel point que vers midi, Mme Bonnart aperçut le manœuvre ivre-mort, une bouteille à la main.

« Que fais-tu là ? » lui demanda-t-elle.

— On boit du champagne », répondit le jeune garçon sans se frapper.

Quant au maçon lui-même, il était dans un état approchant de près celui de l'apprenti.

Dans la cave de M. Bonnart, plusieurs bouteilles avaient été vidées.

« Le petit nageait dans le vin ! » déclare un témoin.

H... est condamné à un mois de prison.

L'apprenti, acquitté comme ayant agi sans discernement, est rendu à sa famille.

Tribunal Commercial Maritime

A l'audience du 4 février, le Tribunal avait à juger le cas du matelot Léonard, du trois-mâts *Suzanne*.

On l'accusait de coups, donnés le 1er septembre dernier, en cours de voyage, au cuisinier du bord, prévention, pour laquelle il avait été interrogé en son temps, par le capitaine. De plus, le rapport de ce dernier, énonçait un fait assez grave d'indiscipline à l'égard d'un des officiers du bord ; mais, particularité curieuse, et dont s'est emparée la défense, ce fait n'avait donné lieu à *aucune mesure d'instruction*, et pour la première fois était révélé au prévenu à l'audience !

Le Tribunal maritime n'a pu considérer ce dernier fait comme *juridiquement établi* et comme d'autre part la prévention pour coups, apparaissait comme incertaine, il a, après plaidoirie de Me Jennequin, purement et simplement acquitté Léonard.

Aux Prévoyants

Trouver à la fois un intérêt rémunérateur et une sécurité absolue, voilà le double but de tout rentier viager. La Compagnie offrant la plus grande sécurité est celle qui possède les réserves libres et les garanties supplémentaires les plus importantes. A ce point de vue, la Nationale-Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), présente une supériorité incontestable ; aucune autre Compagnie ne justifie à un aussi haut degré la confiance des assurés et des rentiers.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements. S'adresser soit au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, soit aux agents généraux en province, et notamment à **MM. A. HUART et Fils**, *18, place de l'Hôtel-de-Ville, au Havre.*

AUX MÉRINOS

SOLDES

APRÈS INVENTAIRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sainte-Adresse

A l'Amicale. — Nous rappelons que l'Amicale organise une nouvelle sauterie offerte à ses membres honoraires pour dimanche prochain, à 2 heures 1/2, dans les salons du Jardin d'Hiver. Cette réunion sera certainement très réussie, les nombreux fervents de la danse que compte cette Société ne manqueront pas de s'y rencontrer.

Vendredi soir, à 8 h. 1/2, réunion du Conseil au siège de l'Amicale. — Questions diverses, nomination des commissaires pour la sauterie.

Résultat du concours de tir à la carabine. — 1re manche. — Juniors : 1er Vauchel, 2. Le Blon, 3. Motte, 4. Mania, R. Tougard, 6. Delauney, 7. Teissonnier, Ducom, R. Leboucher, Damour, 11. Savary, Lemoine, 13. Marchand, Varin, P. Tardif, 16. Royer, 17. Lebas, 18 Autin, 19. Fontaine, Gosselin, 21. Derrey, B. Tougard, Le Bornic, Baudouin, R. Peltier, 26. Maillet, 27. Caillol, 28. J. Gosselin, 29. Leboucher, Lebaillif, 31. Legros, Liard, 33. Naze, Talbot, 35. Leroux, 36. J. Tardif, 37. Tourmine.

Sanvic

Rallye-Cors. — Le siège social de cette Société est, depuis le 1er février, rue Ernest-Renan (quartier des Jardins Ouvriers), maison Courchay.

Le bureau, pour 1914, a été composé comme suit : Président d'honneur, M. Vavasseur, maire de Sanvic ; président actif, C. Camus ; vice-président actif, J. Lebel ; secrétaire, P. Sampic ; trésorier, G. Courchay ; administrateur, Paine ; directeur, Piedanoël ; sous-directeur, Fiquet.

Graville-Sainte-Honorine

Vagabondage. — Au cours d'une tournée route Nationale, les gendarmes Arhaéro et Franceschi ont arrêté mardi deux individus paraissant suspects ; les ayant conduits à la gendarmerie, ils ont déclaré se nommer, l'un Jules Hue, 40 ans, journalier, né à Saint-Laurent-en-Caux, et Emile Grimbert, 18 ans, également journalier, né à Niel (Orne). Ils ont reconnu être actuellement sans travail, sans moyens d'existence et sans domicile.

Ils ont été inculpés de vagabondage et conduits au parquet à la disposition du procureur de la République.

Harfleur

Préparation militaire. — Les mardi et vendredi, de 8 heures à 9 heures du soir, M. Pouzier, sous-officier, fait un cours de préparation militaire, à l'école de garçons d'Harfleur.

Les jeunes gens désireux de suivre ce cours sont invités à se faire inscrire le plus tôt possible.

Ledit cours est commencé depuis huit jours.

F. VAXELAIRE & Cie
133, 135, Rue de Paris — Le Havre
LUNDI 2 FÉVRIER et JOURS SUIVANTS
MISE EN VENTE ANNUELLE
de Linge Confectioné pour Hommes
Tous les Articles Vendus *à cette Occasion, se recommandent par leur* qualité *et leurs* Prix Exceptionnels

Montivilliers

Obsèques. — Mardi après-midi ont eu lieu les obsèques d'un vieux brave, M. Joseph-Florentin Vallée, très connu sous le nom de « père Martin Vallée ».

Né à Montivilliers le 7 mars 1819, il fut affecté en 1839, au 27e régiment d'infanterie de ligne et envoyé en Crimée avec ce régiment. Après avoir pris part à diverses batailles, où il fit bravement son devoir, le sapeur Vallée fut décoré de la médaille de Crimée et de la médaille instituée par la reine d'Angleterre.

Après cette campagne, il entra à la compagnie des sapeurs-pompiers qu'il ne quitta plus jusqu'en ces derniers temps.

Victime d'un accident pendant la construction de l'école communale en 1884, il continua quand même son service et quatre ans plus tard, le 12 novembre 1888, il fut de nouveau blessé en combattant l'incendie de l'église.

Il reçut à cette occasion du ministère de l'intérieur la médaille d'argent des sapeurs-pompiers et la médaille de sauvetage.

Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner M. Vallée à sa dernière demeure. La compagnie des sapeurs-pompiers, qui avait offert une couronne, encadrait le char dont les cordons furent tenus successivement par MM. Peyriot, maire; Emile Dumont, commandant honoraire de la compagnie; Grandsire, capitaine; Usma Feuilloley, sous-lieutenant, et plusieurs hommes de la compagnie.

Au cimetière, après les prières dites par M. Lemonnier, vicaire, M. Charles Grandsire, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers, retraça en termes émus la vie du défunt.

Bolbec

Commissariat de police. — M. Glsbèke, commissaire de police de 3e classe à Bolbec, est nommé de 2e classe à Brest, et est remplacé par M. Colsenet, commissaire de 4e classe à Laigle.

Accident à la Gendarmerie. — Un pénible accident qui a consterné les hommes de la brigade de gendarmerie de Bolbec, s'est produit hier matin, dans la cour de la caserne.

Le maréchal des logis Drouet, commandant la brigade, s'apprêtait à monter à cheval. Il portait pour la première fois son nouveau casque. Son cheval, inhabitué à la nouvelle coiffure, eut peur et partit au galop au moment où son cavalier mettait le pied à l'étrier. L'infortuné fut brutalement renversé sur le sol et se brisa la jambe gauche. Relevé par ses hommes, il fut transporté dans son logement où il sera soigné.

M. le capitaine Bourgeot, commandant les brigades de l'arrondissement du Havre, s'est rendu hier après-midi au chevet du blessé.

On pense que la guérison, quoique longue, s'effectuera normalement.

Au Théâtre Municipal. — Le mercredi 11 février 1914, la tournée Serge Rolla, avec ses décors et ses costumes spéciaux, donnera une seule représentation de *Les Amours d'un Petit Soldat*, drame en 9 tableaux, de MM. Bernède et Bruant.

Le clou de la soirée est le 3e tableau : *A la chambrée* ! qui provoque le fou rire !

Prix ordinaire des places. Location comme d'usage.

La direction tient à avertir le public que contrairement à beaucoup d'autres, la pièce n'a aucune tendance politique et qu'elle est, par ailleurs, d'une haute moralité. En un mot, c'est le spectacle que tout le monde veut voir parce qu'il va de la note la plus dramatique à la gaîté du meilleur aloi.

Lillebonne

Halles et Marchés. — Pendant le mois de janvier dernier, il a été négocié à notre halle : 903 sacs de blé à un prix moyen de 25 fr. 19, en baisse de 0 fr. 15 sur la moyenne de décembre ; 09 sacs d'avoine, à 18 fr. 05 les 100 kilog.; 7 sacs d'orge, à 19 fr. 32.

Le prix moyen du pain a été de 1 fr. 90 les 6 kilogs.; du beurre, 1 fr. 66 le kilog. ; des œufs, 2 fr. 01 la douzaine.

Les marchés aux bestiaux ont donné : 163 bœufs ou vaches, 115 veaux, 283 moutons, 415 porcs gras, 112 porcs maigres, 35 porcs de lait.

Accident. — Mercredi, vers 11 h. 1/2 du matin, un cheval appartenant à M. Pierre Varin, cultivateur à Lintot, fut effrayé par la voiture automobile du docteur Trançon ; Mme Varin qui était seule dans la voiture tira sur les guides du cheval pour le retenir, mais la voiture défonça le devanture du magasin de Mlle Legrain, chapelière-modiste, demeurant rue du Moulin-de-Haut. Personne ne fut blessé ; il n'y a que des dégâts matériels.

La-Trinité-du-Mont

Diminution d'impôts. — Total des contributions directes en 1913 : 6,370 fr. 10 ; en 1914 : 5,742 fr. 62 d'où une diminution de 627 fr. 14.

Bureau de Bienfaisance. — M. Isaac Manneville, a été nommé membre du Bureau de bienfaisance pour une nouvelle période de quatre ans.

Etat-Civil. — *Naissances.* — Yvonne Bonnet ; Yolande Hébert.

Criquetot-l'Esneval

Statistique agricole. — Le 25 janvier, la Commission cantonale de statistique agricole de Criquetot, s'est réunie sous la présidence de M. Georges Foubert, propriétaire à Criquetot.

Après examen des tableaux de statistique des communes du canton, la Commission a arrêté ses travaux de la manière suivante :

Rendement moyen par hectare :

Blé, 19 quintaux ; seigle, 15 quintaux ; orge, 20 quintaux ; avoine, 25 quintaux.

La Commission a en outre donné d'une façon générale et succincte, les appréciations suivantes sur les récoltes de l'année dans le canton.

Blé, 19 quintaux ; seigle, 15 quintaux ; orge, qualité assez bonne.

Avoine : très bonne récolte et bonne qualité.

Orge : assez bon rendement et bonne qualité.

Seigle : rendement passable.

Colza : rendement bon, qualité moyenne.

Lin : rendement bon, qualité moyenne assez bonne.

Betteraves sucrières : densité médiocre, rendement moyen.

Betteraves fourragères : rendement bon.

Trèfle : rendement bon et bonne qualité.

En résumé, la récolte générale de 1913 fut d'un très bon rendement, mais elle a eu à subir une température inclémente dont la qualité a souffert.

Etat civil. — *Naissances.* — Du 17 janvier : Marthe Leneveu, hameau du Canot. — Du 26 : Edouard Foubert, hameau du Gaillot ; Francis Leprévost, route de Goderville.

Décès. — Du 27 janvier : Louis Leduey, 73 ans, sans profession, route de Goderville.

Goderville

Mariage. — Hier mercredi a été célébré à la mairie de Goderville le mariage de Mademoiselle Jeanne Hauchecorne, fille de M. Paul Hauchecorne, conseiller municipal, ancien adjoint au maire, négociant en liquides, et de Madame, avec M. Raymond Allain, fondeur de métaux à Fécamp.

Les témoins de l'époux étaient MM. Marcel Allain, fondeur, son frère, et Adolphe Ochin, négociant à Pantin, son beau-frère. Ceux de l'épouse, MM. Alphonse Deschamps, représentant de commerce, à Paris, et Sénateur Malandain, agriculteur à Cuverville-en-Caux, ses oncles.

M. Bellet, maire, qui présidait à la célébration du mariage, a adressé aux jeunes époux des vœux de bonheur et de prospérité et félicita les familles.

Fanfare Municipale. — Voici le programme du concert qui sera offert dimanche prochain, 8 février, à 8 heures du soir, dans la salle des Fêtes par la Fanfare Municipale à ses membres honoraires :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. *Le Valet de Cœur*, pas redoublé, par la Fanfare. — 2. *Le Musicien embarrassé*, par M. Marcellus. — 3. *Le Chapeau claque*, monologue, par M. Durand. — 4. *Chanson-frisson*, par Mme Leboiteux. — 5. *C'est bien ! C'est mal !*, par M. Fréville. — 6. *En avant les Gars*, par M. Maxan. — 7. *Mireille* (Ange du Paradis), par M. Dupont. — 8. *Les pommes de terre*, par les Flic-Flac. — 9. *Hardi Toréador*, par Mme Leboiteux. — 10. *Ah ! c'est triste*, duo par MM. Haquet et Hamel. 11. Les Trois Cigales, dans leur numéro comique des chanteurs des rues.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. *La Croix d'Honneur*, ouverture par la Fanfare. — 2. *Maman Victoire*, par Mme Leboiteux. — 3. *Les Métiers de Sosthène*, par M. Fréville. — 4. *Petite Fille*, par M. Maxan. — 5. *Le Bordelais et le Marseillais*, par MM. Haquet et Hamel. — 6. *Pauvre Petit Ange*, par M. Marcellin. — 7. *L'Angelus de la Mer*, par Mme Leboiteux et M. Maxan. — 8. *J'te dis : Merci pour la langouste*, fantaisie d'actualité de G. Paillès, jouée par les Trois Cigales. — 9. *En Voyage*, pas redoublé par la Fanfare Municipale.

Une quête sera faite au profit du Bureau de bienfaisance.

Prix des places : Premières, 1 franc ; secondes, 0 fr. 75 ; galeries, 0 fr. 60 ; troisièmes, 0 fr. 50.

Location ouverte dimanche de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures. Droit : 0 fr. 50 pour les premières ; 0 fr. 25 pour les secondes.

Bréauté

Tapage injurieux. — Pour se distraire, étant pris de boisson, Alphonse Griel et Paul Hérouard, 21 ans, tous deux journaliers à Bréauté, pénétrèrent dans la nuit de dimanche dernier dans la cour de M. Médéric Dégénétais, cultivateur à Bréauté, et frappèrent à coups redoublés dans la porte de son habitation. M. Dégénétais se leva et par la fenêtre de sa chambre il vit deux hommes ivres. Invités à se retirer ils insultèrent le cultivateur en se servant de propos des plus orduriers.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a dressé procès-verbal pour tapage injurieux et nocturne.

Foire. — La foire à primes dite du 15 février se tiendra en cette commune le lundi 16 février prochain.

Des primes y seront décernées, comme les années précédentes.

Etat civil. — *Naissances.* — Du 5 janvier : Clotilde Gervais. — Du 8 : Louise Terrier. — Du 9 : Léon Lelièvre. — Du 10 : Madeleine Grieu. — Du 11 : Lucien Letrançois. — Du 18 : Olga Lachèvre. — Du 22 : Denise Allais.

Décès. — Du 4 janvier : Marie Hautot, 4 mois ; Eugène Saint-Jore, 24 ans. — Du 10 : Héloïse Viger, 20 ans.

Ecrainville

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est produit dans l'épicerie de M. Lachèvre, parmi des articles de brosserie. Aidé de quelques personnes, l'on put vivement éteindre les flammes. Les dégâts, qui ne sont pas encore évalués, sont couverts par l'Ancienne Mutuelle.

Mentheville

Un Courtier en bestiaux tué par un taureau

Mardi dernier, vers deux heures de l'après-midi, M. Emile-Ernest Laperdrix, âgé de 73 ans, courtier en bestiaux, demeurant à Mentheville, avait acheté pour le compte de M. Devaux, marchand boucher à Fécamp, à M. Léon Cardon, agriculteur et conseiller municipal à Mentheville, un taureau.

Il avait reçu également mission d'amener l'animal et, à cet effet, il s'était fait accompagner par le jeune domestique de la ferme, Albert Delafosse, âgé de 14 ans.

A peine avait-il parcouru un kilomètre sur le chemin de grande communication de Fécamp à Bolbec que le taureau devint subitement furieux et que le jeune domestique qui le conduisait dût faire de nombreux efforts pour le maîtriser. Ces efforts demeurèrent vains et malgré l'intervention de M. Laperdrix, le jeune Delafosse se vit par deux fois rouler à terre. Pris de peur l'enfant abandonna l'animal et retourna à la ferme prévenir ses patrons de ce qui se passait.

M. Laperdrix, qui avait pris la longe de l'animal pour le conduire eut également mailles à partir avec celui-ci et avant qu'il eut fait cent mètres il était jeté à terre, terrassé et eut le visage labouré ainsi que les membres. L'animal lui porta un coup de corne dans la région temporale droite qui causa la mort du malheureux conducteur de bestiaux.

M. Lethuillier, cultivateur, voisin de l'accident, accourut au bruit, se jeta sur l'animal qui s'acharnait sur sa victime et, courageusement, le maîtrisa.

Le corps de M. Laperdrix fut ramené à son domicile cependant que l'animal était reconduit à la ferme de M. Cardon.

L'inhumation de M. Laperdrix aura lieu à Mentheville vendredi prochain à dix heures et demie du matin.

Disons en terminant que M. Laperdrix était très connu du monde agricole et des bouchers de la région et très estimé.

CALVADOS

Deauville-sur-Mer

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Deauville s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Le Hoc, maire.

Communication est donnée de la délibération de la Chambre de commerce, concernant les dragages d'approfondissement du chenal et de l'avant-bassin, ainsi que l'acquisition d'une drague. Le Conseil approuve.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le préfet faisant connaître qu'il se propose de soumettre au Conseil général le projet d'établissement d'un deuxième circuit téléphonique Deauville-Paris et demandant l'engagement préalable par la ville de prendre à sa charge une annuité d'environ 7,100 fr. Adopté.

M. le maire estime qu'il y aurait lieu de porter à la première classe le commissariat de police et de conserver M. Delavergne, le commissaire actuel, qui est porté au tableau d'avancement. Le Conseil adopte cette proposition et vote un crédit de 1,200 fr. pour le traitement.

M. le comte Le Marois, président de la Société des Courses, demande le maintien pour 1914 et les années suivantes de la subvention de 20,000 francs pour la onzième journée de courses. Le Conseil maintient pour les années 1914, 1915, 1916 et 1917 sa subvention de 5,030 francs et charge le maire de demander au Casino de Deauville de maintenir également les siennes.

Le maire informe le Conseil que l'inspection de l'aéronautique militaire a délégué un officier aviateur pour étudier l'installation d'une station d'atterrissage à Deauville. Le Conseil autorise le maire à suivre cette création et vote le principe de la dépense.

AUX DOCKS DE L'AMEUBLEMENT
SOLDES
après Inventaire

Nouvelles Diverses

Les Escroqueries de l'ex-agent de change Girinon

L'affaire Girinon semble prendre une nouvelle orientation. Quand le coffre-fort de l'ancien agent de change fut ouvert, on y trouva 2,350 titres de la société de gestion de la Mutuelle de France et des Colonies, chiffre qui parut extraordinaire, car la totalité de ces titres était de 20,000 actions, dont le directeur, M. Giordan, avait une grande partie, le reste étant réparti entre plusieurs personnalités.

Comment Girinon, agent de change de la société de gestion, avait-il plus du dixième de ces titres ? M. Hauw, juge d'instruction, voulut le savoir et c'est là un point délicat de l'affaire qui réserve des surprises.

En effet, Girinon affirme avoir été chargé de vendre ces 2,350 parts de la société de gestion. Il a fourni des explications sur ses manœuvres pour soutenir les cours à une cote élevée et pour passer à des clients de province, surtout des agents de la Mutuelle, ces titres en paquets qu'il ne négociait pas en Bourse, mais qui nécessitaient par conséquent des bordereaux fictifs.

Monnier, ex-caissier de la Mutuelle, était au courant de tout et voilà expliquée sa complaisance pour les retards de Girinon à livrer les titres achetés pour le compte de la Mutuelle.

Interrogé, Monnier a confirmé les dires de Girinon. Si tous deux disent vrai, tout change de physionomie.

La société de gestion mutuelle a pris en charge le remboursement intégral du préjudice causé à la Mutuelle par Girinon et les sociétaires de la Mutuelle ont pris acte de cette décision.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 février.

La fermeté continue à régner dans tous les compartiments et la plupart des cours s'inscrivent en nouvelle avance. Les avis des places étrangères sont très favorables.

Notre 3 0/0 progresse à 87 45.

Les fonds d'états étrangers sont soutenus, surtout les russes. L'Extérieure espagnole se traite à 90 77, l'Italien à 99 10, le Turc à 86 15 et le Serbe à 82 05. Le Russe 3 0/0 1891 s'avance à 76 80, le 1896 à 74 65, le 5 0/0 1906 à 103 85, le 4 1/2 1909 à 97 80 et le Consolidé à 91 60.

Nos sociétés de crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1,716, le Comptoir d'Escompte à 1,070, le Crédit Foncier à 908, le Crédit Lyonnais à 1,715 et la Société Générale à 815.

Dans le groupe des Chemins français, l'Est cote 930, le Lyon 1,305, le Midi 1,108, le Nord 1,725 et l'Orléans 1,347.

Le Rio-Tinto est en hausse à 1,864.

La Fin d'un Supplice

IMPORTANT TÉMOIGNAGE D'UN GARDE PÊCHE

M. Remilleret Alfred, 1, quai Vergi, à Gray (Haute-Saône), était depuis longtemps, chaque jour au supplice, par suite de douloureux maux d'estomac. Les Pilules Pink ont mis fin à ce supplice.

« Vos Pilules Pink, écrit M. Remilleret, viennent d'effectuer une remarquable cure. Elles ont guéri mon mauvais estomac et m'ont fait retrouver des digestions parfaites. Il était vraiment temps pour moi de prendre vos Pilules Pink, car tous les autres remèdes ayant échoué, ma santé n'était vraiment pas brillante. Comme je m'alimentais très mal, que la nourriture ne me profitait pas, j'étais affaibli et pour peu que la maladie eut encore duré, je me serais vu probablement dans l'obligation de cesser de travailler par suite de mon manque de forces. Dès que j'ai eu pris vos Pilules Pink, je me suis senti mieux. Les crampes d'estomac sont devenues plus rares et après les repas je n'ai plus ressenti cette impression de malaise général qui auparavant durait tant que durait la digestion. Aujourd'hui, je suis tout à fait bien et j'ai repris des forces. Si jamais je rechute, je ne manquerai pas de prendre à nouveau les Pilules Pink. »

Cela nous fait d'autant plus de peine de voir des gens souffrir de l'estomac, que nous savons très bien qu'ils peuvent être guéris par les Pilules Pink.

Quand on a un mauvais estomac, négliger de suivre le traitement des Pilules Pink, c'est refuser le soulagement, la guérison.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

BOURSE DE PARIS

Du 4 Février 1914

Clôture au comptant	Preced.	ce jour
3 0/0	87 —	87 40
3 0/0 amortissable	89 40	89 65

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 4 février. — Denise DUCROS, rue des Marches, 4 ; Françoise CARLO, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 ; Georges LIMARE, rue de Bordeaux, 23 ; Célestine RÉMONT, rue Ernest-Renan, 57 ; Paulette EVRARD, rue Racine, 2.

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Agent de A. A. TUNMER & Cie
ARTICLES DE SPORTS

PROFITEZ des Prix d'Inventaire en achetant dès maintenant
A LA MAISON DU MOBILIER
17, Place de l'Hôtel de Ville, 17
qui met sans frais ses Magasins de Réserve à votre disposition.

A l'Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, RUE FONTENELLE
LETTRES DE MARIAGE
Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 4 février. — Hortense CAJOT, veuve LEMERCIER, 88 ans, sans profession, à l'Hôpital ; Georges VAUCHEL, 33 ans, journalier, rue François-Mazeline, 20 ; Louis GOBBÉ, 75 ans, retraité des douanes, à la Caserne ; Augustine LEGRAND, 54 ans, sans profession, place de la Gendarmerie ; Emile PEDRON, 47 ans, employé de commerce, rue Hélène, 4 ; Jeanne MANGARD, 72 ans, sans profession, à l'Hospice.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Louis-Henri SIMENEL

décédé le mardi 3 février 1914, à 4 heures 15 du soir, à l'âge de 64 ans, muni des Sacrements de l'église, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 3 heures 1/4, en l'église d'Harfleur.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire, 48, route de Montivilliers.

Priez Dieu pour le repos de son Ame !

Les Fleurs naturelles seules seront acceptées.

Une messe de Requiem sera dite le lundi 9 courant, à 8 heures du matin.

De la part de :

Mme Louis SIMENEL, née GRAVÉ, sa Veuve ;
M. et Mme Emile LESAULNIER, née SIMENEL ; M. et Mme Louis SIMENEL ; M. et Mme Maurice SIMENEL ; *Mlle Suzanne SIMENEL*, ses Enfants ;
Mlle Madeleine LESAULNIER et M. Emile LESAULNIER, ses Petits Enfants ;
Mme Veuve H. GRAVÉ, sa Belle-Mère ;
M. et Mme D. SIMENEL, leurs enfants et petits enfants ; Mme veuve E. DUFOUR, ses enfants et sa petite-fille ; Mme veuve H. BLESTEL, ses enfants et petits enfants ; Mme veuve L. FIDELIN, ses enfants et petits-enfants ; Mme veuve E. SIMENEL, ses enfants et son petit-fils ; M. et Mme A. VAVASSEUR, leurs enfants et petits-enfants ; M. H. GRAVÉ, ses enfants et petits-enfants ; M. F. GRAVÉ et ses enfants ; M. et Mme C. GRAVÉ et leurs enfants ; M. et Mme V. GRAVÉ et leurs enfants ; M. et Mme J. TIENNOT et leur fille ; M. l'abbé Léon PALFRAY, Supérieur de l'Institution Saint-Joseph de Mesnières, *et la famille*, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces ;
Mme Veuve L. AUZOU, ses Enfants et Petits-Enfants ; Mme Veuve A. LEVASSEUR, ses cousins ;
Des Familles SIMENEL, CUITTON, MOY, GODARD, SIEURIN, MAZE, AVRIL, DELAHAYE, GRAVÉ, QUESNEL et des Amis.

Le présent avis tiendra lieu de lettre d'invitation. (3925)

M. et Mme Eugène DUBUC et leurs Enfants ; M. et Mme PLANQUETTE et leurs Enfants, et les autres membres de la Famille et les Amis, prient les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, de vouloir bien les excuser et assister aux convoi et inhumation de

Madame Veuve Pierre PÉRIER
Née Anaïs HAUCHECORNE

qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 2 h. 3/4 du soir.

Le convoi se réunira au domicile mortuaire route du Havre, 47, à Montivilliers.

Mme Pierre CARREY ;
M. et Mme Leopold CARREY et leur fille ;
M. Henri CARREY-PRÉVOST ;
M. et Mme Etienne SIMON ;
M. Jules DELÉPINE et ses enfants ;
Mme Veuve TOUTAIN ;
Les autres membres de la Famille et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Pierre-Fulgence CARREY

leur époux, père, beau-père, grand-père, parent et ami, décédé à Saint-Pierre-de-Cormeilles (Eure), le 31 janvier 1914, dans sa 73e année

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Pierre-de-Cormeilles, le lundi 2 février.. (38 92)

M. Emile AMAURY, son frère ; la Famille et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Mademoiselle Amanda-Maria AMAURY

Mme BENOIT ; les familles ALLEAUME, DESCHAMPS, LAJOYE, CHARLIER, DELETTRE remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Jean-Pierre BENOIT

Brigadier de Gendarmerie en retraite
Décoré de la Médaille Militaire et de la Médaille de 1870-71

Mme OLLIVIER, sa veuve ;
Mme Veuve CORRE ;
M. Pierre CORRE ;
Mlles Anna, Antoinette, et Joséphine CORRE ;
La Famille et les Amis.

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur François OLLIVIER

Employé de la Chambre de Commerce du Havre

M. Jean HÉLARY, son Epoux ; Ses Enfants et Petits Enfants ; toute la Famille et les Amis, remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Madame Jean HÉLARY, née FAIJAN

Mme Veuve H. JOURDAIN, née FIQUET ; M. et Mme Albert JOURDAIN, née FILLATRE ; M. Alfred JOURDAIN et son Fils ; Mme Veuve Léonce des ECALIERS, née JOURDAIN ; M. et Mme Léon CROCHEMORE et leurs Enfants ; M. et Mme Henri MUTEL ; Les Familles CROCHEMORE, OTTMANN, SOUDAY et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi et inhumation de

Monsieur Pierre-Henri JOURDAIN

Titulaire de la Médaille de 1870-71

M. et Mme Robert DELANGE et leurs Enfants ;
Mme Veuve BOIMARD et ses Enfants ;
M. et Mme Charles ROUSSEL et leur Fils ;

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Mademoiselle Marguerite-Léontine DELANGE

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames
A LA DRAPERIE D'ELBEUF
Fournisseur de l'Union Economique

CLINIQUE
PHYSIOTHÉRAPIQUE
du Havre
7, Rue Thiers - LE HAVRE
(au dessus du Gaspillage)
Nouvelles Méthodes de Traitement
par les *AGENTS PHYSIQUES*
ÉLECTRICITÉ MÉDICALE — RAYONS X. — BAINS DE LUMIÈRE ET D'AIR CHAUD.
MECANOTHÉRAPIE
Traitements spéciaux Maladies de la femme *Métrites*, Fibromes, Tumeurs, etc. — Maladies du système nerveux *Névralgie*, *Sciatique*, Paralysies, Hystérie, *Neurasthénie* Goîtres, Tics, etc. — Maladies de la peau *Eczémas*, Cancers, Lupus, Verrues, Ulcères, etc — Maladies de l'appareil digestif, Dyspepsies *Constipation*, Entero-colites, Entérite, *Hémorroïdes* Fissures à l'anus, etc. — Maladies des muscles *lumbago*, torticolis, etc. — Maladies de l'appareil génito-urinaire, Incontinence, rétrécissements *impuissance*, etc. — Maladies de l'appareil circulatoire, *Varices, ulcères variqueux, artério*-sclérose, — Angiomes, etc. — Du Cancer, de la Tuberculose et de toutes les maladies infectieuses en général. — Maladies de la nutrition, *rhumatisme chronique*, goutte, coliques hépatiques, calculs, diabète.
Cure de l'Obésité par l'*ergothérapie passive* et le *régime*, la seule méthode vraiment efficace.
CONSULTATIONS : tous les jours, de 2 à 4 h. (Dimanches exceptés) et sur rendez vous.
TÉLÉPHONE 11.11

Imprimerie du Journal LE HAVRE
35, Rue Fontenelle, 35
LETTRES DE DÉCÈS
Depuis 6 francs le Cent
LIVRAISON EN UNE HEURE

DREYFUS NEVEUX & Cie
10, rue Edouard-Larue — LE HAVRE
Ordres de Bourse — Comptant — Terme
Paiement des coupons
Livraison immédiate des Obligations de la Ville de Paris et du Crédit Foncier
SOUSCRIPTION A TOUTES LES ÉMISSIONS
Escompte et Recouvrements
LOCATION DE COFFRES-FORTS
8 JD (6589)

A LA BOULE D'OR
32, Rue Thiers LE HAVRE

AUJOURD'HUI JEUDI Dernier Jour de la
Grande Vente Annuelle
OCCASIONS
APRÈS INVENTAIRE

Faites aujourd'hui une Timbale ou un Vol-au-Vent de

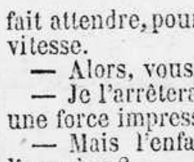

Coquilles Lucullus
Rivoire & Carret
au jambon, aux champignons, foies de volailles, etc.

Feuilleton du PETIT HAVRE 113

LE Roman d'une Etoile

PAR

Daniel LESUEUR

QUATRIÈME PARTIE

PAR LA MORT, POUR LA VIE

Une voix dit à son oreille :

— Laissez-moi... Laissez-moi faire... Taisez-vous, au nom du ciel ! Contenez-vous ! J'ai compris ce qu'il a dit en russe... Ecoutez... vite... vite... écoutez !

Eperdue, égarée, Flaviana, de ses beaux yeux pleins de prière, regarda l'étrange créature, cette femme qui lui semblait malgré tout le jeune garçon dont elle avait si bien l'apparence.

— Voilà, reprit celle-ci. Je connais cet homme. C'est bien à lui qu'Omiroff téléphonait, comme je m'en suis doutée. Le prince doit être ici. Entrez, puisque vous pensez obtenir quelque chose de lui. Vous avez chance de le découvrir, de le rencontrer. Moi, je reste... Et je parlerai au misérable dont j'ai coupé le gant tout à l'heure. Vous avez vu ?

— Ou lui parlerez-vous ?

— Ici même. Il va revenir. Il a ordonné de laisser la grille ouverte, après vous avoir fait attendre, pour qu'il puisse sortir à toute vitesse.

— Alors, vous ne l'arrêterez pas.

— Je l'arrêterai, déclara l'inconnue avec une force impressionnante.

— Mais l'enfant .. mon enfant... s'il l'emmène ?...

La femme déguisée pâlit plus encore, s'écarta, trembla. Puis se ressaisissant :

— Tant mieux pour lui, en ce cas ! murmura-t-elle.

Et, après une brève hésitation :

— Il n'y a pas d'autre tactique possible. Tenez, Madame, voici qu'on vous ouvre la grille... à moitié, pour que votre auto n'entre pas. Je sais maintenant qui vous êtes, Mme Flaviana. Moi, je m'appelle Katerine Risslaya. Si vous ne me retrouvez pas d'ici tout à l'heure, ne doutez pas de la pauvre fille que je suis. Je vous le jure... ils expieront leurs crimes... Et ils vous rendront votre enfant.

II

PRISE AU PIÈGE

Lorsque Flaviana, que suivait la fille du portier, se fut avancée assez loin dans l'avenue descendant aux ruines, un homme sortit à son tour de la maisonnette.

Il vint ouvrir le second battant de la grille.

Et alors il se planta, sifflotant, au beau milieu de l'ouverture, avec un air rogue, comme un chien de garde, prêt à se jeter sur qui entrerait.

Son regard plein de méfiance alla du mécanicien de louage, qui dormait sur son siège, au jeune homme que la visiteuse avait laissé là, à l'attendre.

Pour celui-ci, le regard se fit particulièrement hargneux.

— Eh bien, mon petit père, lui dite Katerine en russe, — et elle ricana, — on dirait que ma figure ne te revient pas.

Le gaillard faillit tomber à la renverse.

— Comment ?... vous parlez... vous savez... le russe, mon garçon ?

— Je sais bien d'autres choses, riposta-t-elle, toujours avec son mauvais rire. Mais ça n'est pour ta barbe, petit père. C'est pour celui qui va revenir par ici et qui sera content de les connaître.

— Tu feras bien de ne pas te mettre sur son chemin, car il sera pressé.

— Il trouvera le temps de m'écouter, je t'en réponds.

— Tu as du toupet, gamin.

Le portier réfléchit un instant, puis demanda :

— Si tu avais à lui parler, pourquoi ne l'as-tu pas fait tout à l'heure ?

— Apparemment parce que ça ne m'a pas convenu.

— Etait-ce à cause de la dame ? Ça n'est pas une Russe, ta patronne, hein ?

— Si on te le demande, tu diras que tu n'en sais rien, fit Katerine, qui possédait un répertoire abondant de ces facéties parisiennes.

Qui l'eût observée avec un peu plus de perspicacité que ce gardien obtus, enfermé dans ses rigoureuses consignes, se fût effrayé du contraste entre la physionomie tendue, blêmie d'audace, de résolution et l'aisance vulgaire des propos.

Lorsque Katerine vit reparaître, lancée à une vive allure, la limousine conduite par le chauffeur à la main estropiée, elle fouilla rapidement dans une poche intérieure de son veston et sortit à demi un objet long, en forme de tube.

Mais, comme la voiture devenait plus distincte, tout à coup à travers les glaces un reflet doré brilla... les touffes d'une chevelure mousseuse, bouclant sous le béret d'un garçonnet.

— Ah ! soupira Katerine, l'enfant est encore là...

Avec regret, elle renfonça l'objet mystérieux (n'était-ce tout simplement qu'un très gros porte-plume réservoir ?) et elle courut se poster au beau milieu de la grille, d'où le concierge, lui saisissant le bras, essaya vainement de l'écarter.

Pour ne pas écraser ces deux individus en lutte, force fut au chauffeur de ralentir.

Alors, à pleins poumons, Katerine lui cria :

— Flatcheff, rappelle-toi les réunions où venait Ivan Toulénine, chez Pierre Marowsky. Je viens te sauver. Il faut que tu m'entendes !

Si ces paroles émurent plus ou moins l'homme à qui elles s'adressaient, rien ne s'en put deviner. Son visage restait invisible derrière le masque formé par la mentonnière de la casquette, les lunettes, le voile.

Cependant il arrêta complètement sa machine, et se pencha d'un âpre mouvement vers ce jeune homme qui l'interpellait.

Celui-ci s'avança tout proche, retira le chapeau de feutre dont le bord mou se rabattant, cachait en partie son visage et secoua des boucles noires qui, libérées, tombèrent, moites et luisantes, sur son front. La bouche rouge esquissa un sourire, tandis que les prunelles dures, pareilles à des éclats d'anthracite, luisaient impénétrablement.

— Katerine !... murmura l'homme.

— Oui, Katerine, dit-elle. Je viens te rejoindre. N'es-tu pas toujours mon chef, mon maître ?... Pourquoi ne m'as-tu pas dit ? Je t'aurais aidé, au lieu de ces fous furieux. C'est à toi, à toi que j'étais... Pas à leur imbécile de cause !...

L'homme invisible ne bougea pas d'abord.

A travers leurs petites vitres, ses yeux indiscernables étudiaient la figure ardente.

C'était vraisemblable, la basse adoration de cette créature sauvage, à l'ignominieuse jeunesse, l'attraction servile vers lui, qui avait dominé, conduit, maté, joué les autres ! Avec quelle face de passion elle l'écoutait autrefois ! Mais aussi, ce pouvait être un piège.

Le crépuscule tombait sur le parc, sur les bois, sur la campagne profonde. Au Sud-Ouest une crevasse sanglante marquait la place de l'horizon où s'était englouti le sinistre soleil. Tout se taisait. Le portier, prudemment, s'était éclipsé dans sa loge. Au fond de la voiture l'enfant dormait sur les genoux de l'Arlésienne.

— Doutes-tu de moi, maître, chuchota Katerine Risslaya. Tiens regarde. Voici l'engin qu'ils ont fabriqué pour te mettre en pièces. Je devais le lancer contre toi. C'est ton modèle. Tu le reconnais. Va, prends-le. Sers-t'en pour me massacrer. Je te bénirai encore. Et je mourrai heureuse. Car je t'aurai averti, préservé d'eux...

Flatcheff se tourna vers le domestique, assis à côté de lui sur le siège et qui n'avait pas décroisé les bras, pas prononcé un mot, impassible comme s'il n'entendait pas le russe, que parlaient les deux interlocuteurs.

Cependant il le comprenait. Car ce fut dans cette langue que le faux Ivan Toulénine, l'espion d'Omiroff, l'assassin du « martyr » lui dit :

— Rentre dans la voiture, Sémène. Mais laisse ta peau d'ours à celle-ci, qui gèlerait dans son mince habit d'homme, au train dont nous irons.

Tandis que l'échange se faisait, Flatcheff avait saisi l'étui meurtrier que lui tendait Katerine. Ses doigts experts sentirent osciller le contrepoids qui, maintenant toujours l'engin dans le même sens, empêchait le mélange explosif de se produire. Celui-ci n'était pas muni d'un fil comme la bombe qui tua Gorlianoff. C'est en tirant ce fil involontairement et trop tôt que le traître avait provoqué le renversement, la déflagration, perdu deux doigts et failli périr lui-même.

Sans ajouter une réflexion, il plaça l'objet contre sa poitrine, dans une pochette intérieure, avec le sang-froid de l'habitude. Car c'était un vieux cheval de retour. Et, s'il avait pu se vendre très cher au pire ennemi de ses anciens alliés, son expérience, ses aventures, son audace, ses condamnations mêmes, lui valaient cette abominable fortune.

A peine Katerine installée à côté de lui, il lança son auto à une vitesse folle.

— Où allons-nous ? demanda-t-elle.

Il ne répondit pas.

(A suivre)

BLANC

Rideaux - Toiles

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES

Aux Fabriques Parisiennes

141-143-145, Rue de Paris

TIMBRES-PRIMES DOUBLÉS

GRAND-THÉATRE DU HAVRE

Direction A. VIGUIER

Bureaux 8 h. » » | Jeudi 5 Février | Rideau 8 h. 1/2

L'IMMENSE SUCCÈS

LA CHASTE SUZANNE

Opérette en 3 actes, musique de Gilbert

THEATRE-CIRQUE OMNIA

Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI

CINÉMA OMNIA PATHÉ

A 8 h. 3/4, Soirée

Matinée : DIMANCHES et JEUDIS à 3 h.

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

Février		HAVRE			HONFLEUR		
Jeudi	5	14 15	— —	— —	17 45	— —	— —
Vendredi	6	6 30	15 30	— —	7 45	16 45	— —
Samedi	7	7 45	16 45	— —	9 15	18 »	— —

Février		HAVRE			TROUVILLE		
Jeudi	5	14 15	— —	— —	16 30	— —	— —
Vendredi	6	6 »	15 45	— —	7 45	17 »	— —
Samedi	7	7 »	16 45	— —	8 15	18 »	— —

Février		HAVRE			CAEN		
Jeudi	5	13 »	— —	— —	13 30	— —	— —
Vendredi	6	— —	— —	— —	— —	— —	— —
Samedi	7	5 30	— —	— —	6 45	— —	— —

En cas de mauvais temps les départs peuvent être supprimés.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *St-Louis*, ven. d'Oran, est arr. à Alger le 3 fév.

Le st. fr. *Hypolite-Worms*, ven. de Rouen, est arr. à Bordeaux le 3 fév.

Le st. fr. *Suzanne-et-Marie*, ven. de Brême, est arr. à Boulogne le 31 janv.

Le st. fr. *Sephora-Worms* est parti de Brest le 3 fév. pour Bordeaux.

Le st. fr. *Amiral-Nielly* est parti de Marseille le 4 fév. à 12 heures pour Havre.

Le st. fr. *Sauternes*, ven. de Bordeaux, est arr. à Rouen le 3 fév.

Le st. fr. *Listrac*, ven. de Hambourg, est arr. à Rouen le 3 fév.

Le st. fr. *St-Marc*, ven. de Huelva, est arr. à Rouen le 3 fév.

Le st. fr. *St-Philippe*, ven. de Valence, est arr. à Alicante le 3 fév.

Le st. fr. *Champlain*, all. du Havre au Brésil et la Plata, est arr. à Lisbonne le 2 fév.

Le st. fr. *St-Luc*, all. de Bougie à Nantes, est passé à Sagres le 1er fév.

Le st. fr. *Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix* est parti de Buenos-Ayres le 1er fév. pour Londres, Hull, Havre et Dunkerque.

Le st. fr *Afrique*, all. de Matadi à Bordeaux et Havre, est reparti de Dakar le 1er fév.

Le st. fr. *Amiral-Fourichon*, all. du Havre à Cotonou, etc., est arr. à Dakar le 2 fév.

Le st. fr. *Amiral-Duperré* est parti de Libreville le 2 fév. pour le Sud.

Le nav. fr. *Jean*, cap. Griffon, ven. de Portland (O.), est arr. à Ipswich le 2 fév.

Le st. fr. *Haut-Brion*, ven. de Rouen, est arr. à Hambourg le 2 fév.

Le nav. fr. *Elisabeth*, cap. Prigent, ven. de Glasgow, est arr. à Coquimbo le 3 fév.

Le st. fr. *Pessac*, ven. de Grimsby, est arr. à Dieppe le 2 fév.

Le st. fr. *Pérou*, all. du Havre à Colon, est arr. à Pauillac le 3 fév.

Le st. fr. *Havraise*, all. du Havre à la Réunion, est passé à Péniche le 2 fév.

Le nav. fr. *Vincennes*, ven. de San-Francisco, est arr. à Eureka le 2 fév.

Terre-Neuviers et Islandais

Les chalutiers à vapeur : *Normandie*, cap. Leleu, arm. Société des Sécheries de Fécamp ; *Marguerite-Marie*, cap. Legros, arm. MM. Joly, Duhamel et Vasse ; *Liberté*, cap. Lhommet, arm MM. Joly, Duhamel et Vasse, et *Jupiter*, cap. Allanic, arm. M. Dero, du Havre, sont partis de Fécamp, le 3 février, pour l'Islande.

Le chalutier *Marguerite-Marie* va relâcher à North-Shields pour faire réparer son étrave qui a été avariée lors d'un abordage avec les portes du bassin Bérigny.

Marégraphe du 5 Février

PLEINE MER { 3 h. 43 — Hauteur 6 » 05 / 16 h. 31 — » 6 » —

BASSE MER { 10 h. 56 — » 3 » 15 / 23 h. 38 — » 3 » 25

Lever du Soleil..	7 h. 28	P.L.	10 fév. à 17 h. 44
Couc. du Soleil..	17 h. 1	D.Q.	17 — à 9 h. 32
Lev. de la Lune..	11 h. 7	N.L.	25 — à 0 h. 11
Cou. de la Lune..	3 h. 22	P.Q.	8 mars à 5 h. 12

Vents E.-S.-E. — Petite brise — Temps Beau Mer Belle

OUVERTURE DES PONTS DU HAVRE
Du 5 Février 1914

LAMBLARDIE	10 h. » »	à	16 h. »/»
ANGOULÊME	9 h. »/»		15 h. »/»
CITADELLE	6 h. 1/2		18 h. 1/2
EURE	6 h. 1/2		18 h. 1/2
VAUBAN	9 h. »/»		15 h. »/»
DOCK	10 h. »/»		16 h. »/»

Les ponts donnant accès sur l'avant-port, ouvrent généralement une heure et demie avant le plein de la mer.

Port du Havre

Février	Navires Entrés	ven. de
3	ch. brésilien *Sabia*	Hambourg
—	st. all. *Franz-Fischer*	Rostock
—	st. fr. *Ville-de Dijon*, Hatt	Londres
4	st. fr. *La-Savoie*, Tourrette	New-York
—	st. fr. *Caraïbe*, Lefèvre	Martinique, etc.
—	st. ang. *Devonshire*, Attark	Brésil
—	st. all. *Allmark*, Knaisel	Japon, etc
—	st. ang. *Knarsdale*, Ellis	Côte-d'Espagne
—	st. ang. *Ashtree*, Wilymann	Cardiff
—	st. ang. *Duendes*, Chittenden	Liverpool
—	st. ang. *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. fr. *Michel*, Benech	Bordeaux
—	st. fr. *Ville-de-Nantes*, Halgan	St-Nazaire
—	st. fr. *Léon*, Hars	Nantes et Brest
—	st. fr. *St-Brieuc*, Josselin	St-Brieuc
—	st. fr. *Hirondelle*, Abraham	Caen
—	st. fr. *La-Hève*, Vanypre	Honfleur

Par le Canal de Tancarville

3	st. fr. *Ste-Isabelle*, Valin	Rouen
—	ch. fr. *Rouennais-5*, Gazoulat	Rouen
—	sloop fr. *Père-Jean*, Beaudouard	La Mailleraye

Février	Navires Sortis	all. à
3	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
4	st. fr. *Amiral-Zédé*, Mahéo	Plata
—	st. all. *Schaumburg*, Reissmann	Hambourg
—	st. norw. *Ganger-Rolf*, Jensen	Christiania
—	st. holl. *Ary-Scheffer* Smith	Rotterdam
—	st. dan. *O.-B.-Suhr*, Frisenette	Copenhague
—	st. belge *Bulgarie*, Albertsen	Anvers
—	st. fr. *St-Barthélemy*, Tristan	Anvers
—	st. ang. *John-O.-Scott*, Rippet	Sunderland
—	st. ang. *Kylestrome*, Muir	Cardiff
—	st. ang. *Coronillo*, Elliott	Cardiff
—	st. fr. *Normand*, Desirat	Londres
—	st. ang. *Tern*, Col	Londres
—	st. ang. *Peebles*	Londres
—	st. russe *Ceres*, Colonius	Newport
—	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. fr. *Ville-de-Majunga*, Jacob	Algérie
—	st. fr. *Basque*, Vidal	Marseille
—	st. fr. *Floride*, Pauvret	Bordeaux
—	st. fr. *Ville-de-Caen*, Clouet	Boulogne
—	st. fr. *Ville-d'Isigny*, Horlaville	Isigny
—	st. fr. *La-Dives*, Bloch	Caen
—	st. fr. *Deauville*, Viel	Trouville
—	sloop fr. *Lucien-Madeleine*, Lefebvre	Mailleraye

Par le Canal de Tancarville

3	st. fr. *Nord*, Ghauvin	Rouen
—	ch. fr. *Zephir*, Merlot	Rouen
—	st. fr. *Ouest*, Méchen	Rouen
—	ch. fr. *Rouennais-12*, Lair	Rouen
—	ch. fr. *Colbert*	Rouen
—	st. fr. *La-Risle*, Tissier	Pont-Audemer

Montés à Rouen :

Le 4 : st. fr. *Marquise-de-Lubersac*, *A.-Capel* ; *Aunis* ; st. suéd. *Helge* ; st. norw. *Borgholm* ; st. ang. *W.-Harkess*.

Descendus de Rouen :

Le 4 : st. ang. *Bargany*, *Vectis*, *Bywell*, *Deventia*, *Advance*, *Swansea-Vale*, *Factor* ; st. suéd. *Hasting*, *Hemland*.

En rade pour Rouen :

Le 4 : st. esp. *Rapido*, ven. de Huelva ; st. suéd. *Borg*.

Navires à Quai

4 Février, à 5 heures du soir

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Durandal, Louise-Alice, Vizir, Lady-Mariette, Luciole, Nereid, Joyeuse, Eperlan, Velox, Partner, St-Riom, Lucy, St-Jean, La Perle, Adolphe-Marie, Bacchante, Notre Dame de la Mer, Dinorah, Simone, Hebé, Lista

Bassin du Commerce

QUAI D'ORLÉANS

Etoile-Filante (y), N.-D. de-la-Garde, Berthe-Marie, Katina (y)

QUAI LAMBLARDIE

Ariane (y), Dolphin (y), Wanja

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR DELAVIGNE

Paris, St-Michel, Oto

Bassin de la Citadelle

DARSE NORD

Pontet-Canet, St-Brieuc, Hirondelle, Léon, Margaux, Michel

DARSE SUD

Deux Frères, Hirondelle, Ville-de-Dijon, B.-F.

PETITES FORMES

Océan

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSATLANTIQUES

La-Lorraine

GRANDES FORMES

La-Touraine, Ville-de-Rouen, Ville-de-Tamatave

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Ville-de-Bordeaux, Ullvang, Bordeaux, Haïti, Ville-de-Nantes, Caraïbe

QUAI DE NOUMÉA

Portwood, Istria, Altmark

Bassin-Dock

Anna-Reiss (can. turq.), Dobrak-Reiss (can. turq.), Hair-Reiss (can. turq.)

Bassin Bellot

PREMIÈRE DARSE

Am.-Charner, Tchad, Ashtree, Oakhurst, Palatia, Duendes, Amiral-de-Kersaint, Clan Macinnes, Devonshire

DEUXIÈME DARSE

Lingfield, Seistan, Suzanne, Franz-Fischer

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

Speedwell

QUAI FRISSARD

Sirius, Knarsdale

Canal de Tancarville

Bougainville, Edouard-Jéramec, Anne-Marie, Tunstall, Virginie, François-Arago, Phryné, Swansey, Plougwell, Lullington, Ste-Adresse, Carimoney, Esperanza-de-Larrinaga, Merdian

COMMERCE

Havre, le 4 Février.

CAFÉS. — Les cours du terme accusaient, à trois heures et quart, une baisse de 50 centime sur la veille pour mars et décembre, et de 25 centimes pour les autres mois.

Ventes 29,000 sacs.

A cinq heures et demie, mai remontait de 25 centimes ; mais les autres mois ne changeaient pas.

On a coté en disponible :

400 s. Jérémie épierrés	65 —	à — —
1.000 — Santos	58 —	— —

(Le tout aux 50 kilos entrepôt).

Cours à Terme

Etablis par MM. les Courtiers de Marchandises assermentés près le Tribunal de Commerce

Havre, le 4 Février 1914.

MOIS	CAFÉS Préc	CAFÉS Mat	CAFÉS Soir	LAINES FINES Prima B.-A. bon. cour. 36 0/0 Préc.	LAINES FINES Matin	LAINES FINES Soir
Février	62 50	61 75	62 25	194 50	194 50	194 50
Mars	62 75	62 —	62 25	194 50	194 50	194 50
Avril	62 75	62 —	62 50	194 50	194 50	194 50
Mai	62 75	62 —	62 50	194 50	194 50	194 50
Juin	63 —	62 25	62 75	194 50	194 50	194 50
Juillet	63 25	62 50	63 —	194 50	194 50	194 50
Août	63 50	62 75	63 25	194 50	194 50	194 50
Septembre	63 75	63 —	63 50	194 50	194 50	194 50
Octobre	64 —	63 25	63 75	194 50	194 50	194 50
Novembre	64 25	63 50	64 —	193 —	193 —	193 —
Décembre	64 50	63 75	64 —	193 —	193 —	193 —
Janvier	— —	— —	— —	— —	— —	— —

MOIS	POIVRE SAIGON Préc.	POIVRE SAIGON Jour	TELLICHERRY Préc.	TELLICHERRY Jour	CUIVRE Préc.	CUIVRE Mat.	CUIVRE Soir
Fév	73 —	73 —	57 75	57 75	166 25	166 25	166 25
Mars	73 50	73 50	58 —	58 —	166 50	166 50	166 50
Avril	74 —	74 —	58 50	58 50	166 50	166 50	166 50
Mai	74 50	74 50	59 —	59 —	166 50	166 50	166 50
Juin	75 —	75 —	59 25	59 25	166 50	166 50	166 50
Juillet	75 50	75 50	59 75	59 75	166 50	166 50	166 50
Août	76 —	76 —	60 —	60 —	166 50	166 50	165 50
Sept	76 —	76 —	60 25	60 25	167 50	167 50	167 50
Octobre	— —	— —	60 50	60 50	167 75	167 75	167 75
Nov	— —	— —	60 75	60 75	167 75	167 75	167 75
Déc	— —	— —	61 —	61 —	167 75	167 75	167 75
Janv	— —	— —	— —	— —	167 75	167 75	167 75

Cours à Terme des Cotons

Publiés par la Caisse de Liquidation

MOIS	Précéd.	Matin	Soir
Février	83 5/8 X	84 — PX	83 3/4 X
Mars	83 — V	83 1/4 PV	83 — PA
Avril	82 3/4 X	83 — V	82 5/8 V
Mai	82 1/4 V	82 1/2 PX	82 1/8 V
Juin	81 7/8 V	82 1/8 X	81 3/4 X
Juillet	81 5/8 V	81 7/8 V	81 1/2 V
Août	81 — X	81 1/8 PA	80 3/4 X
Septembre	79 3/4 X	79 1/2 PX	79 1/4 X
Octobre	77 1/8 X	77 — PA	76 5/8 X
Novembre	75 7/8 X	75 7/8 PV	75 1/2 PA
Décembre	75 3/8 V	75 3/8 V	75 — A
Janvier	75 1/8 X	75 1/8 X	74 7/8 A

MARCHÉS AUX BESTIAUX

LILLEBONNE, mercredi 4 février

Bœufs, 23	le kil.	1 70 à	1 80
Veaux, 60	»	2 60	3 —
Moutons, 67	»	2 90	3 —
Porcs, 89	»	1 60	1 70
Porcs de lait, 13	»	» —	» —

PARIS 4 Février

MOIS	AVOINES Précédente	AVOINES Clôture	SEIGLES Précédente	SEIGLES Clôture
Courant	19 20 — —	19 25 — —	18 75 — —	18 75 — —
Prochain	19 35 — —	19 45 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
Mars-Av.	19 50 19 55	19 65 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mars	19 80 — —	19 90 — —	18 75 — —	18 75 — —
4 de Mai.	20 10 — —	20 15 20 20	18 75 — —	18 75 — —
Tendance	calme	soutenue	calme	calme

MOIS	BLÉS Précédente	BLÉS Clôture	FARINES Précédente	FARINES Clôture
Courant	26 55 — —	26 65 — —	35 05 — —	35 30 35 —
Prochain	26 75 — —	26 85 — —	35 20 — —	35 30 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
Mars Av	26 85 26 90	27 05 — —	35 25 — —	35 40 35 45
4 de Mars	27 05 — —	27 20 — —	35 25 35 30	35 50 — —
de Mai.	26 90 — —	27 — — —	35 25 35 30	35 45 35 50
Tendance	calme	soutenue	calme	ferme

MOIS	COLZA Précédente	COLZA Clôture	LIN Précédente	LIN Clôture
Courant	75 25 — —	75 25 76 —	59 — 59 25	58 50 — —
Prochain	74 — 75 —	74 50 75 50	59 50 — —	59 — — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
4 d'Octob.	— —	— —	— —	— —
Mars Av	73 75 74 75	73 50 74 50	60 25 — —	59 25 59 —
4 de Mars	73 25 73 75	73 25 74 25	60 25 60 50	59 75 — —
4 de Mai.	73 25 — —	73 25 73 50	61 25 61 50	61 — — —
4 derniers	— —	— —	— —	— —
3 d'Octob.	— —	— —	— —	— —
4 d'Oct. b	— —	— —	— —	— —
Tendance	soutenue	calme	calme	lourde

MOIS	SPIRITUEUX Précédente	SPIRITUEUX Clôture	SUCRES Précédente	SUCRES Clôture
Courant	45 50 — —	45 50 — —	32 12 — —	32 25 — —
Prochain	45 75 46 —	45 75 46 —	32 25 — —	32 50 — —
4 premiers	— —	— —	— —	— —
4 d'Octob	— —	— —	— —	— —
Mars-Av.	46 — — —	46 — 46 25	— —	— —
4 de Mars	— — 24600	Stock 24500	32 62 — —	32 75 — —
4 de Mai	46 50 46 75	46 50 46 75	33 — — —	33 25 — —
4 derniers	44 25 44 50	44 25 — —	— —	— —
3 d'Octob	43 75 44 —	43 75 — —	— —	— —
4 d'Octob	— —	— —	31 87 — —	32 — — —
Tendance	calme	calme	ferme	soutenue

Sucres. — Roux, 28 75 à 29 — ; Raffinés, 64 — à 64 50.

Farine de consommation. — Premières marques. Disponibles et Prochain : — — à — —. Autres Marques : Disponibles et prochain. — — à — —.

VENTES PUBLIQUES

Etude de Me PERRIGAULT, huissier de la Banque de France à Montivilliers (succr de M VALOIS).

Aujourd'hui, à deux heures, à Montivilliers, place de la Halle au Blé, Me Perrigault vendra un cheval et une voiture de maraîcher, charrues, herses, etc.

Au comptant (3924)

AVIS DIVERS

Les petites annonces **AVIS DIVERS**, *maximum six lignes sont tarifées* **2 fr. 50** *chaque.*

Etude de Me Fernand POUCHET, huissier de la Banque de France, à Harfleur

Cession de Fonds (1er Avis)

Suivant acte s.s.p. en date au Havre du 3 février 1914, **M. Fernand CANCÉ**, débitant, rue Demidoff, N° 51, au Havre, a cédé à **M. Alphonse LEMESLE**, d'Etretat, le fonds de commerce de *Café-Débit* qu'il exploite à ladite adresse.

Prise de possession et paiement comptant le 5 mars 1914.

Election de domicile en l'étude de Me POUCHET, huissier, 63, rue de la République, à Harfleur, où les oppositions seront reçues s'il y a lieu.

5 15 (3886)

DETTES M. Henri GRAUX, de Sainte Adresse, ne répondra que des dettes contractées par lui-même. (3881z)

OUVERTURE D'UN ATELIER DE CONSTRUCTION de Volets mécaniques en bois et en Acier ondulé, Stores, Persiennes en fer, etc

A. LECOQ

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 57, HAVRE

Ex-employé intéressé de la Maison Duboc, du Havre

RÉPARATION DE TOUS SYSTÈMES

GRAISSAGE A FORFAIT

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco *de Plans, Devis, Renseignements* 27.29.31j.3.5f (3461)

PROFESSIONNELS **CAPITALISATION**

ont intérêt à connaître les conditions de rémunération de la **Mutuelle Lyonnaise** capitalisation (entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat) ; avantages incomparables, titres de 1,000, 1,500 et 5,000 francs, tirages mensuels garantis. — S'adresser ou écrire à **M. BAYARD**, directeur régional, 73, boulevard de Strasbourg, au 1er, de 1 h. à 2 h.

ON DEMANDE **COURTIERS** Messieurs et Dames

Se présenter de 8 à 10 heures, 103, rue d'Etretat. *Fortes Commissions.* (3870z)

THE HIGH-LIFE TAILOR

2, rue du Général-Faidherbe et 18, quai de l'Ile

ON DEMANDE UN VENDEUR bien au courant de la confection et Bonneterie. (3928)

Maison de Vins et Spiritueux

DEMANDE un Garçon d'entrepôt bien au courant du travail

Prendre l'adresse au bureau du journal (3902z)

ON DEMANDE Un APPRENTI présenté par ses parents au Grand Garage Georges Lefebvre, 89, cours de la République. (3883)

ON DEMANDE **UN APPRENTI MÉCANICIEN**

Cycles R. MOREL, 68-70, rue d'Etretat, Havre. (3890)

ON DEMANDE APPRENTI CHARCUTIER nourri, couché et payé de suite.

S'adresser MAISON CORNUÉ, 133, rue d'Etretat. (3880z)

ON DEMANDE une Bonne très propre, de 18 à 20 ans, et une **Femme de Ménage** pour service de deux personnes. S'adresser au *Louvre Dentaire*, 19, rue d'Etretat.

ON DEMANDE de suite **JEUNE HOMME ou HOMME SÉRIEUX** pour faire travail de cave et autres travaux divers. 50 à 60 fr. par mois selon capacité, nourri et couché. Ecrire ou s'adresser Hôtel HAMON, 16 place Gambetta, Le Havre. (3909)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, pour faire les courses.

S'adresser, 10, rue Dicquemare, au 1er étage. (3871z)

ON DEMANDE Agents départementaux et régionaux pour la représentation d'une marque de 1re ordre en **Vins de Porto d'origine**.

S'adr. à MM. POSTEL ET LASNIER, agents généraux pour la France, 1, avenue du Petit-Château, Paris (Bercy). (3874)

ON DEMANDE un jeune Homme de 18 ans, pour service de dehors et intérieur de bureau. — Sérieuses références exigées. — S'adresser par lettre, bureau du journal, initiales D C.M.R. 3.4 5 (3775)

5 FR. par jour, chez soi. Trav. fac. s. caution. Echant. gratuit. — Ecrire, Répond à tous. **POD**, 20, avenue Philippe-Auguste, Paris LJ(2590)

ACHAT Très cher de Diamants, Montres et Bijoux. **G. MILLIAUD** 63, rue de Paris *Argent de suite. Occasions superbes.*

MODES

ON DEMANDE 2 très bonnes Apprêteuses et une Jeune Fille pour le salon pouvant faire la correspondance. S'adresser chez Mme BOSSUT, 62, boulevard de Strasbourg. (3833z)

MONSIEUR seul demande une **Cuisinière-Gouvernante** Références exigées.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (3903z)

ON DEMANDE **UNE BONNE A TOUT FAIRE**

S'adresser au bureau du journal. (3882z)

ON DEMANDE une BONNE de 20 à 25 ans sachant bien faire la cuisine, très propre. Références sur place exigées, bons gages. Très pressé. S'adresser au bureau du journal. (3902z)

ON DEMANDE une BONNE au courant du **Restaurant**

S'adresser au Restaurant A. LANGLOIS, aux Acacias. (3879z)

ON DEMANDE Une BONNE de 17 à 20 ans pour Epicerie et Débit. Références exigées. Prendre l'adresse au bureau du journal. (391 z)

ON DEMANDE une Jeune FILLE de 15 à 16 ans, non couchée pour faire les courses et le nettoyage, présentée par ses parents et munie de sérieuses références. De préférence du quartier St-François ou le plus près possible. Prendre l'adresse au bureau du journal. (3907z)

ON DEMANDE une Jeune Femme libre de 7 h. à midi 1/2 pour faire le Ménage et aider au Commerce. — Bonnes références.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (3919z)

ON DEMANDE de suite, Jeune Fille, 16 ans, comme apprentie charcutière et une Jeune Fille, comme Bonne, 16 ans. — Références exigées. — H. JOURDAIN, 179, rue de Normandie. (3911z)

ON DEMANDE de suite, une BONNE et un JEUNE GARÇON au courant du Café-Restaurant. S'adresser : 17, rue de Prony. (3918z)

A LOUER **BEAUX BUREAUX & MAGASINS**

Installation moderne. Libres de suite.

Prendre l'adresse au bureau du journal. » — (3595)

J'ACHÈTERAIS **LE BOTTIN 1913**

Ecrire au bureau du journal, initiales B. E. (3904z)

UN CADEAU

Parmi les MONTRES étiquetées très visiblement à mon étalage, il en est une marquée au **1/5 de sa valeur**

Les personnes qui l'auront trouvée pourront se la procurer au prix marqué avec *une garantie de 10 ans*. *Cette réclame durera jusqu'au 15 Février*

LELEU, 40, rue Voltaire (Téléph. 1404)

SPÉCIALITÉ DE BIJOUX ET MONTRES D'OCCASION

Seule maison reprenant le *VIEIL OR* à 3 fr. le gr. *en échange et ayant 300.000 fr. d'Occasions en magasin*

La Maison possède toutes les Décorations Françaises en Magasin.

Poissonnerie Moderne

Téléph. 2.11 - 58, rue Victor-Hugo, 58 - Téléph. 2.11

Grand Assortiment de BELLE MARÉE

POISSONS COMMUNS

Carrelets, Merlans, Vives, Rougets, etc.

0 fr. 50 le demi-kilog

Homards, Langoustes, Crevettes, Bouquets, Rocailles, Filets et Harengs saurs doux de Fécamp, Filets et Morues d'Islande, Haddocks et Kippers.

—: Livraisons à Domicile :— J(5126)

A VENDRE SALLE A MANGER dont deux Panetières. — Un SALON, état de neuf. Belle occasion.

S'adresser au bureau du journal. 5.8 (3896z)

AUTOMOBILES

Torpedo 4 pl. 12 ch. et 4 cyl. 1913, état neuf, toute équipée, garanties 6 mois pr usine, très bas prix. Grand choix d'occasions toutes marq. en 1, 2 et 4 cyl. Voiture garantie depuis 1,500 fr. Garage, 4, rue du Havre, Sainte-Adresse. 5 8 (3901)

OCCASION

Voiturette « Peugeot » 6 HP. (2 places). — Etat de marche — Prix modéré

S'adresser au bureau du journal. (3905z)

OCCASION

Voiture "Ford" 4 places, capote et glace, à vendre 1,200 francs,

S'adresser Garage FONTAINE, 23, rue du Docteur Gibert. (3927)

AUTOMOBILE Panhard 10 HP, 4 places, capote et glace, sera vendue Samedi, à dix heures, devant la *Salle des Ventes*, rue Victor-Hugo. (3926)

Bicyclettes à vendre

SUPERBES BICYCLETTES première marque dont une de dame, grand luxe, roue libre, freins carter, tous accessoires, servi trois jours, grande valeur, cas forcé, **90** et **85** fr.

S'adresser, 34, rue de Bordeaux, 2e étage (3872z)

JUMENT

Taille 1 m. 65, gris pommelé, très forte, à **vendre** de suite pour cause de fin de saison.

S'adresser à M. Gustave DUBOIS, maréyeur, 22, rue de Paris. (3920z)

JE CHERCHE **COMMANDITAIRE** pour affaire commerciale d'un très gros rapport. Ecrire **L. P.**, au bureau du journal. (3910z)

ON DÉSIRE ACHETER **Une Maison meublée** de 12 à 15 pièces. (Pressé)

Ecrire au bureau du journal, init. E. L. 202. (3913z)

Fonds de Commerce à vendre

Bon Fonds d'Electricité dans grande ville. Loyer insignifiant. Bon chiffre d'affaires. Belles perspectives.

Ecrire J. Z., au bureau du journal. (3894)

Etude de Me E. GÉRARD, 73, rue de Saint-Quentin, généalogiste et défenseur devant les Tribunaux.

Cession de Fonds
1er Avis

Suivant acte sous seings privés, en date au Havre du 31 janvier 1914, **Mlle Geneviève LECROQ** a cédé à **Mme Marie BUCAILLE**, demeurant au Havre, 2, rue Léon Peulevey, son fonds de commerce d'*EPICERIE* qu'elle exploite au Havre, rue Victor-Hugo, 99.

Prise de possession le 28 courant et paiement comptant. Election de domicile en l'étude de Me E. Gerard, généalogiste et défenseur devant les Tribunaux, 73, rue de Saint-Quentin, où les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, par simple acte extrajudiciaire, dans les dix jours qui suivront le deuxième Avis.

Pour réquisition :

E. GÉRARD.

ENVIRONS DE PARIS. — Occasion rare

BEAU Marchand de Vins-Restaurant. Affaires 80,000 fr. Bénéfices nets 8 à 10,000 fr. A 15 minutes de Paris (gare du Nord). A enlever 25.000 fr. à débattre. Facilités.

3 ÉPICERIES-DÉBIT bien situées, au Havre. Affaires justifiées 60 à 80 fr. par jour Prix demandé, 3,500 fr.

QUANTITÉ D'AUTRES FONDS à partir de 1,000 à 100,000 fr., notamment Grands Hôtels de la place et Bons Hôtels de campagne.

ON DEMANDE

A ACHETER Propriétés ou Pavillons de 10,000 à 50,000 francs.

A ACHETER des portefeuilles de représentation Commerciale (liquides ou alimentation).

A ACHETER Entrepôts de Vins et Spiritueux.

S'adresser en toute confiance en l'étude de M. E. GÉRARD.

Renseignements gratuits. — Discrétion absolue (3915)

COMPTOIR COMMERCIAL L. LE GRAVEREND

12, rue Charles-Laffitte, 12

(Près la Gare d'arrivée)

Le Havre

Le plus ancien Cabinet pour la vente des Fonds de commerce, fondé en 1886

(27e année)

Cession de Fonds (1er Avis)

Par acte s. s. p., en date du 4 février 1914, Mme LEMONNIER-DUBUC a vendu à un acquéreur y dénommé son fonds d'*Epicerie-Liquides*, situé rue de la Halle, 25. Prise de possession le 28 février 1914 (10 jours du 2e avis). Election de domicile au dit cabinet

Choix de Fonds de commerce en tous genres et à tout prix — Véritables occasions à profiter en ce moment.

S'adresser à **M. LE GRAVEREND**, 12, rue Charles-Laffitte, au Havre, qui peut donner les meilleures références.

Rien à payer - Renseignements gratuits.

Très bon Fonds d'Entrepositaire

à vendre dans le Calvados. S'adresser pour tous renseignements, AGENCE DESMOULINS, Deauville. —» 11f.

A VENDRE **TRÈS BON COMMERCE DE DAME DE BON RAPPORT**

S'adresser au journal. 1.5.8 (3649)

A CÉDER pour cause de double-emploi, une **Epicerie, Débit, Mercerie et Charbon**, quartier populeux. Affaires 35 fr. par jour, pour 800 fr. Loyer 350 fr. Se presser.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (3800)

A VENDRE **BON FONDS DE COIFFEUR** avec salon de Dames. Affaires, 9,000 fr. — Ecrire bureau du journal, initiales V. P. 15. (3916z)

BON FONDS DE COIFFEUR quartier populeux à céder avec grandes facilités. Ecrire au bureau du journal : FIRMIN.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié au 7 Décembre 1913)

Ligne du Havre à Montivilliers et Rolleville

GARES	1.2.3	Ouv.	Ouv	Ouv	Ouv	Ouv	1.2.3	1.2.3	Ouv.	Ouv.	1.2.3	1.2.3	1.2.3	Ouv.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	DJF
Le Havre......dép.	0 57	5 17	5 48	6 20	6 42	7 45	8 55	11 »	11 50	12 40	14 11	15 35	16 20	17 5	18 5	18 36	19 14	20 42	22 33
Graville-Ste-Honorine	1 3	5 24	5 53	6 25	6 47	7 50	9 »	11 5	11 55	12 15	14 16	15 40	16 25	17 10	18 10	18 41	19 19	20 47	22 38
Harfleur	0 9	5 31	5 58	6 30	6 52	7 55	9 5	11 10	12 »	12 20	14 21	15 45	16 30	17 15	18 15	18 46	19 24	20 52	22 43
Rouelles (b)	1 14	»	»	6 34	»	7 59	9 9	11 14	12 4	12 24	14 25	15 49	»	17 19	18 19	18 50	19 28	20 56	22 47
Demi-Lieue (b)	1 19	»	»	6 38	»	8 3	9 13	11 18	12 8	12 28	14 29	15 53	»	17 23	18 23	18 54	19 32	20 »	22 51
Montivilliers	1 23	5 40	6 4	6 41	6 58	8 6	9 16	11 21	12 11	12 31	14 32	15 56	16 36	17 26	18 26	18 57	19 35	20 7	22 54
Epouville	1 30	5 46	——	6 49	7 4	8 14	——	11 27	12 19	— —	14 42	— —	16 42	17 34	18 36	19 3	19 43	21 13	— —
Rolleville......arr.	1 36	5 51	——	6 54	7 12	8 19	——	11 36	12 24	— —	14 47	— —	16 50	17 39	18 41	19 8	19 49	21 21	— —

GARES	Ouv	Ouv	Ouv	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	Ouv.	Ouv.	Ouv.	Ouv.	1.2.3	DJF	1.2.3
Rolleville......dép.	5 13	6 6	——	7 13	7 44	9 9	— —	11 43	13 24	14 37	15 16	— —	17 58	18 30	19 12	20 7	21 23	— —	— —
Epouville	5 19	6 11	——	7 18	7 49	9 14	— —	11 49	13 29	14 44	15 21	— —	18 3	18 35	19 17	20 12	21 28	— —	— —
Montivilliers	5 26	6 17	7 4	7 24	7 56	9 21	11 34	11 59	13 36	14 50	15 28	16 41	18 9	18 40	19 23	20 19	21 34	22 32	23 46
Demi-Lieue (b)	5 30	6 21	7 7	7 28	7 59	9 25	11 37	12 2	13 40	14 54	15 32	16 44	18 13	18 44	19 27	20 23	21 38	22 35	23 49
Rouelles (b)	5 35	6 24	7 11	7 31	8 3	9 28	11 41	12 6	13 43	14 57	15 35	16 48	18 16	18 47	19 30	20 26	21 41	22 39	23 53
Harfleur	5 40	6 28	7 15	7 35	8 7	9 32	11 45	12 10	13 47	15 1	15 39	16 52	18 20	18 51	19 34	20 30	21 45	22 43	23 57
Graville-Ste-Honrine	5 46	6 33	7 19	7 40	8 11	9 37	11 49	12 14	13 51	15 7	15 44	16 56	18 25	18 56	19 39	20 35	21 50	22 47	0 1
Le Havre......arr.	5 54	6 38	7 24	7 45	8 16	9 42	11 54	12 20	13 56	15 12	15 49	17 1	18 30	19 1	19 44	20 40	21 55	22 52	0 6

(A) Trains ouvriers.

Des cartes d'abonnement hebdomadaire sont délivrées aux Employés et Ouvriers des deux sexes, ainsi que des billets d'aller et retour en 3e classe pour les Ouvriers et Ouvrières.

(Voir l'affiche spéciale.)

(B) Ouvert au service des voyageurs et des chiens accompagnés.

LES MALAISES

DES

JEUNES FILLES

ET DES

FEMMES

notamment

à

l'âge de la puberté

à

l'âge critique

ou

retour d'âge

DISPARAISSENT

grâce

— AUX —

PILULES DUPUIS

La physiologie délicate de la femme l'expose particulièrement au mal. Elle ne saurait donc trop veiller au bon équilibre de son corps.

L'âge de la puberté est souvent pour elle une première rançon de souffrances. Il convient de faciliter l'éclosion de la femme dans l'enfant.

Le travail de la nature est souvent laborieux; l'appétit décroit ou devient capricieux, le caractère est irritable.

Que la mère, dès l'apparition de ces symptômes, veille attentivement à la santé de sa fille. Elle la lui assurera par le bon fonctionnement de l'estomac et de l'intestin, qui lui donneront un sang riche et pur.

Une PILULE DUPUIS tous les deux jours, prise à l'heure du coucher, et le corps, ainsi que l'esprit, reprendront vite leur équilibre.

La puberté passée, la femme n'est pas affranchie ; la fatalité de sa constitution l'oblige à veiller constamment sur elle-même. Elle doit se soigner dès qu'elle ressent: *bouffées de chaleur, vertiges, maux de tête, bourdonnements d'oreilles, hémorragies par le nez, crachements de sang, troubles de la digestion, suivis ou non de vomissements, maux de reins, irritabilité extrême et idées noires.*

Deux PILULES DUPUIS par jour, prises chaque soir au moment de se coucher, sont le seul remède à ces malaises divers.

A l'âge critique, qui se passe rarement sans entraîner tout une suite douloureuse *(chaleurs, suffocations, étourdissements, pesanteurs dans le bas-ventre, etc.)*, les femmes doivent faire usage des PILULES DUPUIS qui redonneront au corps tout entier son fonctionnement normal.

AUX SUCS DE PLANTES CONCENTRÉS BASÉES SUR LES THÉORIES DE PASTEUR

La boîte de 30 **PILULES DUPUIS** est en vente au prix de 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies

ET AU DÉPOT GÉNÉRAL :

Pharmacie BAILLOEUIL, 109, rue Léon-Gambetta, LILLE

Envoi franco contre 1 fr. 60 mandat ou timbres-poste

Bien exiger une étoile rouge sur le couvercle de la boîte

Guérissez-vous de cette toux

Ce n'est tout d'abord qu'un léger toussotement, puis c'est un mal de gorge. Et avant même que vous ayez pu vous en douter, de léger toussotement aura dégénéré en une maladie de poitrine grave, ou même en tuberculose. Pour écarter tout danger et prévenir toute complication, dès que vous ressentez des frissons ou de la fièvre, au premier éternuement, à la moindre toux, prenez le remède énergique qu'est le

Sirop de l'Abbaye "Akker"

Couvent Santa Paulo,

ce sirop détruit les germes morbides, dissout les mucosités et en facilite l'expectoration, tonifie et fortifie les poumons. Il s'est affirmé comme un remède incomparable contre l'asthme, la pleurésie, la toux catarrhale, la coqueluche, le catarrhe, le rhume le plus invétéré, la toux la plus rebelle et toutes les maladies de la poitrine, de la gorge et des poumons. Ce remède préviendra les complications pulmonaires et vous préservera de la phtisie.

Absolument inoffensif.

En vente dans toutes les pharmacies. Flacon de 500 gr. 4 fr. de 1000 gr. 7 fr. Exiger la signature L. I. Akker, Dépositaire-général L. Danjou, phien à Lille, (Nord).

Dépôt au Havre : Phie du Pilon d'Or, 20, place de l'Hôtel-de-Ville.

MARGARINE "La PRIMROSE"

Exquise pour la table
Excellente pour la Cuisine

Est vendue dans tous les Quartiers du Havre

DÉPOSITAIRE : **A. LECANU**

88, rue Jules-Le-Cesne — *Téléphone 10.30*

LJ (7940)

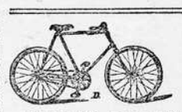

CYCLES R. MOREL

68 et 70, Rue d'Etretat - LE HAVRE

Agent des Grandes Marques

AUTONOTO-ARMOR-St-GEORGES

et de la Première Marque Anglaise

" NEW-HUDSON "

Vente depuis 10 fr. par Mois

Fournisseur de l'Union Economique

CONDITIONS Spéciales au COMPTANT

Voir notre Annonce du Dimanche et Mardi pour nos Accessoires Réclame.

MAISON LA MIEUX ASSORTIE DE LA RÉGION

J (3650)

CYCLISTES DEMANDER au

Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE

Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914

VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois

FORTE REMISE AU COMPTANT

Grand Choix de VOITURES d'ENFANTS - MACHINES à COUDRE

VANNERIE

A. DRIEU

2 rue Jules-Lecesne. — Havre

Articles de Voyages, Berceaux, Moïses, Layettes, Pèse-Bébés, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Bibelots, Corbeilles à pain, papier, correspondance ; *Paniers* service, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc., *Mannes* pour entrepreneurs. LJS (8589)

12, Rue du Champ-de-Foire (près le boulevard)

MASSAGE GYMNASTIQUE

G. JOUEN, diplômé de l'Ecole supérieure de Massage; professeur diplômé de Gymnastique Suédoise. 25 29j1.5.8f (3265)

---

8 H.P., 4 cyl. toute équipée **SIGMA** Torpédo, 3 places, Cond^te Int^re 4.500 fr. - 4.750 fr.

12 H.P. de Livraison, toute équipée **CORRE** roues jumelées Michelin 7.000 fr.

14 H.P. 4 Vit. Le châssis **SIZAIRE** ET NAUDIN 5.850 fr.

DEMANDER LE CATALOGUE AU

GARAGE DENIS, 4, rue du Havre - Sainte-Adresse

Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons de Liquides et Corps gras

SEVESSAND FRÈRES

25, rue du Général-Faidherbe

BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour échantillons Café, Poudres, Graisses et Divers

Boîtes à Clous, carton ondulé, pour expéditions en postaux

DENTIERS SOLIDES BIEN FAITS par M. **MOTET**, DENTISTE

52, rue de la Bourse. 17, rue Marie-Thérèse

Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs

Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures

Dents à 1 f. 50 - Dents de 12 p^r 5 f. - Dentiers dep. 35 f. Dentiers haut et bas de 140 p^r 90 f., de 200 p^r 160 f.

Fournisseur de l'UNION ÉCONOMIQUE

A "L'ABEILLE"

9, Rue Diderot (En face la Banque)

TAPISSERIES - BRODERIES

Et Fournitures pour Ouvrages de Dames

LUNDI 2 Février et Jours suivants

SOLDES et OCCASIONS de Fin de Saison

J.5

FABRIQUE DE BOUCHONS

Liège Stérilisés

V. TOUYA & A. BIARD

26, Rue Fontenelle - Téléphone 10-19

MACHINES A BOUCHER

LIKE BOUCHONS AMÉRICAIN

(890E)

Cyclistes !

Avant d'arrêter votre choix, voyez la Nouvelle « LABOR », mod. course, livrée av. moyeu 2 pign et exe à broche 220 fr.
La « SIMPLEX », modèle de luxe, équipé à l'anglaise .....
Machines neuves depuis 110 fr. *Grand choix de machines d'occasion.* Réparations soignées. *— Prix modérés. — Pneumatiques et Accessoires.*
Facilités de Paiement. — FOURNISSEUR de l'UNION ÉCONOMIQUE

M^on L. COUSINARD 4, rue du Chillou LE HAVRE

CONSTIPÉS! PRENEZ LE PHTALÈNE

Le meilleur laxatif, le meilleur purgatif

Le flacon : 2 francs

Dépôts principaux : Phie Houlbrecque, 79, rue Casimir Delavigne ; Gondoin, 29, rue de la Fontaine ; Guincêtre, 55, rue de Paris ; Petin, 112, rue d'Etretat ; Thuret 208, rue de Normandie, *au Havre.* — Gouttenoire, 2, rue des Galeries, *à Fécamp.* J—15o (8359)

La Maison A. BIMBERT

Victor POUPEL, Succr

7, rue du Grand-Croissant, 7

MET EN VENTE des

Brisures de Café

garanties bon goût et au prix de

1 fr. 80 le Demi-Kilog.

Produits de Bretagne

LA POMMADE ET LA LOTION DES DRUIDES

enlève les pellicules, arrête la chute des cheveux et en assure une repousse certaine.

Pommade, 1.25 et 3.— ; Lotion, 1.25 et 3.50

dans toutes pharmacies et parfumeries

GARNIER, *Coiffeur-Parfumeur, 9, rue de Paris*

7.10.13.16.19.22.26.28j.2.5f (2653)

AVIS

Mme Vve MORI 82, rue Victor-Hugo, 82 LE HAVRE

Prévient sa nombreuse Clientèle qu'elle consulte tous les jours avec sa sœur Mme CHATILLON, Medium-Voyante, diplômée par l'Ecole supérieure des Sciences Médicales de Paris. Même masseur, alliée à plusieurs Sociétés savantes et de bienfaisance. Elève du célèbre **Docteur ENCAUSSE PAPUS**, Magnétisme, Somnambulisme et occultisme. Mme Vve MORI n'a jamais changé de nom. Connue depuis 40 ans.

Les Sociétés dont elles font partie est le seul garant. Guérissent toutes maladies physiques et morales.

HOROSCOPE

CONSULTENT TOUS LES JOURS

Traitent par correspondances

POLICE PRIVÉE

16, Rue Docteur - Maire

LE HAVRE

6e ANNÉE (7 Agences France)

TÉLÉPHONE

Recherches — Surveillance — Enquêtes — Gardiennage

Ne pas Confondre avec des Agences Similaires

M&JVD — 15av (2976)

Mme CIRCÉ

Célèbre Médium de Paris

Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. *La seule* pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.

Télépathie — Prescience

Reçoit tous les jours, **rue Racine, 46** *au 1er étage* (escalier dans la cour)

—: Science - Loyauté - Discrétion :—

(3873z)

HALADIES DE LA FEMME

DEUX AGES CRITIQUES

Exigez ce Portrait

Ces deux âges, vous les avez devinés.

Le premier, c'est l'inquiétude pour la **Jeune Fille** à sa Formation.

Le second, c'est la terreur de la **Femme** au moment de la Ménopause.

Ce qui peut paraître bizarre, c'est que les indispositions et malaises de ces deux âges si différents ayant deux buts absolument opposés se traitent de la même façon.

Est-ce que la femme, ayant une constitution spéciale, ne doit pas sa santé à la bonne circulation du sang, qui est chez elle le régulateur du système nerveux ?

Il faut à la JEUNE FILLE, avant et pendant la Formation, accumuler dans son organisme les forces qu'elle aura à dépenser chaque mois.

Il faut à la FEMME un auxiliaire pour maintenir l'équilibre des fonctions organiques et aider le sang à se bien placer, au moment de l'Age Critique.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, c'est pour **la JEUNE FILLE** le tonique par excellence, qui calme les douleurs parfois si pénibles de la menstruation.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**, c'est pour **la FEMME** le régulateur de la circulation du sang ; c'est l'assurance contre les Maladies intérieures : **Métrite**, Salpingite, **Ovarite, Fibrôme**, Leucorrhée, Aménorrhée, Débilité **Neurasthénie**, Hémorroïdes, **Phlébite**, Accidents du **RETOUR D'AGE**, Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** a fait ses preuves, et son efficacité est incontestable.

Le flacon, **3 fr. 50** dans toutes les Pharmacies ; **4 fr. 10** franco gare. Les trois flacons **10 fr. 50** franco gare contre mandat-poste adressé **Pharmacie Mag. DUMONTIER**, à Rouen.

Notice contenant renseignements gratis

ASTHME

Toux, Oppression, Catarrhe

POUDRE et CIGARETTES du Dr CLERY

Échant. gratis Dr CLERY, 53, bd St-Martin, Paris

RELIGIEUSE donne secret p. guérir : enfants urinant au lit, maladies de peau, de cœur, plaies variqueuses, hémorroïdes. Écrire : Sœur Eusèbe à Nantes

---

CAPITAUX à placer

sur hypothèques depuis 4 0/0. Discrétion absolue. Célérité. — S'adresser à M. E. LONGUET, 19, rue Diderot, Le Havre.

CAVES GÉNÉRALES

Rhums

RHUM A. D. JOHNNY.	Le Litre	2 50
RHUM MONOPOLE	»	2 50
RHUM CHOPART.	»	3 »
RHUM CRÉOLE (Grande Marque Hors Concours)	La Bouteille	3 50
RHUM ROUSSEAU très vieux	»	5 »

Biens à Louer

A LOUER DE SUITE

PAVILLON genre maison normande, rue Narcisse-Dérouvois, 15, Sanvic. 8 pièces et dépendances, beau jardin, kiosque sur rue. DJ (8357)

A LOUER Grande Propriété meublée 12 pièces et dépendances, écurie, remise, buanderie, séchoir, citerne, puits, jardin d'agrément et fruitier, route de Montivilliers, Epouville. — S'adresser au bureau du journal. DJ (7217)

A LOUER OU A VENDRE

USINE et Maison d'Habitation connue sous le nom de *Distillerie d'Harfleur*, pouvant convenir à diverses industries ou commerces, située route Nationale, n° 65, à 200 mètres de la gare d'Harfleur ligne de Paris au Havre. Loyer annuel 2,400 fr. S'adresser à M. LANGLOIS, Demi-Lieue, près Montivilliers. JD—15f (698)

A LOUER OU A VENDRE

PAVILLON *avec jardin*, à Sanvic, rue Gambetta et rue de la République.

A VENDRE rue du Havre et rue de la République, Terrains avec ou sans constructions pouvant être transformées en habitations et à la convenance des amateurs. S'adresser à M. Alphonse MARTIN, régisseur de biens au Havre, quai d'Orléans, 11 *bis*. J (3884)

NICE-HAVRAIS

A LOUER Petit Pavillon, belle vue sur la mer. S'adresser 36, rue du Beau-Panorama, Ste-Adresse. J (3908)

A LOUER pour Pâques 1914

TERRAIN à usage de chantier avec hangar, d'une contenance de 1,400 mètres, rue Augustin-Normand, 189. S'adresser chez M. PRENTOUT, 5, rue Ancelot. J (7815)

Biens à Vendre

Etudes de Me RÉMOND et HARTMANN, notaires au Havre

Licitation RIO

ADJUDICATION en l'étude de Me Rémond, notaire au Havre, rue Fontenelle, n° 33, sur une seule enchère, *le Samedi 7 Février 1914*, à 2 h., d'Une **Propriété** située au Havre, quai de Saône, n° 45 (Cité Duval), rez-de-chaussée, 3 étages, cellier, cabinets, cour, passage. Terrain cont. 382 m. c. Revenu annuel susceptible d'augmentation : 3,354 fr. — Mise à prix : **12,000** fr. — S'adresser, pour visiter : sur les lieux, et pour tous renseignements : 1° à Me HARTMANN, notaire au Havre, place Carnot, n° 5, et 2°, à Me RÉMOND, notaire, rédacteur du cahier de charges et dépositaire des titres de propriété. 15 25j.5f.( )

Etude de Me René LECARPENTIER, notaire à Montivilliers (successeur de Me MAILLARD).

ADJUDICATION en cette étude, *même sur une seule enchère*, le *Jeudi 19 Février 1914*, à trois heures, de :

PREMIER LOT

Maison de Rapport, sise au Havre, rue de Normandie, n° 342, élevée de rez-de-chaussée et trois étages. Cour avec communs. Contenance 285 mètres carrés. Revenu annuel : 2,600 fr.

Mise à prix : **19 000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Maison de Rapport, sise au Havre, rue de Normandie, n° 346, élevée de rez-de-chaussée, deux étages et mansardes. Cour avec communs. Contenance 214 mètres carrés. Revenu annuel : 2,234 fr.

Mise à prix : **17 000 fr.**

TROISIÈME LOT

Propriété à Graville-Sainte-Honorine, comprenant :

Maison, route Nationale, n° 24, à l'angle de la rue de l'Industrie, élevée de rez-de-chaussée, premier étage et deuxième étage mansardé.

Et Terrain propre à bâtir derrière, avec belle façade sur la rue de l'Industrie.

Contenance d'après les titres *582 m. c. 75* environ. — Revenu annuel : 1,324 fr.

Mise à prix : **15,000 fr.**

QUATRIÈME LOT

Propriété, située à Montivilliers, rue Valtellière, n° 30, angle de la rue Gérardin, comprenant : maison d'habitation, cour avec écuries, loges et hangars. — Contenance cadastrale 33 m. c. — Revenu annuel : 474 fr.

Mise à prix : **5,000 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LECARPENTIER, notaire à Montivilliers, rédacteur du cahier des charges et dépositaire des titres de propriété. 25j 1.5.8.15f (3353)

Etude de Me Paul HARTMANN, notaire au Havre, 5, place Carnot (succr de Me BACH).

A VENDRE *de gré à gré*, Propriété à Graville-Sainte-Honorine, hameau des Acacias, sur un chemin accédant rue du Bois-au-Coq, n° 169, comprenant : pavillon, kiosque, garage, jardin, pré. — Superficie : 937 m. c. — S'adresser à Me HARTMANN, notaire. 25.29 1.5f (3372)

CABINET

DE

M. Gautier, A. Hauchecorne et L. Dion

Géomètres-Experts à Montivilliers

A VENDRE OU A LOUER à Montivilliers

GENTILLE PROPRIÉTÉ

comprenant pavillon, écurie, remise, jardin, source, petit bois et herbage. — Le tout contenant 4,150 mèt. environ. Eau et gaz. S'adresser à MM. GAUTIER, HAUCHECORNE et DION. 5.8 (3887)

PAVILLON A VENDRE

4 pièces, cabinet de toilette, grand vestibule, grenier, cave, buanderie, eau, w.-c. et jardinet. A mi-côte, rue de l'Epargne, 18, Havre. — S'y adresser. 5 8 (3397z)

Annonces Légales

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par Me Lanquest, notaire à Paris, le 31 janvier 1914.

La Compagnie Générale Radiotélégraphique, Société anonyme en liquidation, au capital de 3 millions 500,000 francs, ayant son siège social à Paris, boulevard Haussmann, 63.

A vendu :

A la Compagnie Générale de Radiotélégraphie, Société anonyme, au capital de 1,500,000 francs, dont le siège social est à Paris, actuellement boulevard Haussmann, 63.

Le fonds de commerce d'*appareils et d'installations radiotélégraphiques et radiotéléphoniques*, exploité par la Société venderesse :

A Paris, boulevard Haussmann, n° 63; rue des Usines, n° 25, et rue des Plantes, n° 60;

A Harfleur (Seine-Inférieure) ;

Et à Marseille, rue de la République, n° 27, et rue de l'Evêché, n° 98.

Comprenant ledit fonds de commerce :

1° La clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial ;

2° Le mobilier des bureaux ;

3° Les agencements, le matériel, les machines, le gros et le petit outillage, le matériel de laboratoire et, en général, tout le matériel et tous les objets mobiliers servant à l'exploitation du fonds ;

4° Les stations de télégraphie et de téléphonie sans fil, sises à Paris, rue des Usines, n° 25, et rue des Plantes, n° 60, et à Harfleur (Seine-Inférieure) ;

5° Le droit, pour le temps en restant à courir, aux baux et locations ;

6° Les appareils en cours d'installation ;

7° Les appareils fournis à titre de location-entretien et de location-exploitation ;

8° Les droits de quelque nature qu'ils soient, que la Société venderesse pouvait posséder dans la Société Anglaise à responsabilité limitée dite : **The Anglo-French Wireless Telegraph Company Limited** ;

9° Les droits et obligations résultant des commandes, des marchés des locations-entretien, des locatio s-exploitation et des autres traités en cours ;

10° Les plans, études, devis et dossiers ;

11° Les marques de fabrique, modèles et dessins industriels ;

12° Les brevets d'invention désignés en un état annexé à l'acte, dans lequel état se trouvent désignés les brevets dont il va être question sous le n° 12 *bis* ci-après ;

12 *bis* Tous les droits de la Société venderesse dans les différents brevets sur lesquels une redevance est due ;

13° Tous autres brevets qui pouvaient appartenir à la Société venderesse ;

14° Les inventions elles-mêmes faisant l'objet des brevets ci-dessus ;

15° Les licences et procédés qui pouvaient appartenir à la Société venderesse ;

16° Les appareils et marchandises fabriqués et en cours de fabrication, les matières premières et approvisionnements de toute nature ;

17° Les résultats actifs ou passifs de l'exploitation du fonds pendant la période courue du premier octobre 1913, au jour fixé pour l'entrée en jouissance ;

18° Et généralement tous les biens de quelque nature qu'ils soient, qui pouvaient appartenir à la Société venderesse, sans aucune exception ni réserve, sauf toutefois celles suivantes :

Ont été exclus de la vente et expressément réservés : les créances (sauf celles pouvant résulter des contrats de location-entretien et de location-exploitation qui devaient, au contraire, en faire partie), les dépôts en banque, les espèces en caisse et les cautionnements déposés, tel que le tout existait à la date du premier octobre 1913.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formées dans les dix jours au plus tard qui suivront la deuxième insertion.

Ces oppositions seront reçues à Paris, en l'étude de Me Lanquest, notaire, sise boulevard Haussmann, n° 92.

Pour première insertion :

(3878) LANQUEST.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Département de la Seine-Inférieure

Exécution de la loi du 3 Mai 1841

D'un contrat administratif en date du vingt janvier mil neuf cent quatorze, enregistré gratis à Rouen, le même jour, folio 9, case 9,

Il résulte que :

Monsieur Blondel (Gaston-Auguste), cultivateur, demeurant à Graimbouville, majeur,

A volontairement cédé à la commune de Graimbouville, moyennant la somme de mille quarante-huit francs quatre-vingts centimes, deux parcelles de terrain en nature de cour plantée, situées sur le territoire de la commune de Graimbouville, d'une contenance de trois ares trente centiares, portées à la matrice cadastrale sous les numéros 364, 365 de la section B et nécessaires à la construction du chemin de grande communication n° 34.

Le contrat énonce qu'avant d'appartenir au vendeur, les parcelles de terrain cédées étaient la propriété de :

1° Madame veuve Eugène Fayet, née Georget (Mathilde-Charlotte-Euphrosine), sans profession, demeurant à Gainneville ;

2° Madame veuve Harel (Pierre-Florentin), née Leménager (Marie-Catherine).

Le présent extrait dressé pour la publication du contrat de vente qui doit être faite en exécution de l'article quinze de la loi du trois mai mil huit cent quarante et un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et conformément aux règlements sur la comptabilité.

Rouen, le deux février mil neuf cent quatorze.

Pour extrait conforme :

Le Conseiller de préfecture,

(3892) Signé : G. HERBERT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Département de la Seine-Inférieure

Exécution de la Loi du 3 Mai 1841

D'un contrat administratif en date du vingt-trois janvier mil neuf cent quatorze, enregistré gratis à Rouen, le vingt-quatre du même mois, folio 15 ca e 5,

Il résulte que :

Monsieur Vielle (Henri-Michel-Edmond), chef d'escadron d'artillerie, et Madame Tinel (Blanche-Marie), son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Douai, quai d'Alsace, n° 17,

Majeurs.

Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Brière, notaire à Saint-Romain-de-Colbosc, le quatre août mil neuf cent.

Ont volontairement cédé à la commune de Graimbouville, moyennant la somme de cinq cent vingt-cinq francs,

Une parcelle de terrain en nature de jardin, située sur le territoire de la commune de Graimbouville, d'une contenance de 0 are 87, portée à la matrice cadastrale sous le n° 373 de la section B, et nécessaire à la construction du chemin de grande communication n° 34.

Le contrat énonce qu'avant d'appartenir aux vendeurs la parcelle de terrain cédée était la propriété de :

1° Les époux Tinel-Gilles ;

2° Monsieur Jean-Pierre Lesueur.

Le présent extrait dressé pour la publication du contrat de vente qui doit être faite en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et conformément aux règlements sur la comptabilité.

Rouen, le 2 février 1914.

Pour extrait conforme :

Le conseiller de préfecture,

(3893) G. HERBERT.

HAVRE
Imprimerie du journal *Le Havre*
35, r. Fontenelle

L'Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET.

BYRRH

APÉRITIF TONIQUE

RECONSTITUANT à BASE de VIN GÉNÉREUX et de QUINQUINA

On le consomme en Famille comme au Café

BYRRH

Vu par nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature **O. RANDOLET,** *apposée ci-contre :*